

# Economie & Humanisme

Numéro 364 • Revue trimestrielle • mars 2003



*dossier*

## **SOLIDARITÉS, ACTION SOCIALE DE L'AIDE AU PARTENARIAT**

n Entreprise : retour aux réalités humaines

n La cartographie, inadaptée aux concertations

n Contrôler les exportations de déchets

# Economie & Humanisme

*Rigueur d'analyse et engagement éthique*

*revue trimestrielle fondée en 1942 par L.-J. Lebreton*

- L'humanisme sur lequel se fonde le projet d'Economie & Humanisme se rapporte et s'adresse à des femmes et des hommes divers dans leurs origines et le sens qu'ils donnent à leur existence. Il n'est ni dogmatique ni moralisateur, mais éthique ; il en appelle à la responsabilité de chacun face au devenir de tous.
- Toute réalité, tout enjeu collectif a une dimension économique. Celle-ci peut être abordée en tant que telle, mais elle ne se comprend véritablement qu'en relation avec tout ce qui constitue et fait évoluer les sociétés (facteurs culturels, démographiques, dynamiques sociales...).
- Eclairer, analyser, mettre en relation, dans le temps et dans l'espace, cette dimension économique vise à donner aux acteurs de la société, du simple citoyen au décideur, une part des clés pour maîtriser les réalités qui sont les leurs, dans une finalité de développement équitable et solidaire.

*« L'observation du réel jointe au souci du bien humain donne la vraie culture »  
(L.-J. Lebreton)*

La revue **Economie & Humanisme** est éditée par l'association du même nom.

**Elle propose quatre fois par an :**

- **un dossier de 60 pages** axé sur une question forte concernant la vie économique et le développement des sociétés humaines ;
- **des rubriques** : débats, le défi de vivre ensemble, démocratie et développement des territoires, monde pluriel et civilisation solidaire, documents ;
- **des chroniques** : l'économie aujourd'hui (Y. Crozet), éthique et raisons d'agir (H. Puel).

## ■ Conseil d'orientation 2002 :

Vincent Berthet (directeur), Joelle Chenet, Bernard Collonges, Jean Héritier, Cyril Kretzschmar, Nathalie Lauriac, Patrick Lusson, Betty Nguyen, Hélène Poimboeuf, Hugues Puel, Claude Royon (rédacteur), David Vallat.

## ■ Collaborateurs récents de la revue :

A. Agarwal, C. Alphandéry, J. Barrot, M. Beaud, A. Bentolila, J.-M. Besse, Ph. Blancher, D. Bourg, Ch. Bouzols, D. Clerc, D. Demoustier, J.-F. Draperi, B. Eme, C. Emelianoff, M.-T. Geffroy, P. Houée, J.-P. Huchon, J.-C. Lavigne, B. Lordon, S. Paugam, Ph. Perrier-Cornet, Ch. Proust, F. de Ravignan, R. Savy, B. Seillier, J. Theys...

## ■ et les équipiers de l'association :

E. Baye, M. Bernard, L. Chambolle, M. Clément, S. Ebermeyer, G. Fournier, M. Fragnon, P. de Gaulmyn, R. Hadjersi, F. Harbouche, C. Harpet, J. Héritier, C. Kretzschmar, N. Lauriac, S. Marques, M.-A. Michiels, N. Megdiche, H. Puel, D. Rivière, B. Sahraoui.

**Revue publiée avec le concours du Centre National du Livre**

## ABONNEMENT 2003

*1 an - 4 numéros*

**FRANCE** : 44 €

**UE** : 50 €

**HORS UE** : 49 €

**ETUDIANT** : Demi-Tarif

*Règlement à l'ordre de :*

**Economie &  
Humanisme**

**14, rue Antoine Dumont**

**69372 LYON CEDEX 08**

**Tél. : 04.72.71.66.66**

**Fax : 04.78.69.86.96**

**courriel :**

**fatima.harbouche@**

**economie-humanisme.org**

**site web : http://www.**

**economie-humanisme.org**

*Photo de couverture :*

*«River Rafting» de Karl Weatherly  
[Getty Images]*

# LA PAUVRETÉ AUX DEUX BOUTS ?

Drôle d'époque... ! Alors que nos technologies nous permettent, en tout cas sur le papier, de résoudre la plupart des maux actuels de l'humanité (famines, pandémies, dégradation de l'environnement...), la période actuelle donne plutôt froid dans le dos. Comment dépasser la propension à entretenir des situations de guerre ? Doit-on se résoudre aux rhétoriques, opposées ou complémentaires, du bien contre « l'axe du mal », de la démocratie contre les dictatures, des nantis contre les pauvres ?

Autre face à face : Davos et Porto Alegre. Le rendez-vous est maintenant inscrit dans le calendrier. La bonne nouvelle, c'est l'affirmation d'une diversité toujours plus grande au Forum Social Mondial, qui se dégage peu à peu de certaines idéologies revanchardes. La surprise, c'est cette amorce d'une possibilité de dialogue entre les deux univers, portée notamment par l'emblématique Lula, nouveau président brésilien qui est intervenu à Davos comme à Porto Alegre. Le pari, c'est de tenir le prochain Forum en Inde, pour dépasser les limites, très occidentales tout de même, de ce débat novateur.

Une dernière opposition très actuelle, notamment en France : l'ordre individuel face à la solidarité collective. Le syndrome sécuritaire guette bien des territoires urbains, la pauvreté tend à être criminalisée, la loi réintroduisant de fait les « classes dangereuses » : jeunes, sans domicile fixe, prostituées, étrangers... Mais la suppression de la double peine, la réforme du droit d'asile ou la reconnaissance de l'Islam de France n'ont jamais autant progressé que depuis ces derniers mois.

Il n'y a sans doute plus lieu d'opposer aussi radicalement individu et groupe, modèle économique et modèle social, pouvoir du Nord et contre-pouvoir du Sud, mais de poser les bases d'un véritable projet pour l'humanité.

Comme le dit Patrick Viveret, le barbare n'est pas en face mais à l'intérieur de nous-mêmes. À la misère matérielle des pays et des populations les plus pauvres vient faire écho la misère éthique des possédants, de chacun d'entre nous. Le désir de maîtrise, de possession et de consommation submerge le désir d'humanité et nous sommes en panne de projet vis-à-vis de notre propre aventure collective. Alors que faire et comment faire pour éclairer ce projet ? Nos débats associatifs (1) tentent d'esquisser, modestement, quelques pistes :

■ La quête est d'abord intérieure et nécessaire pour chacun de nous de prendre notre vie vraiment au sérieux. Comment se réaliser comme sujet, comment chercher le sens de sa vie plutôt que tenter de donner un sens à la vie ? Comment accepter notre inachèvement, et faire du manque que nous portons la source d'une naissance bien plus que d'une souffrance ?

■ La démarche est aussi celle de l'altérité, qui porte l'exigence de la rencontre de l'autre et de son mystère. « Aimer un étranger comme soi-même implique de s'aimer soi-même comme un étranger » dit Simone Weil. La découverte de l'autre, de son étrangeté, est un engagement essentiel pour notre humanité future.

■ Le processus est enfin délibératif et démocratique, il est en tension entre la diversité des cultures, des besoins, des attentes, et la recherche de notre communauté de destin. Il nécessite d'expérimenter, d'inventer de nouvelles formes de débat, de nouvelles gouvernances, à l'échelle locale comme à l'échelle mondiale.

**Cyril Kretzschmar**

*Délégué général d'Economie & Humanisme*

(1) Voir nos Sessions d'été, les débats du groupe « Laïcité, intériorité, spiritualité », nos Cycles de Conférences sur Lyon en partenariat avec Millénaire 3 et le Muséum d'Histoire Naturelle.

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

<i>Cyril Kretzschmar</i>	<b>La pauvreté aux deux bouts ?</b> .....	1
--------------------------	---	---



## DÉBATS

### VERS UN REVENU MINIMUM D'ACTIVITÉ ?

<i>Denis Clerc</i>	<b>Critique d'une transformation annoncée</b> .....	4
<i>Geneviève Decrop</i>	<b>Le RMI n'est-il que le parent pauvre de l'ANPE ?</b> .....	5



## DOSSIER

### SOLIDARITÉS, ACTION SOCIALE. DE L'AIDE AU PARTENARIAT

#### OUVERTURE

<i>Vincent Berthet</i>	<b>La citoyenneté ne se divise pas</b> .....	8
------------------------	--	---

#### 1 - RECONNAÎTRE LES ASPIRATIONS

*La parole et le vécu des « pauvres » expriment leur dignité, leurs attentes, leurs capacités.  
Avant tout, les initiatives de solidarité ont à en prendre acte.*

<i>Claude Royon</i>	<b>Détricotage social : qu'en disent les intéressés ?</b> .....	12
<i>Henri Naudet</i>	[Capacités secrètes des personnes âgées] .....	17
<i>V. Berthet et C. Royon</i>	<b>Visages grenoblois de l'auto-promotion</b> .....	18
<i>Bernard Lecomte</i>	<b>Afrique de l'Ouest : l'autonomie progressive des ruraux</b> .....	21
<i>Stéphane Bernary</i>	[Mobilisations indiennes] .....	22
<i>Marie-Agnès Fontanier</i>	[Le regard des partenaires du Sud] .....	25
<i>Jean-Michel Belorgey</i>	<b>En France et en Europe, que dit le droit... ?</b> .....	26
<i>Rassemblement de Bruxelles</i>	[« Nous participons également à l'Europe ! »] .....	30

#### 2 - REPENSER LA SOLIDARITÉ

*Rendre participatives les pratiques de solidarité appelle une réflexion sur les fondements pluriels de cette utopie et sur les résistances auxquelles elle s'affronte.*

<i>Jean-François Draperi</i>	<b>Une histoire diversifiée, des motivations communes</b> .....	32
<i>Claude Royon</i>	<b>Au fondement de la démarche participative, l'homme et sa parole</b> .....	39
<i>Abdel Bendriss</i>	[La participation, jusqu'au pouvoir de dire non] .....	43
<i>Vincent Berthet</i>	<b>Des freins et des obstacles redoutables</b> .....	44

#### 3 - RÉORIENTER LES PRATIQUES

*Par la considération, l'écoute, l'échange, mais aussi au travers d'engagements partagés très concrets, la solidarité peut devenir promotionnelle. Cette option a également des implications politiques.*

<i>Stéphane Bernary</i>	<b>Quel accompagnement ?</b> .....	50
-------------------------	------------------------------------	----

<i>C. Servos et J.-P. Kerveillant</i>	[Poser des clôtures pour abolir les barrières] .....	52
<i>Claude Royon</i>	[Orientation professionnelle : les aléas de l'autonomie] .....	54
<i>Claude Ferrand</i>	[Formation partagée : le croisement des savoirs et des pratiques] .....	56
<i>Vincent Plazy</i>	<b>De la prise de parole à un engagement citoyen</b> .....	57
<i>Claude Royon</i>	[Webtrotteurs en herbe, futurs citoyens] .....	60
<i>M. Bodinier et F. Vercoutère</i>	<b>Intégration personnelle et dynamiques collectives</b> .....	62
<i>Jean-Pierre Bultez</i>	<b>Europe : enfin une expression des pauvres ?</b> .....	64
<i>Manu Bodinier</i>	[Une loi pour un Québec sans pauvreté] .....	66
<i>Vincent Berthet</i>	<b>Rester maître de son devenir lorsque l'on a besoin d'aide</b> .....	69



## CHRONIQUES

### L'ÉCONOMIE AUJOURD'HUI

<i>Yves Crozet</i>	<b>Retraites : ce que solidarité et équité veulent dire</b> .....	74
--------------------	---	----

### ÉTHIQUE ET RAISONS D'AGIR

<i>Hugues Puel</i>	<b>Le désir d'Europe et ses ambiguïtés</b> .....	78
--------------------	--	----



## RUBRIQUES

### LE DÉFI DE VIVRE ENSEMBLE

<i>J. Clément et H. Puel</i>	<b>Retour aux réalités humaines de l'entreprise</b> .....	84
------------------------------	---	----

### DÉMOCRATIE ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

<i>Sébastien Caquard</i>	<b>La cartographie, inadaptée aux concertations publiques</b> .....	87
--------------------------	---	----

### MONDE PLURIEL ET CIVILISATION SOLIDAIRE

<i>Gérard Bertolini</i>	<b>Mouvements transfrontières de déchets, un dispositif de contrôle à consolider</b> .....	91
-------------------------	--	----



## DOCUMENTS

### LE LIVRE DU TRIMESTRE

<i>Godfrey Nzamujo</i>	<b>Songhaï. Quand l'Afrique relève la tête</b> .....	96
------------------------	--	----

	<b>PARUTIONS RÉCENTES</b> « voir » « lire » .....	97
--	---	----

*Dossier du prochain numéro :*

## FORMER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour les abonnés de la revue, la Lettre d'information (n° 35, mars 2003)  
de l'association Economie & Humanisme est jointe à cet envoi.

## VERS UN REVENU MINIMUM D'ACTIVITÉ ?

*En 2002, deux sénateurs français, Philippe Marini et Alain Lambert (l'actuel secrétaire d'État au Budget), ont transformé en proposition de loi la suggestion d'un « revenu minimum d'activité » (RMA), avancée pour la première fois par Michel Godet (1). Ce projet mérite débat.*

### CRITIQUE D'UNE TRANSFORMATION ANNONCÉE

Si bien des personnes ne trouvent pas d'emploi, expliquent les promoteurs d'un RMA, c'est parce que le coût du travail est trop élevé pour l'employeur potentiel au regard de ce que ces personnes sont capables de créer comme richesse. Laissons le marché du travail faire son œuvre, et le salaire se fixer en fonction de l'offre et de la demande. Et si ce salaire est jugé insuffisant, que la collectivité le complète par un versement social destiné à donner à tous ceux qui acceptent de travailler au prix du marché l'assurance d'un pouvoir d'achat minimal, qui sera forcément nettement supérieur à l'actuel RMI.

À ce dispositif, on peut faire quatre critiques. D'abord, il part du principe, inexact, que tous les allocataires sont en mesure de rejoindre immédiatement le marché du travail et le souhaitent. Ensuite, on ne peut exclure un « effet Speenhamland », du nom de ce comté anglais dans lequel, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les juges avaient accepté que les salaires soient fixés par le marché et avaient imposé aux paroisses de compléter ce niveau pour assurer le minimum vital. « À la longue, écrit Karl Polanyi qui raconte cet épisode dans son maître livre, *La grande transformation*, le résultat, affreux (...), fut tout simplement la paupérisation des masses, qui, en cours de route, perdirent presque forme humaine. » En d'autres termes, dès lors que le salaire du bas de l'échelle est libre de fluctuer à la baisse, cela exerce des effets dépressifs sur l'ensemble des salariés de faible qualification : tel est l'effet Speenhamland. En outre, troisième critique, même si certaines précautions

réglementaires sont prises, le risque que les employeurs remplacent des salariés « normaux » par des salariés « subventionnés » existe bel et bien. Enfin, l'aide publique étant versée à l'employeur, ce dernier est amené à connaître la situation personnelle et familiale du salarié subventionné : or, le précédent anglais similaire (*Working Families Tax Credit*) a montré récemment que l'employeur freinait alors des quatre fers toute augmentation de salaire, puisque la subvention publique peut s'y substituer.

Bien que les explications fournies par le ministre français des Affaires sociales soient assez sybillines, il semble que le RMA en projet consiste en fait à exiger des allocataires qu'ils fournissent une activité, même réduite, dans des domaines non marchands (2), en échange du versement de l'allocation, à la façon de ce qui existe aux États-Unis où le versement de l'aide sociale est limité dans le temps, puis subordonné à la reprise d'un emploi mal payé. En bref, il s'agit de punir les pauvres en les contraignant à travailler pour bénéficier d'une aide publique.

Si c'est bien cela qui se prépare, alors il s'agit d'une régression patente, puisqu'on substitue à la notion de devoir d'assistance (qui est au fondement du RMI) la notion d'obligation de travail. Si la plupart des allocataires du RMI attendent de la société « un vrai travail », l'aide qu'ils reçoivent en

(1) *Emploi, le grand mensonge*, Éd. Pocket, 2<sup>e</sup>me éd. 1997.

(2) Pour ne pas déséquilibrer le marché du travail, alors que la proposition sénatoriale risquait d'avoir cet effet.



attendant cette hypothétique solution n'est pas vécue comme un cadeau, mais comme un substitut au travail. Leur imposer en contrepartie de cette aide limitée un travail contraint et non rémunéré, c'est en revenir à la malédiction d'Adam (« tu travailleras à la sueur de ton front ») dans une société pourtant globalement riche. C'est, surtout, verser dans la problématique de l'ultra-libéralisme : on n'a rien sans rien, et ceux qui ne travaillent pas ne mangeront pas. Enfin, cette problématique, loin de favoriser le retour à l'emploi, risque fort d'enfermer les allocataires dans des activités n'ayant que de lointains rapports avec l'emploi. On exigera d'eux des heures de travail, mais on ne leur versera pas en échange un vrai salaire, on ne leur attribuera pas de vrais droits sociaux, on ne les mettra pas en situation d'accéder à une qualification reconnue et négociable sur le marché.

Le RMI actuel n'est pas satisfaisant, c'est un fait. Il n'aide pas à l'insertion. C'est un

ensemble de politiques différenciées qu'il conviendrait de mener, mariant conditionnalité pour les candidats à l'emploi et incondicionalité pour ceux qui sont éloignés du marché du travail, accompagnement économique pour les uns et aide sociale pour les autres, avec création de passerelles entre les deux sous-ensembles. Mais le faire est coûteux, n'en doutons pas : réparer les dégâts du chômage de masse coûte plus cher que d'en empêcher les effets par une action publique résolue. C'est ce que refusent les politiques libérales, qu'elles soient celles du travail forcé ou celles de l'exclusion chichement entretenue, qui cultivent toutes deux l'illusion que la société peut gérer ses pauvres au moindre coût : soit en leur rendant la vie difficile, soit en les parquant dans des ghettos. Nous n'avons pas voulu le comprendre en son temps, et nous devons aujourd'hui en payer le prix.

**Denis Clerc**

*Président d'Economie & Humanisme*

## LE RMI N'EST-IL QUE LE PARENT PAUVRE DE L'ANPE ?

Le RMI est un échec, paraît-il. Il n'est pas parvenu à ramener ses ressortissants vers l'emploi. Ce sont les économistes qui le disent, y compris les économistes critiques. Du coup, le gouvernement se sent fondé à lui apporter de substantiels aménagements : le « I », de l'insertion, trop vague, va se commuer en « A » d'une activité bien précise, sonnante et rébuchante, pourrait-on dire, si on était d'humeur à plaisanter. Non pas une activité dans le secteur marchand, lequel n'est ni capable, ni surtout désireux de récupérer les laissés-pour-compte de ses logiques infernales, mais dans le secteur non concurrentiel, de préférence les collectivités territoriales. D'abord, un préalable : un dispositif visant à atténuer les effets désastreux d'un fon-

ctionnement économique ne peut avoir l'allure séduisante d'une belle réalisation sociale. Autant demander au pansé du gangreneux de sentir la violette. Ceci étant posé, quelle évaluation peut-on faire du dispositif RMI, 15 ans après sa création ? Nous en avons mené une, à Economie & Humanisme, sur la base d'une investigation de terrain dans trois départements, de profils assez différents pour donner une image raisonnablement représentative du dispositif dans son ensemble : l'Isère, le Rhône et l'Ain (1).

Au terme de cette étude, il apparaît qu'il est impossible de porter un jugement global sur le dispositif, car sa première caractéristique est la diversité des situations

qu'il traite et des réponses qu'il fournit. La première chose qui frappe, en effet, quand on s'aventure, au-delà des statistiques, dans son épaisseur humaine, est la grande polyvalence de l'institution, qui va de pair avec une certaine neutralité. Elle est une sorte d'auberge espagnole pour toutes sortes de gens dont le seul point commun est de se trouver hors du système normalisé de travail, à un moment donné de leur parcours, pour un temps plus ou moins long (2).

Il apparaît clairement que la majorité de ces personnes est accueillie par le RMI, du fait de la faillite ou des carences de bon nombre d'institutions, depuis l'Éducation Nationale, jusqu'à l'hôpital psychiatrique, en passant par la formation permanente ou le statut des intermittents du spectacle et des artistes libres, et sans oublier la famille et l'entreprise. Il ne s'agit donc pas seulement de gérer une crise, ou les effets passagers d'une restructuration économique, mais de tendre un mince filet de protection au-dessous des logiques lourdes d'une formidable mutation sociale et économique dont on n'a sans doute pas encore pris toute la mesure. Le RMI est un dispositif « attrape-tout », chargé implicitement par la société intégrée de gérer en douceur la rétraction en peau de chagrin de l'État social-démocrate. Vu l'ampleur de la tâche, on peut dire qu'il le fait au moindre coût. Car, ce n'est vraiment pas cher payé au regard des profits dégagés par toutes ces restructurations (dont l'économique n'est qu'une parmi les autres, même si elle est la plus visible) et des immenses dégâts humains, sociaux et économiques qu'elles laissent derrière elles. Le RMI n'assure qu'un revenu très bas, et sa contrepartie « insertion » est floue, objecte-t-on. Certes, il y a sans doute des efforts à faire du côté des animateurs du dispositif. Mais cette indétermination de la notion d'insertion est sans doute un des aspects les plus intéressants du dispositif. La marge de manœuvre qu'il offre à ses ressortissants est un espace de respiration ouvert au sein d'une société tout à la fois

bloquée dans ses mécanismes institutionnels et traversée par la plus grande incertitude quant à son identité et à son avenir. A-t-on si peur des courants d'air qu'il faille à ce point calfeutrer toutes les fenêtres ?

L'alliance de l'hypocrisie, du cynisme économique et de la soif de contrôle propre au pouvoir construit un piège redoutable, dans lequel non seulement les chômeurs et les exclus risquent d'être happés, mais aussi la démocratie et la liberté. « Cachez ces miséreux désœuvrés que nous ne saurions payer à ne rien faire » disent les Tartuffe d'aujourd'hui. Et en effet, en faisant d'eux des *working poor*, contrôlés et normalisés par les institutions publiques, ils s'aligneront enfin, pensent-ils, dans l'ordre statistique qu'affectionne le pouvoir. Mais que se passera-t-il ensuite ? Ces mêmes milieux, qui trouvent que l'aide sociale est toujours trop coûteuse, estiment que le travail, surtout le travail non qualifié, coûte bien trop cher. Ils ont même intoxiqué l'opinion, classe politique comprise, avec cette propagande érigée au rang d'axiome. D'où il ne nous reste plus qu'à tirer cette conclusion : qu'ils travaillent ou qu'ils ne travaillent pas, les pauvres coûtent toujours très cher aux yeux des riches : ce sont des hommes en trop.

**Geneviève Decrop**

*Chercheur en sciences humaines et sociales*

(1) **Geneviève Decrop, Cyril Kretzschmar, Hugues Puel**, « Le RMI écartelé, entre les subjectivités des personnes et la polyvalence des fonctions sociales », *Futur Antérieur/Economie & Humanisme*, mars 1999 et *Economie & Humanisme* n° 351, décembre 1999. Voir également **Geneviève Decrop**, « Le volet insertion du RMI, dispositif de crise ou miroir des mutations de la société française ? » *Travail et Emploi* n° 81, janvier 2000, p. 81.

(2) On y trouve – et la liste n'est pas exhaustive – des exclus du marché de l'emploi, sans espoir de retour, des personnes aux prises avec les multiples ruptures sociales, familiales, à travers lesquelles se construit et se déconstruit l'individu « moderne », des gens en attente entre deux statuts, des ressortissants du quart-monde ou de la grande exclusion, et à l'autre bout, des individus créatifs, porteurs de projets que les institutions « normales » ne sont plus capables d'accompagner.

dossier



# **SOLIDARITÉS, ACTION SOCIALE DE L'AIDE AU PARTENARIAT**

## **Ouverture**

Page 8

**1**

## **Reconnaître les aspirations**

Page 11

**2**

## **Repenser la solidarité**

Page 31

**3**

## **Réorienter les pratiques**

Page 49

**Ont pris part  
à l'élaboration de  
ce dossier :**

Centre d'Initiatives Locales  
pour le Développement de l'Emploi et des Activités

CNLRQ

Fondation de France

Les petits frères des Pauvres

MIFE - Cité des métiers, Belfort

MRIE Rhône-Alpes

Rhône-Alpes Centres Sociaux

Secours Catholique

URIOPSS Nord - Pas-de-Calais

# LA CITOYENNETÉ NE SE DIVISE PAS

Par Vincent Berthet\*

*« Les gens viennent nous voir en disant : “Nous vivons telle ou telle situation, il nous faut donc telle ou telle action, tel ou tel moyen”. On discute alors des possibilités, des hypothèses d’actions qu’on pourrait mettre en place et c’est en fonction de cela que le programme se définit petit à petit. Nous n’imposons rien, nous ne proposons rien. Nous cheminons avec eux » (1).*

Trois motivations principales conduisent Economie & Humanisme, avec les organisations qui sont ses associées en la circonstance (2), à publier un dossier à propos de cette exigence : adopter dans les pratiques d’action sociale et de solidarité une logique résolument participative.

■ Ce critère d’action n’est pas un « supplément d’âme » facultatif, une bonification à la marge des pratiques de solidarité de tous ordres. Il est nécessaire tant à leur cohérence qu’à leur efficacité dans la durée. Cette attitude a en effet des fondements au niveau des principes mobilisateurs – ici, maintenant, parfois contre toute apparence, le « pauvre » (3) est un citoyen – et des fondements pratiques : la mobilisation personnelle, mais non solitaire, la libre et active appartenance à des collectifs (4) sont les substrats de toute démarche d’autonomie et d’intégration sociale. Selon cette approche, on privilégie les capacités des personnes à rester maîtresses de leur devenir, à prendre la parole, à agir avec d’autres (5) et non, avant tout, la « cohésion sociale » ou l’« insertion » apparente des citoyens en question. Cette attitude a des implications, notamment sur la façon de concevoir la place du travail et de l’emploi dans un processus d’intégration sociale, car certains emplois ne sont pas porteurs de réelle intégration. Elle en a aussi sur le rôle des accompagnateurs sociaux, bénévoles ou salariés, et sur les critères déterminant les affectations budgétaires au sein de l’action sociale.

■ À l’évidence, pourtant, cette conception « promotionnelle-participative » de l’action et des politiques de solidarité peine à être reconnue. L’est-elle dans le discours, les actes ne la concrétisent que très peu. Cette conception doit souvent s’opposer à la tendance à exclure, qui habite chacun, et à la vision sécuritaire de la solidarité, sournoisement rapportée – si besoin est sanction à l’appui (6) – au maintien de l’ordre social avec ses inégalités structurelles ; mais elle est aussi en butte à la conception dualiste de la société, adoptée facilement dans les pays d’opulence.

Rédacteur en chef  
d’Economie  
& Humanisme

(1) Joséphine Ndione, animatrice d’une organisation d’appui aux femmes rurales, Sénégal.

(2) On peut en consulter la liste, ci-dessus à la page 7, ou en 4<sup>ème</sup> de couverture.

(3) La difficulté à désigner les personnes concernées (usagers, bénéficiaires, personnes en difficultés, habitants...), dans la particularité de leur situation est probablement un indice, à la fois de la difficulté des personnes à être reconnues socialement, et de la situation commune en humanité et en potentialités qui interdit la distinction.

(4) Au sein des dispositifs d’intervention sociale, dans le milieu local ou dans la société en général.

(5) Y compris en refusant ou en contestant l’action sociale dont elles sont les destinataires.

(6) Ainsi de toutes les formes conditionnelles de la solidarité : tentation du *workfare* à propos du RMI et autres minima sociaux, subordination proposée du versement des allocations familiales à la « bonne tenue » des enfants, mise sous tutelle, loin au-delà de l’esprit des lois, des modes de dépenses des pauvres. Sans oublier, bien sûr, à l’échelle internationale, les multiples conditionnalités à effet social de l’aide bilatérale ou multilatérale.



Cette conception reconnaît aux pauvres un droit à exister en bénéficiant d'aides de la collectivité, mais sans que cette solidarité ne soit finalisée par la réintégration des groupes concernés dans leurs droits de citoyens (7). Selon ces deux dernières conceptions, bien plus courantes qu'on ne le croit souvent, la question de la participation des usagers du social ne se pose pas. La poussée actuelle d'un exercice de la responsabilité politique, décalqué sur la performance et la visibilité, et d'une conception restrictive, technico-environnementale, du développement durable vient encore renforcer ce risque : le travail de marqueterie fine qu'est l'appui promotionnel à des personnes ou des groupes sociaux disqualifiés ne peut alors qu'être perçu comme perte de temps, d'argent, ou abandonné à ces bénévoles ou militants qui « eux, peuvent s'abstraire des lois de l'économie ». L'affermissement d'une logique participative de la solidarité est un combat permanent.

■ Un certain nombre de réalisations sociales ou d'actions au service du développement, en France et ailleurs, sont dues à l'initiative de personnes et de groupes sociaux exclus de tout ou partie de leurs droits, ou à des organisations qui tentent d'établir avec eux un partenariat effectif. Ces réalisations se développent sur des registres très divers de la vie collective : actions pour l'accès aux soins de base, création de ressources minimales, développement social urbain, actions d'urgence sociale, accompagnement des pauvres du monde rural, solidarités entre chômeurs... L'action continue, dans le sens de l'équité sociale, du Réseau Européen contre la Pauvreté (EAPN) se rattache à cette ligne de pensée (8).

(7) Cf. les systèmes d'allocations, sans aucun appui promotionnel, et valant donc mise à l'écart du marché du travail, ou encore les politiques du logement débouchant sur des assignations à résidence déguisées, et bien sûr toutes les formes d'injonctions plus au moins dissimulées dans les « parcours d'insertion » normés (ou au « sud », dans les modèles de développement importés).

(8) L'un des enjeux concrets du dossier est de donner un prolongement au colloque organisé fin 2001 par la section française du Réseau sur le thème de la participation des bénéficiaires des interventions sociales.

## LA PARTICIPATION, COMME...

■ **Accès aux droits.** *Il s'agit de permettre à tous d'accéder à des droits considérés comme fondamentaux, de « participer » d'un certain degré de développement de la société.*

■ **Construction de son propre parcours de vie.** *Il s'agit notamment de substituer à la relation assistant-assisté une relation plus équilibrée fondée sur la prise en compte des capacités et désirs de la personne. Celle-ci devient auteur de l'amélioration de ses conditions de vie.*

■ **Association des personnes aux projets et politiques qui les concernent.** *Elle peut se concrétiser, à des degrés fort variables, en fonction de la redistribution du pouvoir accordé aux personnes en difficulté dans la décision : information, consultation, concertation, co-décision.*

■ **Mobilisation collective autour d'un projet.** *Elle consiste en la mobilisation et l'auto-organisation de personnes en difficulté autour d'un projet dont elles ont l'initiative.*

■ **Représentation politique.** *La participation peut prendre un sens politique comme représentation des personnes en difficulté, directe ou par des associations, dans les instances de décision.*

(D'après un passage de l'étude sur la participation, UNIOPSS, Sabine Viard, 2003).

Sur cette toile de fond, le dossier vise à étayer l'approche participative de l'intervention sociale et de l'appui au développement. Il se fait l'écho, en premier lieu, des déficits de citoyenneté vécus, des aspirations, des revendications plus ou moins exprimées des personnes et groupes sociaux disqualifiés, ainsi que de certaines manifestations de la capacité d'organisation autonome des pauvres. L'attente d'une solidarité libératrice est partout évidente pour qui veut y prêter attention et la loi commence à peine à l'entendre (9).

Un second ensemble de textes (10) contribue à expliciter le bien-fondé des pratiques participatives, en mettant en relief leur inscription dans l'histoire et leur caractère d'aspiration relativement universelle, et en dégageant les enjeux et questionnements anthropologiques présents dans cette revendication de la participation. C'est aussi renforcer cette approche que de faire ressortir les obstacles de toutes échelles auxquels elle se confronte ; nulle personne, ni aucune organisation n'est, en effet, à l'abri de la tendance à une action sociale d'encadrement, y compris parfois au sein d'une perspective de participation « décrétée » des habitants ou usagers. La démarche participative appliquée à la solidarité a une envergure sociétale ; elle est à la fois un facteur constitutif, un aiguillon permanent et, indirectement, un révélateur d'inachèvement du projet démocratique.

C'est par une mise en relief des points-clés d'un renouvellement des pratiques solidaires que se poursuit le dossier (11). De la part des intervenants sociaux les plus divers, la base de toute démarche participative est l'attitude d'écoute des personnes quant à leurs besoins. En revanche, une démarche « participative-promotionnelle » ne peut en aucun cas se confondre avec des méthodes et des instruments d'action types ; globalement il s'agit bien autant de reconnaître et soutenir l'action des pauvres, dans divers domaines, que d'organiser avec et pour eux de nouvelles actions.

Les articles et les auteurs de ce dossier, ouvert à de très nombreux témoignages et expériences, sont délibérément très divers, une place revenant bien entendu à des usagers des interventions de solidarité publiques ou associatives, qu'elles aient ou non adopté cette logique participative.

**Vincent Berthet**

9) Voir notamment  
« Détricotage social :  
qu'en disent les intéressés ? »,  
« Capacités secrètes des  
personnes âgées », « visages gre-  
neblois de l'autopromotion »,  
« Afrique de l'Ouest : l'autono-  
mie progressive des ruraux »,  
« Mobilisations indiennes »,  
« Le regard des partenaires du  
Sud », « En France et en  
Europe, que dit le droit ? »,  
« Nous participons également  
à l'Europe ! »

(10) Voir les articles  
de Jean-François Draperi,  
Claude Royon, Abdel Bendriss,  
Vincent Berthet, p. 31 à 48.

(11) Cf. les contributions de  
Stéphane Bernary, Céline Servos  
et Jean-Paul Kerveillant, Claude  
Royon, Claude Ferrand, Vincent  
Plazy, Manu Bodinier, François  
Vercoutère, Jean-Pierre Bultez,  
p. 49 à 68.

*Outre les auteurs des articles et les personnes interviewées, la rédaction remercie pour leur contribution à l'élaboration de ce dossier :*

**Bertrand Creusy** et **Benoît Rossetti** (MIFE, Belfort), **Jo Pelletier** (CILDEA), **Jean-Marie Decarnin** (URIOPSS Nord – Pas-de-Calais), **Vincent Laubretton** et **Éric Lepage** (FNARS), **Christophe Leroux** (CNLRO), **Jean-Marc Cottier** (Centre social, Rive-de-Gier), **Daniel Fayard** (ATD Quart Monde), **Florian Covelli** (Fondation de France), la section française du Réseau européen contre la pauvreté.

**RECONNAÎTRE  
LES ASPIRATIONS**

*La parole et le vécu  
des « pauvres » expriment leur dignité,  
leurs attentes, leurs capacités.  
Avant tout, les initiatives  
de solidarité ont  
à en prendre acte.*

# DÉTRICOTAGE SOCIAL

## *Qu'en disent les intéressés ?*

*par Claude Royon \**

*Participer, s'impliquer, être un citoyen actif, ou au contraire voir son aspiration à être reconnu et à participer incomprise et rejetée : qu'en disent ceux qui se trouvent être des « bénéficiaires » du social ?*

Se mettre à l'écoute des personnes par des rencontres de groupes ou des entretiens individuels éveille l'attention sur des aspects que soulignent les personnes elles-mêmes. Certes, les situations et les itinéraires, les manières de réagir sont très diverses et les expressions retenues ne peuvent se prétendre représentatives, mais elles sont significatives (1).

### **« On ne voit plus grand monde ! »**

Les difficultés matérielles, financières, le chômage, mais aussi des problèmes familiaux (décès, divorce...) ou parfois la mésestime de soi, conduisent souvent à une exclusion de fait de la vie collective. Le travail perdu, mais aussi d'autres causes (2) conduisent à un isolement et à un sentiment d'exclusion. Des relations de travail qui n'existent plus, et la participation à des groupes culturels ou de loisirs (fêtes de village ou de quartier) devient difficile voire impossible.

\* Economie  
& Humanisme

(1) Les lignes qui suivent s'appuient sur des rencontres en groupe ou des entretiens personnels réalisés par les partenaires de ce dossier.

(2) Par exemple, le décès du mari dont les activités permettaient une riche participation sociale : « Au début, tout le monde vient ; ensuite les gens changent, on ne voit plus grand monde. »

*« J'en ai marre d'être au chômage : au bout d'un an, ça devient insupportable. Ce n'est pas par rapport aux autres que ça me gêne d'être au chômage. C'est plus par rapport à moi ! Je ne suis pas vieille !... ça me gêne aussi par rapport à la vie sociale... Cette période de chômage, elle est vraiment longue. Et moi, je n'aime pas rester à la maison. Au bout de quelques mois de chômage, j'ai eu une mauvaise période : je ne pouvais plus sortir, pas même pour faire les courses au supermarché à côté de chez moi. C'est mes filles qui faisaient les courses. »*

**Nicole**, secrétaire au chômage, après une série de CES, d'intérim et de CDD

Le sentiment de solitude peut devenir très fort, et alors les organismes auprès desquels les personnes ont des droits à faire valoir ne sont plus perçus comme un soutien ; c'est ce que souligne une femme qui participe à un comité local pour l'emploi : « Moi, j'arrive à réagir, je lis beaucoup. Mais les gens qui ne savent pas comment s'occuper, ceux qui sont fragiles, ça doit être encore plus dur. Et puis, il y a tout le côté très administratif des ASSEDIC et de l'ANPE : ils sont tellement dans leur malheur que, pour les



papiers, ils n'ont pas envie de s'en occuper, ils pensent que ça sert à rien, et ils s'enfoncent encore un peu plus. »

Beaucoup expriment l'effacement des relations professionnelles, le recul vis-à-vis de la vie associative locale et le délitement des relations amicales, voire familiales (3). En revanche, il est rare d'entendre quelqu'un exprimer avec force sa prise de distance à l'égard de l'exercice de la citoyenneté : « En définitive, je n'ai jamais eu le sentiment d'être exclu mais avec le temps (...) je m'exclus moi-même... Par exemple, dans un bar, j'ai brûlé ma carte d'électeur... Je n'ai plus confiance dans ceux qui nous représentent... J'ai un certain mépris vis-à-vis de la scène politique... Par arrogance, provocation, j'ai brûlé cette carte en public. » Si de tels actes symboliques sont peu fréquents, le sentiment de ne pouvoir être entendu, de compter pour rien apparaît souvent : « Je ne peux pas donner mon avis puisque je suis sous tutelle. »

Le rétrécissement de l'univers relationnel s'accompagne fréquemment d'une restriction de l'expression et d'une difficulté à entrer en dialogue.

## « On ne le dit pas, c'est très secret »

Plusieurs soulignent leur gêne à parler de leurs difficultés et l'enfermement qui s'installe assez vite : « Ces difficultés, on n'en a pas parlé aux autres ; on ne le dit pas, c'est très secret. ... À ce moment là, notre tendance a été de nous éloigner du milieu professionnel. » Une femme parle des personnes accueillies qui, comme elle, sont au chômage : « Les gens ont l'impression qu'ils sont seuls au monde à porter ce fardeau... Nous, on est là pour les écouter. On voit beaucoup de femmes et beaucoup de jeunes. Mais il y a peu d'hommes. Je pense qu'ils n'osent pas passer la porte. Ils ne veulent pas faire savoir qu'ils sont au chômage. C'est peut être un peu tabou. »

(3) Il arrive quelquefois que des personnes maintiennent leur participation avec beaucoup de détermination : « On a quand même continué à participer à des réunions professionnelles : réunions syndicales, réunions de formation. On participait normalement : les difficultés ne nous ont pas coupés des autres... Mais surtout on s'est créé un réseau d'amis par les activités des enfants, le foot, par exemple. »

*« On s'enferme insensiblement ; la véritable casse, c'est lorsque l'on prend conscience de la situation... De plus, j'ai toujours eu ce petit côté marginal. En définitive, je n'attache aucune importance aux choses matérielles... c'est au jour le jour. En fait, c'est une phase suicidaire, je pense qu'il n'y a plus rien qui accroche. On a le sentiment de se débrancher, de tirer la prise. En dehors de vous [employé de la MIFE] et de Sylvie [assistante sociale], je n'ai aucun contact... Nos rencontres sont un ballon d'oxygène, mon seul souci, c'est de rentrer, de mettre ma robe de chambre, de poser mon c.. et de regarder la télé... C'est grave... ! Voilà où j'en suis. »*

**Michel**, cadre supérieur, au chômage depuis dix ans.

Pour beaucoup, demander des aides est un acte difficile, une sorte de déchéance : « Quand on est au bas de l'échelle, on n'a pas le courage d'aller dans un bureau, d'attendre son tour, de demander devant tout le monde. C'est le regard des autres qui est difficile. » Plusieurs se plaignent du manque de confidentialité des démarches, de ce que les lieux d'attente soient trop proches des bureaux d'entretien individuel : « On sait tout ce qui se dit ». De ce fait, un certain nombre de personnes ne bénéficient pas des aides auxquelles elles ont droit (4). Elles ne veulent pas, en faisant valoir tel ou tel de leurs droits « passer de l'autre côté », celui des pauvres estampillés, regardés autrement et « suivis », pendant un temps dont ils ne savent jamais combien il durera.

Les difficultés à parler, à dire la situation sont renforcés par le fréquent sentiment de rejet face aux institutions sensées pourtant offrir des possibilités d'intégration sociale.

## « Au guichet,... on n'est rien »

Vis-à-vis des organismes et de leurs personnels, la demande d'accueil et d'écoute est immense (5). Être accueilli dignement, en toute confidentialité, est très important pour les personnes : « Peu de travailleurs sociaux reçoivent pour écouter, simplement écouter. » Plusieurs se plaignent des conditions dans lesquelles elles sont reçues : manque de discrétion, suspicion, manque de considération. « Au guichet, des employés manquent de discrétion. Parfois leur attitude nous montre qu'on n'est rien. »

(4) Par manque d'information ou parce que les interlocuteurs sont multiples, l'accès aux droits est souvent plus difficile qu'on ne croit. Lire les travaux, sur ce point, de la MRE Rhône-Alpes, 2002.

(5) Alors que les bénévoles d'une association trouvent que le CCAS et les assistantes sociales accueillent bien le public, les personnes accueillies par cette association s'en plaignent souvent. Il semble qu'il s'agisse d'un problème de langage et de compréhension réciproque.

*« Les membres de l'administration nous suspectent, ne comprennent pas, ne nous croient pas... De quel droit un salarié d'un service se permet de donner des conseils sur la manière de mener sa vie à la personne qui demande une aide ? Les mamans qui élèvent seules leurs enfants, qui travaillent le plus qu'elles peuvent pour rapporter 4000 ou 5000 F par mois, sans voiture, sans vacances, sans restaurants, sans loisirs, n'ont-elles pas besoin de combler les manques auprès de leurs enfants, en leur offrant la possibilité de regarder des cassettes vidéo à la maison ou d'être abonnés à un canal satellite ? »*

**Un groupe de quatre femmes en résidence sociale**

La demande est forte de quelqu'un qui écoute, qui comprenne, à qui on puisse dire ses besoins matériels, mais aussi la complexité de la situation. C'est le cas de Michèle : « Je n'arrête pas de leur dire... Et ils n'arrivent pas à enregistrer ce que leur dis : j'ai pas de véhicule, je peux travailler ici, près de chez moi et aussi autour de M..., puisqu'il y a des cars,... et ils me font des propositions de travail à l'autre bout !... Ça m'énerve !... » Beaucoup souffrent de la pluralité des interlocuteurs : « À l'ANPE, nous ne sommes jamais accueillis par la même personne. » Un sentiment d'exclusion, parfois très fort, est vécu par des parents dans leur rapport avec l'école, ses habitudes et ses exigences.



Il peut arriver que les intervenants sociaux prennent conscience tout à coup de la profondeur de la fracture qui sépare habitants et institutions, comme en témoigne cet animateur d'un centre social où, face aux problèmes de drogue sur le quartier, les « professionnels » ont invité les habitants à se mobiliser : « De ma position d'animateur de cette action, positionné entre les acteurs institutionnels et les habitants, il m'est apparu une vraie rupture (6). »

Ces sentiments d'isolement, de solitude, d'incompréhension, voire de rejet, sont en creux les signes d'attentes qui arrivent parfois à s'exprimer : demande de considération, de soutien, et d'abord souhait du respect de l'autonomie personnelle...

### « *Qu'ils nous laissent libres !* »

Le fait que les personnes fassent elles-mêmes une démarche de demande d'aide facilite la participation active. « Ça a marché, ce stage, parce que c'est moi qui ai fait la demande. Quand c'est l'ANPE qui t'impose un stage, une formation, ce n'est pas pareil !... » Parfois, une démarche redoutée est faite par un membre de la famille ou des amis : « C'est ma belle-sœur qui a demandé à l'assistante sociale d'intervenir. Je l'ai rencontrée et je lui ai expliqué mes problèmes financiers. J'ai tout de suite compris qu'elle était là pour m'aider à m'en sortir. »

(6) « Les professionnels avaient lancé cet appel pour savoir ce que les habitants pensaient de la situation et engager leur mobilisation. De leur côté, les habitants (une quarantaine) étaient vraiment très inquiets. Ils avaient le sentiment d'être seuls, livrés à eux-mêmes et n'imaginaient même pas que les acteurs professionnels pouvaient se soucier de la situation... Il y a d'un côté ceux qui travaillent au bien être du quartier, le jour, et qui s'inquiètent et mobilisent leur énergie, et de l'autre ceux qui y vivent, qui n'ont finalement que très peu d'informations sur ce qui s'organise en leur nom, pour eux, mais sans eux. »

*« Un jour, vu nos difficultés, un ami nous a suggéré de nous renseigner du côté du RMI. On a galéré quelques temps avant de faire la démarche. J'ai pris mon courage à deux mains. Je suis allé voir l'assistante sociale. Ma femme ne voulait pas y aller... C'était donc à moi de faire la démarche. Je me suis fait tout petit. Je suis allé au bureau de l'assistante sociale. Devant le bureau, je me disais : j'ouvre, j'ouvre pas la porte ? J'y suis allé et elle m'a mis à l'aise tout de suite. J'ai expliqué mon problème... on a fait le dossier... »*

**Alain, agriculteur**

La rencontre de personnes attentives, qui laissent libre, est fortement appréciée : « J'avais l'impression qu'on cherchait à m'imposer quelque chose que je n'avais pas choisi... Heureusement, l'assistante sociale nous a mis à l'aise : elle se mettait à notre niveau. Quand elle venait nous voir, elle nous disait : si vous avez des factures en retard, eau, électricité, etc., il faut qu'on en parle !... » Cette liberté donnée demande de la disponibilité ; elle est sans doute plus aisée pour les associations de soutien aux personnes en difficulté (7) que pour les services sociaux publics.

Tout en revendiquant leur liberté, certains disent explicitement leur besoin de soutien : « Nous voudrions des gens qui nous

(7) Elle peut être ressentie même au moment de décisions difficiles à prendre comme l'arrêt de l'exploitation, pour cette agricultrice à laquelle les accompagnateurs ont suggéré de réunir ses cinq enfants pour leur demander leur avis : « On était venu pour l'aider à s'en sortir, précise un accompagnateur, mais personne ne pouvait décider de ce qu'elle voulait faire. »

accompagnent dans les administrations, les services sociaux, des tuteurs qui ne font pas à notre place, qui sont intermédiaires en cas de besoin seulement. » Cet accompagnement est particulièrement souhaité lors des convocations par les services administratifs (8). Malgré la sécurité que devraient apporter les dispositions législatives, ces personnes redoutent souvent une saisie sur leur minimum de survie (9). La prise de parole des intéressés va parfois jusqu'à la demande d'améliorations très concrètes, notamment dans la relation aux administrations et aux travailleurs sociaux.

## « Il faudrait... Ils devraient... »

Beaucoup souhaitent un guichet social unique et la simplification des démarches administratives : « Moi j'ai pas fait de grandes études, j'ai du mal à remplir les papiers. » Un grand nombre voudraient plus d'informations faciles à comprendre dans un langage simple. « Le problème c'est le petit chinois administratif. Ils font exprès pour qu'on ne comprenne pas. »

La demande d'un suivi plus individualisé est fréquente, avec parfois la suggestion d'un accompagnement : « Les démarches sont beaucoup plus faciles quand on est accompagné par une personne de l'association. »

Presque tous demandent que les administrations soient plus à l'écoute des demandeurs. Si tel ou tel reconnaît : « Il y a eu des efforts pour l'accueil dans les organismes publics. », la plupart estiment : « L'accueil n'est pas fameux dans les administrations... On a l'impression d'être des numéros. »

Plusieurs demandes de proximité se focalisent sur le quartier : « Si l'assistante sociale était plus souvent présente dans le quartier, elle comprendrait mieux les familles. »

Des situations sont plus spécifiques : handicapés, victimes de discriminations, ruraux isolés, demandeurs d'asile... Outre l'interlocuteur unique et la confidentialité, ces derniers voudraient aussi l'accès à un interprète, le raccourcissement des délais administratifs, la possibilité de travailler (10).

En rural, pour lutter contre l'isolement, une demande appuyée concerne les transports (11).

Comme on peut le constater, les suggestions ne manquent pas.

**Claude Royon**

(8) Pour les personnes les plus en difficulté, par exemple, la crainte des saisies est très forte.

(9) « On dit que les prestations familiales sont insaisissables. Pourtant ma banque prélève immédiatement sur mon compte qui n'est alimenté que par ces prestations. Qui respecte la loi ? Qui nourrit mes cinq enfants ? »

(10) « En tant que demandeur d'asile, je témoigne de la compassion d'organismes qui nous ont accueillis à bras ouverts. Malheureusement, le statut n'octroie que le droit d'errer. Je souhaite que l'on revoie ce statut et que l'on me laisse vivre dignement. »

(11) « Sans permis, sans voiture, parfois sans téléphone, en milieu rural, on est trop isolé ! Pourquoi pas des systèmes de bourse de transport, ou de cartes de transport ? Et comment rendre les transports en commun mieux adaptés aux besoins ? »

# CAPACITÉS SECRÈTES DES PERSONNES ÂGÉES

Parce que l'âge et la solitude sont souvent vécus comme des facteurs qui aggravent l'exclusion, l'association « Les petits frères des Pauvres » met en œuvre un accompagnement des personnes souffrant d'isolement, de pauvreté matérielle, de précarités multiples et intervient en priorité auprès de personnes de plus de cinquante ans. Au-delà de l'aide matérielle, les bénévoles, les salariés et les donateurs privilégient la relation fraternelle et l'action collective pour vaincre l'isolement et lutter contre l'exclusion. Cet accompagnement vise à réinscrire les personnes dans des réseaux relationnels qui favorisent la reconstruction personnelle. Cette introduction dans des réseaux partagés entre bénévoles et personnes en situation d'exclusion prend deux formes : le partage des actes quotidiens de la vie, d'une part, et des activités de vacances, de Noël, de recherche d'emploi, d'autre part. Le temps va ainsi se remailler et retrouver du sens. Ce partage et cette recherche de sens peuvent permettre de retrouver du désir et progressivement se déclinent ensuite en projets.

La relation fraternelle ne repose pas sur une notion de contrat : « Je te donne..., tu me donnes... » ; elle est d'une autre nature, moins palpable et plus ténue. C'est ainsi que, pour mieux réaliser cette relation entre bénévole et personne accompagnée, l'association a choisi, en 2002, le temps des vacances comme support de réflexion. Depuis quelques années, à côté des séjours de vacances « clés en mains », se développent des projets individuels qui doivent donner la parole aux personnes sur leurs désirs et les aider à mettre en œuvre un projet précis, préparé et partagé avec le ou les bénévoles. Les vacances sont le temps de la conquête et de la reconquête du mouvement, de l'espace et des relations avec les autres (1).

Dans cette démarche, la place des bénévoles n'est pas aisée, mais elle est primordiale. Elle est ambitieuse, car le bénévole se met dans la position de contribuer à réunir les conditions propres à l'expression du désir de la personne ; mais elle doit être en même temps très humble puisque, dans ce cheminement à deux, c'est la part de l'autre qui doit s'exprimer. De plus, dans l'accompagnement de personnes très âgées qui ont des handicaps liés au vieillissement – cécité, surdité, mémoire, etc. – le rôle du bénévole sera de s'adapter aux capacités enfouies de l'autre. Il faudra être capable de découvrir ses capacités « secrètes » et lui permettre de les exprimer. Les personnes en précarité de plus de cinquante ans, en effet, manquent de confiance et ont souvent peu de désirs personnels, bien en-deçà de leurs possibilités réelles.

Dans cette relation fraternelle, accompagner, c'est reconnaître la personne et l'accepter dans ce qu'elle a d'unique, la respecter dans sa dignité, son intimité, sa part de mystère, être son interlocuteur et son témoin. C'est valoriser ce qu'elle vit et l'aider à découvrir ses potentiels enfouis, lui permettre d'exprimer ses désirs et ses aspirations profondes. C'est marcher à ses côtés en respectant son évolution et son rythme propre, s'ajuster constamment à ses besoins, l'aider à se prendre en charge, la laisser libre dans ses choix. C'est la considérer comme un être toujours en devenir.

**Henri Naudet,**  
*Les petits frères des Pauvres*

(1) Toutefois, s'il est possible pour certains de se réinscrire dans cette construction partagée d'un projet ou d'un rêve, pour d'autres, le cadre plus sécurisant d'un séjour dans des maisons appartenant à l'association Les petits frères des Pauvres, selon une organisation connue à l'avance, reste la forme permettant de partir, de nouveau ou encore, en vacances.

# VISAGES GRENOBLOIS DE L'AUTO-PROMOTION \*

*par Vincent Berthet et Claude Royon \*\**

*Dès lors que les circonstances le permettent,  
des personnes en difficulté sont elles-mêmes à l'initiative  
de réalisations collectives.*

Création d'activités économiques, culture, accueil des « gens de la rue », activités « communautaires », services mutuels dans un quartier... Depuis plusieurs décennies, l'agglomération de Grenoble, plus que d'autres villes françaises, voit émerger, et souvent durer, des réalisations au sein et au service desquelles des individus et des groupes habituellement « aidés » assument d'emblée tout ou partie des responsabilités.

## *La chaleur du Fournil*

Aujourd'hui le Fournil est une association et un « chantier d'insertion ». Son appellation « boulangère » a un rapport effectif, ou affectif, avec la tiédeur qui environne les fours dans la nuit, les attentes et les surprises de la pâte qui lève. L'origine du Fournil date de l'hiver 1995, particulièrement rigoureux : plusieurs SDF, soutenus par l'association « Droit au logement », s'installent à Grenoble, face à la Préfecture, sur une place qu'ils aménagent : tente, four à pain pour préparer les repas... L'idée force est de se retrouver entre personnes de la rue, auxquelles s'adjoignent des militants, afin de trouver des solutions collectives et adaptées aux problèmes de chacun. Au bout de deux mois, le maire de Grenoble, sous la pression, ouvre un bâtiment en bois, vide, situé dans la partie sud de Grenoble. Le Fournil est créé. Ce bâtiment est utilisé comme lieu de vie : logement, prise des repas (installation d'une cuisine dans des conditions précaires). De la marmite de la place de Verdun, face à la Préfecture, on en arrive à la table d'hôtes actuelle (45 repas en moyenne chaque midi et un repas le soir en semaine, l'hiver), en complémentarité avec d'autres associations de Grenoble.

Dès le début, des bénévoles issus de la manifestation de l'hiver 1995 ont animé le lieu et se le sont approprié. Le local du départ, détruit, a été remplacé par un autre lieu, un ancien garage aménagé de manière fonctionnelle et adaptée aux besoins. La table d'hôtes ouverte à tous, avec une faible participation financière, dans une atmosphère conviviale, est un lieu où les problèmes du logement, de l'accès au droit, à la santé, aux structures d'aide à l'insertion sont et peuvent être abordés.

*\*\* Avec la contribution d'un certain nombre d'acteurs sociaux grenoblois, en particulier Claude Lien et Philippe Parazon.*

(\*) Le terme d'auto-promotion, utilisé principalement en Afrique de l'Ouest pour évoquer la mobilisation d'acteurs sociaux marginalisés en milieu rural puis urbain, est aujourd'hui repris par un certain nombre d'animateurs sociaux dans d'autres contextes, dans le sillage notamment de l'antenne française du GRAAP (Groupe de Recherche et d'Appui à l'Autopromotion).



Le personnel de l'association, agréée comme chantier d'insertion depuis 2001, est, en 2003, au nombre de sept : quatre en CES et trois en CEC. Ce personnel est majoritairement composé de personnes ayant connu la rue et la galère, et qui, souvent, sont venues au Fournil comme convives. Leur profil, avec leur propre expérience de la rue, facilite l'expression du public ; mieux compris, les « hôtes » du Fournil qui en ont besoin se trouvent plus à même de s'impliquer, pour trouver des réponses à leurs situations souvent complexes et difficiles. Les convives et les bénévoles issus de leur cercle participent aussi à la démarche collective, certains convives sont administrateurs du Fournil.

Dans cette situation comme dans plusieurs autres, la prise de responsabilité par les citoyens réputés comme étant en difficulté ou plus ou moins en marge est à la fois puissante et fragile. Ils confirment que les « pauvres » (à Grenoble comme au bout de l'Amazonie) (2) n'ont pas à recevoir des leçons de citoyenneté. Ils veulent réussir et se donnent avec un militantisme passionné - voire passionnel - à ce qu'ils vivent comme étant enfin un « projet à eux ». L'intensité de leur investissement, reliée à un effet de « rattrapage » de leur impossibilité antérieure d'être « entendus », de leur absence de reconnaissance personnelle par la société, et parfois également de la grande précarité de leurs conditions de vie quotidienne, est aussi porteuse de conflits exacerbés qui vont jusqu'à mettre en péril leurs réalisations (3).

## La fécondité des hybrides

Les raisons qui sont susceptibles d'expliquer ces naissances et renaissances sont multiples ; par définition, l'auto-organisation des personnes ne peut être décrétée ou programmée, mais des éléments de contexte, ou des mobilisations collectives plus ou moins instituées peuvent les faciliter ou les soutenir. « Ce sont les interactions, entre des personnes qui ont des intérêts et des motivations sociales différentes, qui peuvent construire le dialogue, le débat, mais aussi de nouvelles inventions », note la psychosociologue Joëlle Bordet après avoir étudié l'implication des jeunes et des adultes dans plusieurs contextes urbains « sensibles » (4). Cette assertion semble correspondre d'assez près aux réalités sociales de Grenoble.

En effet, les initiatives animées par des « usagers du social » qui en deviennent co-producteurs y voient le jour dans des contextes-carrefours ; beaucoup les relient notamment à la mixité sociale et culturelle présente (aujourd'hui ou davantage encore dans un passé récent) dans plusieurs quartiers : la Villeneuve... À ce titre, le pouvoir municipal en voit reconnu un rôle. Comme responsable d'un parc de logement social en particulier, il a favorisé, plus ou moins selon les périodes et la tendance de sa majorité, cette mixité sociale. L'histoire du mouvement ouvrier - ce

(2) La qualité de la mobilisation et la ténacité du mouvement des *seringueiros* dans l'Etat brésilien d'Acre (sous l'impulsion notamment de Chico Mendes, assassiné en 1990) reste l'une des expériences-sources pour qui porte attention aux dynamiques d'auto-promotion.

(3) Conflits d'ailleurs courants ou récurrents dans presque toutes les innovations sociales, y compris celles qui sont portées par des individus ou des petits groupes réputés avoir le recul de la réflexion. « Le vécu en SCOP est un tue-l'amour », rappelle par exemple **François Espagne**, ancien secrétaire général de leur confédération et historien des initiatives coopératives.

(4) Pourquoi réfléchir sur la participation aujourd'hui ?, in dossier « Participations et implications sociales », *Vie sociale* n°1/2002.

n'est pas un hasard si plusieurs actions innovantes des Comités d'entreprise, contre l'exclusion, sont grenobloises - et des associations de quartier, à Grenoble, apparaît comme un autre soubassement des initiatives : lorsque plusieurs quartiers importants, ainsi que leurs équipements (Centres sociaux, espaces culturels, espaces « jeunes »...) ont accumulé une expérience de réalisations prises en charge par leurs usagers-bénéficiaires - et parmi eux par un certain nombre de personnes à faible revenu, chômeurs de longue durée, immigrés en difficulté d'intégration etc. - c'est le tissu urbain dans son ensemble qui en quelque sorte autorise un plus grand nombre d'initiatives.

## ELÉMENTS DE LA DÉMERDE

- *Prise de conscience de sa situation.*
- *Ne pas perdre l'estime de soi.*
- *Se responsabiliser dans sa vie : se procurer l'occasion de prendre des responsabilités.*
- *Etre conscient que nous sommes tous des handicapés ; certains handicaps sont très visibles, d'autres pas, donc nous avons tous besoin de tous. Chacun peut apporter quelque chose à la société.*

Extrait du « Guide pratique de la démerde dans la galère »  
(Fnars, Rencontre des usagers des Centres d'hébergement, Tours 2002)

Le rôle joué personnellement par un certain nombre de professionnels (éducateurs de quartier, responsables de foyers par exemple) ou d'habitants militants pourrait être souligné lui aussi : leur action libère certains potentiels, en eux-mêmes et chez les autres, parce qu'ils choisissent de ne pas se cantonner dans un rôle (porte-parole d'un groupe d'habitants, pratiquant de tel sport, « pionnier » d'un vécu en squat...) ou dans une identité spécifique (artiste indépendant, couturière ou cuisinière « Maghreb », animateur...).

Parmi ces mutants qui prennent une place de « passeurs » (5), certains ont été ou sont au départ des citoyens en difficulté sociale ; ce n'est pas avec cette étiquette qu'ils agissent, mais plutôt au titre d'une idée, voire d'un rêve, ce qui précisément donne une force d'entraînement à leur engagement. C'est le fait de construire des alternatives à la galère ou d'autres formes de mieux-vivre, et non seulement de prendre la parole et revendiquer, qui peut mobiliser durablement les « pauvres ». Comme tous les autres.

**Vincent Berthet et Claude Royon**

(5) J. Bordet, op.cit.

*par Bernard Lecomte \**

*Quelle participation, quelle marge de liberté dans une situation d'aide ? En Afrique de l'Ouest, les organisations paysannes marchent sur le chemin de l'autonomie.*

« Les ONG étrangères ne peuvent remplacer la volonté politique, celle qui fait qu'un peuple s'acharne à vivre et à progresser par ses propres forces. Aujourd'hui, au Sahel, cette volonté est faible, pouvait-on évaluer en 1980 ; faible parmi les dirigeants polarisés par la recherche de l'aide ; faible parmi les populations rurales ni formées, ni organisées et méprisées » (1).

Depuis vingt ans, la volonté politique des populations rurales, sinon même celle des dirigeants, est devenue plus forte. Le monde rural s'organise. Il se fait reconnaître par les États. Il commence à influencer les politiques de développement rural cofinancées par les agences d'aide. Un progrès réalisé contre et pour les États, avec et malgré l'aide internationale.

## ***Les organisations paysannes aujourd'hui***

Le paysage des organisations paysannes en Afrique de l'Ouest est riche, foisonnant, complexe. Il n'obéit pas à une typologie de type occidental où l'on placerait volontiers, d'un côté les structures à dominante d'activité économique, de l'autre celles à dominante de responsabilité sociale. Par exemple, des organisations de producteurs comme celles qui dépendent des sociétés cotonnières sont chargées de décider de l'utilisation des ristournes financières que chaque récolte peut apporter ; et ces ristournes vont servir aussi à des activités sociales comme l'appui aux écoles des villages.

Une caractéristique de la situation actuelle est la prise de parole par les ruraux. Dans les années 1960-1990 – et encore aujourd'hui dans certains pays – la liberté de s'associer n'existait pas. Le Sénégal était une exception. Les premières organisations paysannes autonomes – créées, vers 1974-1976, à l'initiative de leurs membres – y étaient alors un peu clandestines. « Nous sommes des serpents, mieux vaut que l'on ne nous voit pas » disaient à l'époque leurs leaders ! Petit à petit, ils se sont considérés comme des « caméléons » : ils coopéraient avec le sous-préfet, avec les Églises, avec l'aide extérieure, sans paraître affirmer leur propre autonomie. L'année 1984 au Sénégal, avec l'avènement de la nouvelle politique agricole, a libéré en eux la capacité de devenir des « scorpions » : c'est-à-dire des organisations capables de faire des propositions, de s'affirmer.

*\* Ingénieur, consultant pour plusieurs organisations populaires de développement rural en Afrique de l'Ouest, co-auteur du dossier pédagogique Aider c'est pas donné, GRAD, Bonneville, 2001.*

(1) **B. Lecomte**, « Les ONG au Sahel », *Economie & Humanisme* n° 268, nov.-déc. 1982.

# MOBILISATIONS INDIENNES

Mouvements de résistance-proposition des *dalit* (intouchables) et des groupes « tribaux », groupements de promotion féminins, efficaces coopératives de petits artisans ou pêcheurs, collectifs prenant en charge les soins de base : le plus grand pays démocratique du monde n'est-il pas aussi l'un des espaces dans lesquels des organisations populaires exemplaires, dans les campagnes et à un moindre titre dans les villes, sont à l'action ? Oui et non ; non et pourtant...

Ce n'est pas dans le quotidien de la spoliation ou de l'exploitation que les communautés se soudent, et a fortiori créent un mouvement d'envergure nationale. Sur tel ou tel enjeu de survie, face à telle ou telle menace grave, comme l'édition de grands barrages, elles se mobilisent ; mais de façon ponctuelle et toujours fragile. Qu'il s'agisse des pêcheurs, des paysans, des femmes les plus pauvres, comme celles que représente le mouvement *Sewa*, l'existence d'une dynamique spontanée d'auto-organisation et d'autopromotion des pauvres semble donc être une fiction.

Sauf exception, les organisations plus stables, plus représentatives dans la durée et à un échelon large doivent leur existence, en Inde comme en Indonésie, à des « éléments extérieurs » : jeunes du village ayant pu poursuivre des études – et chemin faisant se frotter à des mouvements politiques et sociaux –, leaders religieux à la fois immergés dans une communauté locale et reliés à une organisation plus large, animateurs itinérants d'ONG « de services », ou d'ONG médiatrices, analogues à celles qui existent au Brésil... Gandhi lui-même n'a-t-il pas mis en avant, pour expliquer ses motivations et son activité de résistant, ses longs séjours en Angleterre et son apprentissage de militant en Afrique du Sud ?

De plus, dans la culture indienne, on

paraît particulièrement peu enclin à désigner comme leaders sociaux des femmes et des hommes « ordinaires », comme en témoigne le profil « intellectuels au service de l'éducation populaire » de celles et ceux qui dirigent de grands mouvements sociaux économiques comme EMA (1) et SEWA (2), ou plus politiques comme NAPM (3) ou JAFIP (4)

Pourtant, ces mouvements assurent un authentique rôle de défense, de formation, de promotion des groupes sociaux pauvres, à partir de modes de concertation et de décision assez souples ; la place prise, comme facilitateurs ou catalyseurs, par des leaders plus ou moins extérieurs s'avère être un levier de structuration collective pérenne et non un frein à la dynamique d'ensemble. Dans plusieurs cas, à l'instar de ce qui s'est passé au sein du mouvement paysan Kapea en Indonésie, la réflexion et le débat sont continus sur la place qui doit être accordée à ces facilitateurs dans les structures des organisations. La promotion personnelle de ceux qui mobilisent les plus pauvres et la promotion des groupes concernés s'avèrent parfois en tension, mais ne sont donc pas foncièrement en opposition. Vue la prégnance du système des castes, l'Inde connaît d'ailleurs cette singularité : des leaders diplômés, écoutés, reconnus restent confrontés personnellement à des phénomènes de discrimination.

**Stéphane Bernary \***

\* En collaboration étroite avec Catherine Gaudard (CCFD).

(1) Groupement de coopératives de petits artisans, partiellement travailleurs handicapés.

(2) *Self Employment Women Association*.

(3) *National Alliance of People's Movements*, groupement de 200 organisations, fondé en 1993.

(4) *Joint Forum of Indian People against globalization*, constitué en 1998 par cinquante-cinq organisations syndicales d'ouvriers et de paysans.



Aujourd'hui, dans toute l'Afrique de l'Ouest, non seulement les associations sont légion, mais chacun les flatte, chacun voudrait qu'il en existe partout. D'un côté, les États souhaitent qu'elles suscitent des entreprises agricoles, de l'autre les agences d'aide extérieure voudraient qu'elles deviennent des forces de proposition participant à la définition des politiques et des projets (2). Mais les capacités des organisations paysannes sont surestimées. La désétatisation et la libéralisation se traduisent par le report vers ces structures disparates, encore faibles techniquement et souvent peu compétentes en gestion, de toutes sortes de fonctions que l'État et ses filiales assumaient jusqu'à présent. Elles devraient avoir toutes les vertus d'un seul coup.

De plus, elles sont sollicitées pour « représenter le monde rural » dans les négociations des politiques de développement rural. Or, leur variété est extrême et les desseins des différents leaders, non seulement ne sont pas les mêmes, mais sont parfois inconstants. Ces derniers sont de plus en plus sollicités pour participer à des réunions de toutes sortes, au niveau national et international, et d'aucuns s'inquiètent de savoir si leurs liaisons avec les « bases » restent suffisantes. On observe effectivement une dérive bureaucratique des grands mouvements paysans et surtout l'extrême difficulté de la communication, dans les deux sens, entre leurs états-majors des « Plates-formes nationales » et les villageois.

Ces organisations faïtières sont nécessairement en état d'urgence, car la pression destructrice du pseudo-marché mondial s'exerce sur les économies agricoles de type familial. Jusqu'à présent, les paysans ont relevé le défi de la sécurité alimentaire sans se laisser aller trop loin dans l'économie concurrentielle. Mais des pressions s'exercent pour qu'ils changent.

Pour tenter de faire face, au-delà des seuls mouvements paysans nationaux, à ces deux défis (diversité d'origine, pression du modèle capitaliste) des fédérations d'organisations paysannes de dix pays ont créé, en juin 2000 à Cotonou, le ROPPA « Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs d'Afrique » (3). L'objectif principal du ROPPA est de représenter les intérêts des paysans et paysannes d'Afrique de l'Ouest dans un monde qui se globalise et, en particulier, de participer aux négociations conduites pour les États d'Afrique de l'Ouest par l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

## ***L'aide, médicament et maladie***

Les responsables paysans rapportent cette opinion de certains villageois : « Pourquoi se donner de la peine alors que tant d'agents d'aide veulent le faire à notre place ? » Ils craignent l'effet de démobilitation sur le plan de l'engagement financier des bénéficiaires ou de leur apport en travail. Les leaders eux-mêmes redoutent de laisser leurs propres idées pour adopter celles de celui qui vient aider.

(2) Au sein même d'une enceinte française officielle – jusque là peu concernée par tout ce qui relevait d'un processus d'autopromotion – on reconnaît le phénomène : « Depuis une quinzaine d'années, dans un contexte de libéralisation des économies et de désengagement des États, on assiste à une croissance rapide du nombre des associations et à leur diversification ainsi qu'à l'émergence d'un mouvement de fédération des initiatives locales » (Livre blanc « Les appuis français à l'organisation du monde rural en Afrique », Agence Française du Développement, Paris, 1999).

(3) ROPPA,  
Email : [info@roppa-ao.org](mailto:info@roppa-ao.org) - [www.roppa-ao.org](http://www.roppa-ao.org)

Cheminer avec eux, pour les épauler, sans les contraindre, cela veut dire accepter de marcher derrière eux et à leur pas. Ne pas être celui qui dit ou qui décide où aller et comment y aller. C'est accepter de ne pas poser d'interdit. Il est donc difficile « d'accompagner » si le programme d'appui financé par une agence d'aide est « à exécuter du tant au tant ». On ne peut dire en même temps : « c'est leur affaire » et « c'est mon programme ». Accompagner, c'est accepter l'incertitude d'être utilisé ou laissé de côté.

Accompagner est donc une tâche difficile. Et il n'est pas sûr que l'accompagnement « direct » soit actuellement la tâche la plus importante pour contribuer à la progression des organisations paysannes. Car celles-ci sont de plus en plus capables de s'accompagner mutuellement. C'est-à-dire de se visiter entre elles, de voir ce que font les autres, de se laisser interpeller par des égaux, en Afrique de l'Ouest et en Europe, et non pas par ceux qui apportent l'aide.

Contribuer à l'autonomie des organisations rurales demande de réussir deux tâches d'accompagnement « indirect ». D'une part, leur apporter des moyens souples pour qu'ils puissent faire cet apprentissage mutuel. Qu'elles puissent dépenser de l'argent en réunions, pour des rencontres, des visites, des études et des échanges, sans besoin d'avoir toujours, à leurs côtés, un « accompagnateur ». D'autre part, les aider à vaincre leurs points faibles dans le domaine économique, en particulier pour la transformation et la commercialisation des produits. Sans revenus suffisants, pas d'autonomie face à l'aide.

Celui qui aide espère qu'un jour celui qui est aidé lui dise : « Arrêtons, c'est désormais acquis, je n'ai plus besoin d'être aidé ». Ce calcul est essentiel pour que l'aide n'handicape pas l'autonomie de l'autre. Mais ce calcul est ridiculisé par la concurrence entre les organismes d'aide et la pratique des responsables d'organisations paysannes de ne pas mettre leurs œufs dans le même panier et de travailler avec plusieurs partenaires. Il leur est plus facile de dire : « Je vais chercher un nouveau partenaire car je sens que celui-ci va me lâcher » que de dire : « Cherchons assez tôt, avec eux qui nous aident déjà, comment faire pour ne pas continuer à dépendre de l'aide extérieure. »

C'est pourquoi Jean David Naudet a raison d'écrire, dans un article passionnant consacré au dilemme entre solidarité et dépendance : « (Là) où l'aide fait système et est partout présente dans la durée, il est extrêmement difficile d'évoluer en préservant son autonomie » (4).

(4) **Jean-David Naudet,**

« Le dilemme entre solidarité et dépendance » in *Survivre grâce à... Réussir malgré... l'aide*, Revue *Autrepart* n° 13 (2000), IRD-Éditions de l'Aube. Le même auteur rappelle que cette difficulté était déjà mise en évidence, en 1834, par John Stuart Mill dans ses *Principes de politique économique* : « Comment donner le plus large montant d'une aide nécessaire avec le plus faible encouragement à la dépendance ? »

**Bernard Lecomte**

# LE REGARD DES PARTENAIRES DU SUD

Membre d'un réseau international de 154 « Caritas » créé en 1951 (1), le Secours catholique - Caritas France est d'abord intervenu dans les pays du Sud pour des situations d'urgence, puis pour soutenir des projets de développement à partir des années 1960, tout en cherchant à sensibiliser le grand public à la situation de ces pays. C'est seulement à partir de 1985 – à l'occasion du 40ème anniversaire du Secours Catholique (SC) – qu'un véritable échange entre Caritas commence. Des partenaires de Caritas du Sud sont invités à séjourner dans les « délégations départementales » du SC, de manière à favoriser une connaissance réciproque de l'action menée dans les pays du Sud et face aux réalités de pauvreté au Nord. L'expérience se renouvelle chaque année pendant près de quinze ans. Au moment du 50ème anniversaire du SC, les Caritas étrangères sont sollicitées pour participer à l'évaluation de ses pratiques et, depuis quelques années, des relations se développent entre des délégations départementales et certaines Caritas ; elles permettent un travail commun sur les démarches et les méthodes d'animation.

Le regard posé par les partenaires du Sud sur la société française a aidé le SC à redéfinir son projet associatif. Les visiteurs étaient frappés par le « tout consommation ». Surtout, l'isolement des personnes accueillies leur semblait souvent générer une souffrance bien plus grande que celle engendrée par leurs difficultés économiques. Face à ces constats, beaucoup d'invités se sont interrogés sur le mode de développement qu'ils souhaitaient pour leur pays et ont relativisé le « modèle » occidental. Leurs réflexions ont nourri l'analyse de la société française faite par le SC et ont contribué ainsi à la formulation de son utopie, proclamée en 1996 : « S'associer avec les pauvres pour construire une société juste et fraternelle ».

Sur les pratiques du SC, les partenaires du Sud ont porté un regard qui a mis en évidence leur caractère « assistanciel », cloisonné, essentiellement fondé sur la relation individuelle, sans approche globale. Beaucoup de manières d'agir du SC les surprenaient : donner un secours matériel ou financier sans contrepartie ; faire de l'accompagnement scolaire avec des enfants sans travailler systématiquement avec l'ensemble de la famille ; ne pas analyser plus finement les causes des situations ; ne pas provoquer de rencontres et de réflexion collective avec les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion ; ne pas mener avec elles des démarches en direction des institutions ; n'évaluer que rarement les actions menées...

Ces remises en question ont inspiré des évolutions majeures pour l'ensemble du SC : constitution de groupes de personnes en difficulté, approche territoriale de quartiers ou de zones rurales, souci d'un accompagnement plus global des personnes, mise en place de démarches d'évaluation participative des actions menées. Le travail avec les Caritas a aussi permis au SC de s'approprier et de concevoir des outils d'animation pour l'action collective : travail sur la vision que le SC veut porter, méthodes d'animation non formelles, techniques d'expression, processus de décision avec un groupe. C'est ce que le SC cherche à approfondir aujourd'hui en travaillant sur la notion de développement pour ses actions en France, afin de s'associer véritablement avec les personnes pour un projet commun de société.

**Marie-Agnès Fontanier**

*Permanente du Secours Catholique*

---

(1) Caritas Internationalis est la principale agence de solidarité liée à l'Église catholique à l'échelle mondiale.

# En France et en Europe QUE DIT LE DROIT ?

par **Jean-Michel Belorgey** \*

Si communément répandue que soit désormais l'idée qu'aucune fécondité n'est concevable en matière d'action sociale si ceux qu'elle prétend atteindre ne sont pas systématiquement associés à la définition de ses objectifs et de ses modalités, ainsi qu'à l'évaluation de ses résultats, rares sont les textes de droit positif qui énoncent à ce sujet des règles péremptoires, ou simplement éclairantes.

La réflexion engagée, dans les années 1970, avec la lettre du Président de la République au Premier Ministre sur la participation des Français à l'aménagement de leur cadre de vie, avec les travaux du Plan (Commission des Inégalités, Groupe Services Collectifs de voisinage, Commission Vie Sociale et Comité de l'Habitat), et ceux de la Commission Delmon (1), n'avait guère débouché que sur quelques circulaires du Ministre de l'équipement concernant le « devoir d'information », et du Secrétariat d'État à l'action sociale sur la participation des usagers à la définition des règles de vie dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Ni les différentes générations de politique de la ville (Habitat et vie sociale, Commission de développement social des quartiers et ses développements ultérieurs), ni les travaux conduits sur l'évaluation de cette politique (2) n'ont permis de franchir des étapes sensiblement plus décisives. Pas davantage les textes relatifs à la décentralisation dans le secteur social et médico-social ; les Comités départementaux de l'action sociale, créés par la Loi sociale de 1986, n'ont eux-mêmes eu qu'une existence éphémère, le législateur ayant, peu après en avoir prescrit la création, renoncé à faire peser cette obligation sur les départements. Tout s'est, en fait, durablement passé comme si, en matière de participation des usagers, la règle implicitement admise par les décideurs était : « Des bons usages, oui ; du droit, non ! »

De façon très générale, il est vrai que, depuis un demi-siècle, l'ambition d'associer des représentants des usagers à la gestion des services publics quels qu'ils soient, a constamment peiné à s'incarner (3), et ce même quand le Premier Ministre s'engageait personnellement, comme ce fut le cas avec la circulaire du 23 février 1989 sur le renouveau du service public, mettant l'accent sur la nécessité de mieux répondre aux attentes des citoyens.

## De timides ouvertures

On ne peut, dès lors, nier que constituent les premiers signes d'une démarche au moins juridiquement novatrice :

\* *Conseiller d'État, auteur de Refonder la protection sociale, la Découverte, 2001.*

(1) Commission permanente pour l'étude des charges locatives et des rapports entre propriétaires, gestionnaires et usagers.

(2) Voir **Jean-Michel Belorgey**, « Évaluer la politique de la ville » (Conseil national de la ville, février 1993) ; repris in numéro spécial de *Territoires*, avril 1994). Lire également **Ph. Warin**, « Les institutions ont la main lourde », *Economie & Humanisme* n° 338, octobre 1996.

(3) Voir « Service public, services publics : déclin ou renouveau ? », *Considérations générales du Rapport public du Conseil d'État pour 1994, La Documentation Française*, avril 1995, à propos des entreprises publiques.



■ les dispositions introduites dans le Code de l'action sociale et des familles par les articles 7 à 12 de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ; elles garantissent notamment aux personnes accueillies une participation directe, ou avec l'aide de leurs représentants légaux, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement les concernant (article L. 311-3. 7°), la remise d'un livret d'accueil et la conclusion d'un contrat de séjour (article L. 311.4), la mise en place d'un conseil de la vie sociale ou l'organisation d'autres formes de participation (article L. 311-6), la consultation de ce conseil pour l'élaboration du règlement intérieur (article L. 311-7), et du projet d'établissement (article L. 311-8) ;

■ celles introduites, notamment aux articles L. 1114-1 à L. 1114-4 (associations d'usagers), L. 1141-1-2 (participation de représentants des usagers à l'orientation de la politique de la santé) dans le Code de la Santé publique par la loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades, dispositions dont il faut tout de même relever qu'elles comportent à la fois une avancée et un recul (par excès de précaution) puisque, si elles font bénéficier les salariés membres d'une association de défense des droits des malades du congé de représentation paru à l'article L. 225-8 du Code du travail, elles subordonnent leur capacité à représenter les usagers du système de santé dans les instances hospitalières à un agrément préalable.

Même la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions n'avait, jusqu'à alors, songé à prévoir, dans les très nombreuses instances consultatives à la création desquelles elle avait pourvu (Conseil départemental de l'insertion, Conseil départemental responsable du plan d'aide au logement des personnes défavorisées, Comité départemental de coordination des politiques de prévention et de lutte contre les exclusions), qu'une représentation très indirecte des usagers par le triple et classique canal des collectivités locales, des organisations syndicales et des personnalités qualifiées notamment issues du mouvement associatif. Avec cette exception tout de même, s'agissant du logement – article 31 de la loi –, d'une consultation, spécifique en ce domaine, des « associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement ». Conception à l'évidence dépassée, car ni l'appel aux élus politiques à vocation généraliste, ni l'appel aux professionnels, si compétents et dévoués soient-ils, ni le recours aux personnalités qualifiées, y compris celles issues des associations peu ou prou tutélaires, n'épuisent, et de loin, les besoins de représentations des usagers ; que n'épuise sans doute pas non plus, d'ailleurs, la mobilisation des associations vraiment issues du milieu concerné. L'usager « pulvérulent » est irréductible aux organisations, seraient-elles vraiment « affinitaires », qui prétendent parler en son nom.

## Quels critères ?

Aussi bien, vraisemblablement, pour assurer une participation digne de ce nom, seule serait probante la combinaison :

- du recours, avant l'élaboration de nouvelles règles pour assurer leur mise en œuvre, ou évaluer les conditions de celles-ci, à diverses procédures de consultation des milieux intéressés reposant notamment, sans exclusive, mais pas pour tout potage, sur la sollicitation des organisations de forme associative ou syndicale émanant de ces milieux ;
- de la mise en place d'instances consultatives permanentes regroupant, aux côtés des représentants de l'Administration, des représentants des usagers saisis sous plusieurs formes (personnes qualifiées, associations) (4).

Les choses se compliquent lorsqu'on entend passer, de la participation à la définition des orientations ou des diagnostics, à la mise au jour d'arrangements de type conventionnel ; auquel cas il faut que les représentants des usagers puissent faire preuve d'un minimum de représentativité. On ne saurait réduire les critères de représentativité associative à ceux de la représentativité syndicale, en matière de négociation collective entre partenaires sociaux. Mais l'exigence d'un minimum de critères est difficile à éluder. Encore faut-il, cependant, en pareil cas, ne pas se tromper d'interlocuteur. C'est tout le problème des accords nationaux et départementaux, dont la loi d'orientation contre les exclusions (5) a prévu la conclusion entre l'État dans le premier cas, son représentant dans le département dans le second, et les organismes de logement social. Les Conférences intercommunales de l'habitat doivent au préalable avoir été consultées. Mais, dans ces instances, siègent essentiellement, aux côtés des représentants des deux parties précédemment nommées, les représentants des associations de locataires, et aussi, mais en position minoritaire, les représentants des associations agréées ayant pour objet l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

## Le mutisme du droit européen

Au-delà du droit national, existe-t-il des directives ou des directions d'efforts repérables dans le droit international ?

La Charte Sociale Européenne, dite encore Charte sociale du Conseil de l'Europe, est le seul document de référence en la matière. Elle ne comportait guère, dans sa formule avant révision, que deux notations très ténues, l'une en son article 13 (droit à l'assistance sociale et médicale), l'autre en son article 14 (droit au bénéfice des services sociaux) consacrant l'engagement

(4) Voir **Jean-Michel Belorgey**, « Avoir part au dialogue social », *Revue Quart Monde* n° 176, 2000.

(5) Article 56 insérant dans le Code de la construction et de l'habitation un certain nombre d'articles : L. 441 à L. 441-6.



des parties, en premier lieu de « veiller à ce que les personnes bénéficiant d'une assistance ne souffrent pas, pour cette raison, d'une diminution de leurs droits politiques ou sociaux », l'autre « d'encourager la participation des individus ou des organisations bénévoles ou autres à la création ou au maintien de ces services ». Ceci traduit à l'évidence un faible souci de participation, au sens moderne du terme, des usagers des services sociaux ; faible préoccupation qui n'apparaît guère démentie dans la Charte rénovée : celle-ci consacre deux nouveaux articles, 21 et 22, au droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise, et au droit de prendre part à la détermination et à l'amélioration des conditions de travail et du milieu de travail ; mais elle ne s'enrichit guère, en matière d'action sociale, à l'article 23 (droit des personnes âgées à une protection sociale) que de nouvelles exigences en matière de diffusion des informations sur ce terrain, de libre choix de leur mode de vie par les personnes âgées, et de participation de celles-ci à la détermination de leur mode de vie en institution. Le nouvel article 30 (droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale), et le nouvel article 31 (droit au logement) ne font aucune allusion à une exigence de participation des usagers.

Il y a deux façons d'interpréter ces silences : un défaut de sensibilité à l'enjeu ; une répugnance ou une autocensure face à sa désignation. C'est plutôt dans ce tout dernier registre qu'il faut sans doute situer l'explication du défaut de référence à l'exigence d'une participation des usagers à la définition des services d'intérêt général (alors qu'il est par ailleurs fait mention de l'exigence d'une évaluation démocratique de ces services) dans les propositions faites par une plate-forme de juristes en vue de la reconnaissance et de la promotion des services d'intérêt général dans le Traité constitutionnel de l'Union européenne. Ce n'est sans doute pas demain que celle-ci, même si elle admet que les activités de service nécessaires pour assurer la cohésion sociale de l'Union, qu'elles relèvent ou non d'un secteur globalement protégé – santé, protection sociale, sécurité –, puissent bénéficier de droits spéciaux ou exclusifs, si cela est nécessaire à l'accomplissement de leur mission, admettra aussi que cela doit se faire sous le signe, non d'une « culture de producteurs », mais d'une « culture de consommateurs ». Entre la sphère publique et la sphère du marché, le règne des pratiques régaliennes et celui des pratiques de clientèle, la place est encore à trouver où prévaudra le souci de l'utilisateur-citoyen, ni simplement électeur, ni simplement client. Et cela est encore plus difficile en matière de services sociaux que dans n'importe quel autre domaine.

**Jean-Michel Belorgey**

## *Rassemblement de personnes en situation de pauvreté* **« NOUS PARTICIPONS ÉGALEMENT À L'EUROPE »**

*Au plan européen, des initiatives visant à rassembler des personnes en situation de pauvreté se sont fait jour depuis plus de vingt ans ; mais elles restaient souvent « confidentielles ». L'idée d'un « parlement des pauvres » peut faire sourire (« que pourrait-il bien en sortir ? » disent les détracteurs d'un tel projet) mais à y regarder de plus près, les savoirs et expériences de ces personnes sont précieux et constituent une véritable expertise. C'est pourquoi il convient d'observer ce qui s'est passé durant la présidence belge de l'UE (1), les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2001 à Bruxelles : 130 personnes vivant l'expérience de la pauvreté, voire de l'exclusion sociale, réunies de tous les pays de l'UE (2). Leur texte final est particulièrement évocateur.*

\* \* \*

« La participation est un élément clé dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Chacun a le droit de donner son sentiment. Nous considérons qu'il s'agit d'un complément nécessaire au système représentatif dans notre démocratie... L'apport des citoyens exclus est indispensable pour réaliser des améliorations fondamentales... »

« Les citoyens démunis doivent avoir le droit de se réunir et ils doivent l'être en tant qu'experts... »

« Afin de parvenir à une participation efficace, un environnement sûr et digne de confiance doit être créé au sein duquel nous osons demander des explications et donner notre avis. Nous demandons que notre avis soit entendu et respecté. Ce n'est qu'à cette condition que les décisions auxquelles nous avons participé pourront être considérées comme le résultat de négociations. »

« En créant un processus de participation, il faut tenir compte de la diversité et des caractéristiques propres de notre vie dans la pauvreté, des différences dans la manière de communiquer et de

se réunir, tout comme des différences au niveau des points de départ. Afin de pouvoir participer aux négociations ou aux débats en tant qu'interlocuteur à part entière, un processus de préparation est souvent nécessaire... Nous devons également être soutenus pour la formulation de notre opinion. Ceci requiert des moyens et du temps qu'il convient de prévoir... »

« Nous ne voulons pas seulement intervenir pour nous-mêmes, mais également pour les droits de l'ensemble du groupe de citoyens qui vivent dans la pauvreté. C'est pourquoi il est nécessaire que nous puissions surmonter nos propres problèmes. Ce n'est possible que si nous ne sommes plus obligés d'accorder toute notre attention et toute notre énergie à notre survie. Un soutien individuel pour nos problèmes personnels et ceux de notre famille est nécessaire. »

« La participation ne doit pas intervenir au terme du processus décisionnel. Elle commence au moment de l'élaboration d'idées et se poursuit par l'exécution, le suivi jusqu'à l'évaluation... »

« Nous demandons (...) qu'un cadre légal soit prévu, afin de rendre obligatoire notre droit à la participation. »

« Nous sommes disposés à partager entièrement notre expérience et nos connaissances, afin de pouvoir rompre la spirale de la pauvreté et de l'exclusion sociale... »

*Extrait du texte final  
du rassemblement de Bruxelles*

(1) À l'initiative de Johan Vande Lanotte, Ministre belge du budget, de l'intégration sociale et de l'économie sociale.

(2) Une telle expérience sera reconduite en mai 2003 à Bruxelles. Elle a le soutien du gouvernement belge. Les réseaux nationaux d'EAPN sont mobilisés pour préparer les personnes venant des quinze pays de l'UE à participer à cette 2<sup>ème</sup> rencontre européenne de citoyens.

**REPENSER  
LA SOLIDARITÉ**

*Rendre participatives  
les pratiques de solidarité  
appelle une réflexion sur les  
fondements pluriels de cette utopie  
et sur les résistances auxquelles  
elle s'affronte.*

# À l'échelle internationale UNE HISTOIRE DIVERSIFIÉE, DES MOTIVATIONS COMMUNES

par Jean-François Draperi \*

*En France, en Europe, comme en Inde, en Afrique ou en Amérique Latine, la mobilisation des solidarités, sur la base de besoins collectifs criants, a précédé toute intervention de l'État.*

L'histoire contemporaine fourmille de constructions, souvent coopératives, de cette économie de la solidarité ; elles attestent de la capacité de réaction ou de résistance des peuples et des groupes sociaux pauvres.

Cette histoire révèle une autre figure de « l'usager » de services collectifs. Étudiant les solidarités dans le Mouvement Populaire des Familles en France après la Seconde guerre, Michel Chauvière distingue quatre définitions « d'usagers ». Consommateur, l'usager est un simple consommateur ; bénéficiaire, il bénéficie de services non-marchands centralisés et souvent cogérés, comme la sécurité sociale ou les allocations familiales ; auto-organisés, les usagers accèdent à une certaine autonomie sociale par l'accession à la création d'un service pris en charge par l'usager. L'auteur ajoute à ces trois types le mouvement d'usagers, qui constitue l'institutionnalisation de l'usager collectif (1). Le « troisième type » peut être dénommé « coopérateur ». La coopération émane généralement d'acteurs, ici consommateurs, partageant des besoins définis par eux-mêmes, et met en œuvre des ressources propres.

À partir du survol de quelques expériences significatives, nous montrons ci-dessous combien les mouvements « d'usagers coopérateurs » sont puissants. En conclusion, nous tenterons de comprendre les principaux ressorts de leur dynamisme.

## **Solidarités traditionnelles en Afrique**

Dans le monde pré-industriel, les solidarités « auto-productrices » étaient constitutives des économies paysannes : elles avaient pour cadre la famille élargie, le métier, la classe d'âge, le genre, le quartier, le village ou le pays, et s'appliquaient à l'essentiel des activités. On n'abordera pas ici la question de leur présence : les concernant, il faudrait plutôt se demander s'il a existé des sociétés traditionnelles qui ne recouraient pas à l'action solidaire et collective. De cette observation vient l'idée fondatrice de la finalité de la coopération : répondre aux besoins collectifs de ses membres. En prolongeant les solidarités traditionnelles dans l'ère moderne, la coopération poursuit l'acte d'intégration sociale que constitue l'action solidaire : elle fonde

\* Sociologue, Maître de Conférences au CNAM. Rédacteur en chef de la Revue Internationale de l'Economie Sociale (RECMA).

(1) Michel Chauvière, « Du bon usage des usagers et des familles-usagères, la solidarité en actes. Services collectifs et expression des usagers dans le mouvement populaire des familles 1940-1955 », Groupement pour la Recherche sur les Mouvements Familiaux, *Les cahiers du GRMF*, n° 11, 2002, p. 329-334.



l'être social. Les « tontines », par exemple, qui existaient bien avant que le nom du banquier napolitain Tonti les désigne, constituent une action solidaire qui permet de régler des événements de la vie les plus divers, qu'ils soient ordinaires – achat de produits de consommation courante par exemple – ou exceptionnels : naissance, mariage, décès, installation, etc. Ces solidarités traditionnelles s'inscrivent dans le cadre d'une société généralement inégalitaire. Ainsi, les tontines sont-elles réservées à des groupes fermés et hiérarchisés : groupes d'âges par exemple. Elles contribuent à réduire ces inégalités, que ce soit à l'intérieur du groupe ou entre les groupes (2).

Comme toute action solidaire, la tontine ne peut être réduite à un échange économique. Elle est un lieu majeur de production de la solidarité, au sens où elle produit une interdépendance entre les membres de la société. Concernant les sociétés traditionnelles, cette interdépendance n'est pas choisie. La question de la participation – volontaire ou spontanée – ne se pose pas dans le cadre des sociétés holistes ; la question de l'inégalité ne peut donc pas non plus être abordée avec les mêmes référents que dans la société moderne individualiste (3).

## Corporation et coopération moderne en Europe

L'association, la mutuelle et la coopérative s'inscrivent dans la continuité des solidarités traditionnelles, corporations notamment (4), par le maintien de l'interdépendance qu'elle permettent, mais elles sont en rupture avec ces solidarités en ce que la participation n'y est pas contrainte et que l'égalité les fonde.

Les organisations, nées en Europe au XIX<sup>ème</sup> siècle, ont en commun de ne pas dissocier, dans le prolongement de l'association compagnonnique, la coopération de production, la mutualité, l'action syndicale ou pré-syndicale, ce qu'on définit par la multifonctionnalité.

Cette multifonctionnalité a ensuite fréquemment éclaté. Sur le plan politique, l'Empire n'a permis l'essor des coopératives, des mutuelles et des syndicats qu'en leur donnant des cadres légaux distincts, excluant l'autonomie politique. Sur les plans techniques et économiques, la complexification des fonctions dans la société industrielle, qui accompagne la spécialisation du travail, rend plus difficile le maintien de la multifonctionnalité. Toutefois, celle-ci n'a jamais totalement disparu dans l'hémisphère nord et elle a continué d'exprimer l'essor des actions solidaires dans presque tous les pays de l'hémisphère sud.

Un exemple européen : la grande coopérative de consommation socialiste, « La Bellevilloise » (Paris), fut durant un demi-siècle un

(2) **Jean-Paul Ekeu**, « Tontines et échanges en milieu traditionnel bamiléké », *Cahier du Laboratoire de sociologie anthropologique de l'université de Caen*, n° 14, 1993, p. 79-94.

(3) **Louis Dumont**, *Essais sur l'individualisme*, Seuil, 1983.

(4) Si les principes d'organisation de la corporation – sélection, hiérarchie stricte – sont fondamentalement opposés aux principes coopératifs, les valeurs de référence sont assez proches : solidarité, conscience professionnelle et service.

# LA SOLIDARITÉ, UN FAIT, UN DEVOIR

Globalement, la solidarité est un devoir avant d'être un fait dans la participation provoquée, typique des démarches de développement, et elle est un fait avant d'être un devoir dans la participation spontanée, typique des créations de coopératives. « Étymologiquement, le mot (de solidarité) est une déformation du mot *solidum* qui, chez les juristes romains, servait à désigner l'obligation qui pesait sur les débiteurs lorsque chacun d'eux était tenu pour le tout (*in solidum*) », écrivent Gide et Rist, dans leur *Histoire des doctrines économiques* (livre V, ch.III, p. 671). La solidarité est un fait, comme on peut dire de deux éléments qu'ils sont solidaires, et elle désigne une dépendance réciproque. Toute action solidaire, fondée sur la mutualisation et l'interdépendance, définit une solidarité de ce type, qu'elle s'exerce, selon la classique distinction de Durkheim, sur le modèle d'une solidarité mécanique (fondée sur la ressemblance, la similitude, et qui caractérise les communautés traditionnelles), ou sur la solidarité organique (inscrite dans le cadre de la division du travail, de la complémentarité, et qui caractérise la société moderne).

À côté de cette conception abordant la solidarité comme un fait, on réfère souvent la solidarité au devoir. La doctrine « solidariste » définit la solidarité comme un devoir moral d'assistance et la considère comme une valeur, de façon normative. Distinguer ces deux sens – fait et devoir – est essentiel. Comme l'affirmait Léon Bourgeois dans *Philosophie de la solidarité*, il faut constater le premier pour apercevoir la nécessité morale du second. Voilà donc posé le fondement moral du devoir. Mais la pratique du don inspiré par le devoir de solidarité peut servir autant à celui qui l'accorde qu'à celui qui la reçoit. Plus largement, cette nécessité morale d'être solidaire n'est-elle pas sous-tendue par une situation inégalitaire inavouable ? Quelle est « la responsabilité économique, politique et morale d'un État, dans une société d'abondance marquée par une inégale répartition des richesses et du travail » (A. Clément, *Recma*, n° 283, 2002) ? L'essor de la solidarité comme devoir est-il indissociable de l'approfondissement des inégalités ? À côté de cette question fondamentale mais assez théorique, la solidarité comme devoir soulève un problème pratique : comment accompagner le passage du statut de bénéficiaire à celui d'auto-producteur, de coopérateur ? Le statut de bénéficiaire est-il plus proche de celui de coopérateur que l'est le statut de consommateur ?

**Jean-François Draperi**

(article repris partiellement de l'éditorial de la RECMA,  
n° 279, Janvier 2001)



haut lieu de solidarité ouvrière. Celle-ci concerne, outre l'activité économique, les activités sociales de la coopérative : les œuvres sociales, l'Université populaire « La Semaille du XXème arrondissement » créée en 1899, la bibliothèque riche de 5000 volumes, le patronage laïque, la colonie de vacances du Château d'Automne, le cinéma (d'abord « Ciné-club de La Semaille », puis « Cinéma de la Bellevilloise »), le théâtre, les concerts, le club sportif,... Ces œuvres concernent aussi la santé, puisque La Bellevilloise crée sa propre société de secours mutuel en 1905. Elle fonde également une caisse de prêt, une caisse de secours accordant des dons en marchandises. La solidarité s'exprime enfin par des subventions à des œuvres extérieures, au niveau local, comme au niveau du monde ouvrier en général : soutien aux grévistes (de la verrerie ouvrière d'Albi en 1920 par exemple) ou au journal l'Humanité (1905) (5).

## Solidarités en Inde, autour du khadi

Les actions solidaires les plus remarquables du XXème siècle, par leur taille et leur apport au renouvellement des doctrines coopératives, viennent de l'hémisphère sud. Au cours de cette période, en effet, l'action solidaire connût dans le sous-continent indien une extension nationale, développée pour se défendre contre l'exploitation de la puissance colonisatrice. Dès 1925, Mohandas Gandhi (1869-1948) fait de la promotion du *khadi*, le tissu de coton indien, l'arme contre l'industrie anglaise. Essentiellement produit dans le monde rural, il est destiné aux centres urbains, contribuant à la fois au développement rural et à l'essor de solidarités, non seulement entre producteurs, mais entre producteurs et consommateurs, entre villes et campagnes. On connaît le principe de non-violence (*ahimsa*) promu par Gandhi. On sait moins combien il est proche du pacifisme, le seul principe permanent sur lequel s'est accordé de façon unanime le mouvement coopératif pendant plus d'un siècle (6). Les inspirateurs et les fondateurs des premières coopératives européennes s'étaient distingués de la contestation marxiste préconisant d'opposer à l'exploitation capitaliste la lutte prolétarienne, violences de classes dressées l'une contre l'autre, en proposant la création d'entreprises coopératives ou d'une économie du travail prenant son essor à côté de – et visant à se substituer à – l'économie du capital. Le mouvement coopératif se veut avant tout une réponse non violente à la violence de l'économie capitaliste.

## En Amérique Latine, les communautés de base

En Amérique Latine, les mouvements se sont cristallisés autour des communautés de bases. L'Église y a joué un rôle spécifique. Suite à l'ouverture provoquée par le concile Vatican II (1962-

(5) Jean-Jacques Meusy, *La Bellevilloise (1877-1939)*, CREAPHIS, 2001, 232 p.

(6) Jean-François Draperi, « L'économie sociale face à un siècle de pratiques coopératives », *RECMA*, n° 275-276.

1965), la théologie de la libération a largement inspiré l'engagement des communautés de base, en particulier dans les milieux populaires des bidonvilles (7).

Alors qu'en Europe la scission consécutive à la condamnation par l'Église des prêtres ouvriers dans les années 1950 séparait durablement l'Église progressiste des classes défavorisées, les militants chrétiens ont joué en Amérique Latine un rôle important en matière de conscientisation et de formation de leaders.

Parmi les nombreuses expériences remarquables d'actions solidaires, quelques-unes ont été popularisées récemment : Fortaleza (8), Porto Alegre, Villa El Salvador (9)... Il s'agit toujours de permettre à des communautés locales de subvenir à leurs besoins fondamentaux : santé, logement, alimentation, éducation, travail. Ce qui frappe, par rapport aux expériences récentes menées sur d'autres continents, c'est sans doute l'ampleur des réalisations : à Villa El Salvador, ce sont 300 000 personnes, organisées en plus de 3000 associations et 120 communautés, qui constituent la communauté urbaine autogérée. La responsabilisation et la forte participation populaire, souvent introuvable dans les expériences occidentales comparables aux réalisations latino-américaines, sont sans doute liées à la stratégie de « conscientisation », qui doit beaucoup à son initiateur, Paulo Freire (1921-1997). Freire fait de l'alphabétisation le fondement d'un processus de conscientisation (10). La satisfaction des besoins économiques apparaît moins comme la finalité de l'autogestion que comme le support d'une éducation libératrice. L'action solidaire est conçue comme un mouvement éducatif avant même d'être une économie, fût-elle sociale et solidaire.

## L'éducation populaire en France

Depuis la seconde guerre mondiale, de nombreuses formes de solidarités se sont également développées en Occident. En France, la pénurie provoquée par la seconde guerre mondiale suscite la création de services d'entraide dès 1939, en particulier auprès des mobilisés et de leurs familles : achats collectifs, campagnes de ramassages de denrées de base, jardins familiaux, placement des enfants de la région parisienne à la campagne entre 1943 et 1945, et dans l'immédiat après-guerre, créations de coopératives : coopérative des consommateurs d'Indre et Loire (Tours) entre 1948 et 1986, coopérative La Familiale d'Aix en Provence, boucherie coopérative de Laval... (11)

La modernisation de l'après-guerre, qu'accompagne l'inégalité à l'accession des nouveaux services, apporte également son lot de

(7) Ces communautés de base s'inscrivent dans une stratégie pastorale adoptée en 1968 par le Conseil épiscopal latino-américain (Celam) réuni à Medellín (Colombie), confirmée par la suite à Puebla en 1979.

(8) **J.-M. Collombon** et **M. Parodi**, *RECMA*, n° 263.

(9) **L. Favreau** et **L. Fréchette**, *RECMA*, n° 271-272.

(10) **Paulo Freire**, *Pédagogie des opprimés*, 1968

(11) **Henri Bourdais**, « Du bon usage des usagers et des familles-usagères, la solidarité en actes. Services collectifs et expression des usagers dans le mouvement populaire des familles 1940-1955 », *op.cit.*



solidarités. L'apparition sur le marché des premières machines à laver, par exemple, suscite une véritable effervescence : centre collectif de lavage de l'Association familiale ouvrière de Meudon, centre de lavage de Saint-Nazaire, service de machines à laver de Roubaix (qui comprend jusqu'à 120 machines à laver), lavoir collectif d'Halluin (créé en 1949 sous la forme coopérative, il fonctionnera jusqu'en 1969, date à laquelle les 1280 familles intéressées auront leur machine individuelle). Le Mouvement des familles jouera un rôle majeur dans le lancement de ces activités solidaires.

Plus largement, l'éducation populaire voit son plus fort développement au cours de cette période. Sa finalité, parfois mal repérable aujourd'hui, est dans les années 1960, clairement de changement social. Dans des sillons différents mais souvent parallèles, des mouvements laïques et confessionnels contribuent à l'émancipation de la jeunesse : l'entraînement mental de Joffre Dumazedier, les méthodes de la Jeunesse Agricole Chrétienne restent, entre autres, des cadres de référence pour fonder des actions novatrices, contestataires et solidaires. L'éducation populaire continue d'être aujourd'hui un secteur où le bénévolat et l'autofinancement restent les plus élevés dans les activités associatives. Ainsi, le Cercle Paul Bert de Rennes, fondé en 1910 (par transformation de la Société des anciens élèves des écoles publiques de Rennes créée en 1884), compte-il 9000 adhérents, réalisant 60 activités avec 600 animateurs bénévoles et 170 animateurs salariés (12).

## Les mouvements urbains contemporains

Ces mouvements d'éducation populaire participent largement au développement actuel des actions solidaires en milieu urbain, où ils côtoient des initiatives nouvelles. Parmi celles-ci, les réseaux d'échanges réciproques de savoirs font figure d'expérimentation : plaçant le bénéficiaire dans l'obligation de donner, il résout aussi simplement que radicalement la question de la participation : travaillant à la fois « la relation à soi (je vau), la relation à l'autre (d'autres sont intéressants pour moi et je suis intéressant pour d'autres) et la relation aux institutions, à la société (je veux, en construisant mon réseau social, participer à construire la société, participer au débat démocratique) », les échanges réciproques de savoirs associent « autoformation, formation réciproque et écoformation » (13). Ce type de réseaux d'échanges pré-existait bien sûr au Mouvement actuel, mais celui-ci a défini une démarche et provoqué une extension sans commune mesure avec les réseaux spontanés : ainsi à Evry, ville d'environ 30 000 habitants, le Mouvement (né en 1980) concerne autour de 1500 personnes.

(12) **Alain Penven,**

**Yves Bonny,**

**Charles Roncin,** *Au cœur de la cité. Vivre ensemble, travailler, s'engager,* Presses Universitaires de Rennes, 2002.

(13) **Claire Héber-Suffrin,** in **Penven, Bonny, Roncin,** op.cit., 2002, p. 53.

## **Non-violence, éducation, mouvement social et pensée sociale**

De ce trop rapide survol, trois traits spécifiques de l'action coopérative et solidaire ressortent : elle procède de la non-violence, elle a une finalité éducative et elle articule un mouvement social et une pensée sociale.

Au-delà de la grande figure de la non-violence qu'est Gandhi, on s'épuiserait à citer les propos relatifs à la non-violence des fondateurs de la coopération comme celui, entre mille autres, de Benoît Malon : « Nous préparons la voie pacifique de notre émancipation » (14). Mais cette unité autour de la non-violence ne peut trouver meilleure preuve que dans la participation à « *L'Association* », le premier bulletin international des coopératives, créée en 1864. Les membres proviennent de familles de pensée les plus diverses : cabétistes, industriels libéraux, hommes élus à la Législative siégeant à l'extrême gauche, bucheziens, proudhoniens, fouriéristes, saint-simoniens, disciples de Schulze-Delitzsch, de Pierre Leroux,... La revue témoigne de l'indécision théorique et doctrinaire des coopérateurs, sauf sur un point, qui retient l'accord le plus profond et le plus large, celui de la paix : « Les collaborateurs de *L'Association* sont pacifistes » (15).

L'action solidaire a une finalité éducative : la conscience que la finalité est le développement des personnes, et non l'essor d'une économie, est sans doute le meilleur outil de la participation. En témoignent « les méthodes » que nous ont laissé les grands théoriciens de l'action solidaire : il s'agit de libérer l'homme, de provoquer sa conscientisation, de le doter d'un entraînement mental, bref, de lui permettre d'agir sur le monde et sur lui-même.

Elle articule un mouvement social et une pensée : en Afrique, comme en Amérique Latine, en Inde et en Europe, les solidarités résultent d'une rencontre entre un mouvement social et des idées qui le traversent et qu'il s'approprie : Fourier, Owen, Gandhi, Freire, Dom Helder Camara... : autant de penseurs mais aussi acteurs engagés, qui ont accompagné des mouvements de pauvres.

Ces « accompagnateurs » se sont-ils posé la question de la participation ? Leurs ouvrages et leurs biographies témoignent que, s'ils s'interrogeaient sur les conditions de la participation des « bénéficiaires », ils s'interrogeaient plus fondamentalement encore sur les origines, la finalité et les raisons de leur propre participation.

(14) **Benoît Malon**, *Manifeste de la coopération*, 1866.

(15) **Jean Gaumont**, *Histoire générale de la coopération en France*, 1923, t. 1, p. 480.

**Jean-François Draperi**

# *Au fondement de la démarche participative*

## L'HOMME ET SA PAROLE

*par Claude Royon \**

*Qu'est-ce qui permet à un individu de s'affirmer comme personne, de devenir un sujet humain capable de dire « je » ?*

À une pensée, qui met en avant « l'individu démocratique », celui des droits de l'homme et du citoyen (1), il est nécessaire d'adjoindre, évidemment sans l'opposer, une pensée du devenir humain ; l'individu, en effet, n'est pas un « état de fait » donné une fois pour toutes, il s'exprime comme une personne et ne cesse de devenir lui-même au sein de multiples évolutions (2).

### *De l'individu à la personne en devenir*

Les sciences humaines ont beaucoup à dire sur les personnes en devenir. Le linguiste montre que tout homme est façonné par sa langue, par exemple par les formules de politesse que celle-ci autorise ou non ; pourtant cette langue qui le conditionne lui permet de devenir une personne, un sujet (un « je ») qui parle. L'ethnologue fait apparaître que l'individu est en grande partie modelé par les effets d'une multitude de réseaux symboliques qui le précèdent : les codes de parenté de sa société, les gestes et pratiques socialement autorisés ou non... ; pourtant il peut dire « je » et prendre la parole en son propre nom. De son côté, le psychanalyste souligne le fait que je ne deviens moi-même qu'au sein de cette relation complexe entre « moi » et cet autre en moi, « l'inconscient », « qui n'est pas tout à fait moi et qui n'est pas un autre ... » (3).

Le sujet humain en devenir ne peut se réduire à l'individu abstrait, cet être à la fois « auto-nome » et séparé, sans mémoire, sans références, sans relations. « À cette figure récurrente de l'ego vide, je crois possible, précise Bernard Sichère, d'opposer la figure du sujet réel comme sujet au désir, à la parole et à l'action – sujet «à» et non pas sujet «de» – puisqu'on ne doit pas supposer un sujet déjà là pour lequel, parole, désir et action seraient des attributs adventices, mais tout au contraire un sujet qui survient à soi-même dans les événements, du désir, de la parole et de l'action » (4). Ce sujet en devenir, cette personne, se constitue donc et ne cesse d'advenir dans les événements réels que sont l'action, la prise de parole, le désir de rencontrer les autres. Il émerge donc dans le temps, dans les événements, souvent imprévisibles, de l'existence.

S'il en est ainsi, la demande des individus, en difficulté ou non, va bien au-delà d'une reconnaissance, indispensable par ailleurs,

#### \* Economie & Humanisme

(1) Le sujet de droits, qui marque la culture publique, est une reprise du sujet kantien de la connaissance et de l'éthique.

(2) Voir **Bernard Sichère**, « Sujet du symbole, sujet du destin, sujet de la promesse », *Le Supplément*, n° 200, mars 1997, p. 208.

(3) *Ibid.* p. 211.

(4) *Ibid.* p. 212

comme citoyens sujets de droits. Ils veulent être reconnus comme personnes en devenir. Leur demande n'est pas seulement celle d'une égalité des droits, mais aussi celle d'une reconnaissance de fraternité dans un commun devenir humain. Intervenants sociaux et personnes en situation d'accompagnement sont fondamentalement sur un pied d'égalité, non seulement en droits, mais « en devenir humain ». Chacun, dans les événements de l'existence, est en voie de personnalisation, dans sa parole, ses désirs, ses actions, ses relations. Il n'est donc pas possible d'imaginer des présomptions d'incapacité chez les personnes en difficulté. Les spécialistes de l'aide ne peuvent donc se contenter d'être d'excellents professionnels, sans que la rencontre n'ébranle les statuts. Le dialogue est un moment où eux-mêmes adviennent comme personnes, dans leur parole, leur désir de rencontre, leurs décisions. L'accès aux droits et le respect des individus sont évidemment indispensables, mais il se pourrait que la demande d'écoute, de reconnaissance comme personne en devenir, soit plus essentielle encore. Inutile de souligner combien la multiplication des guichets et le fractionnement des dispositifs d'insertion sociale sont des obstacles pour ces relations, et donc pour la possibilité d'accéder au rang de personne dans la réciprocité de la rencontre inter-personnelle.

## Parler et se parler

Il est souhaitable de s'interroger sur les activités par lesquelles le sujet advient, la personne s'exprime. Paul Ricœur (5) distingue « l'homme parlant, l'homme agissant, l'homme narrateur et personnage de son récit de vie, enfin l'homme responsable » (6). Ces quatre implications de l'homme sont particulièrement décisives pour le devenir des personnes, notamment la parole. Les individus sont et deviennent hommes parce qu'ils parlent et se parlent.

« Qui parle ? » Je parle, tu parles, mais nul n'invente le langage. Chacun est précédé et conditionné par sa langue, mais finalement c'est une personne humaine qui prend la parole. « Je promets de vous rendre votre livre » est bien autre chose que de déclarer, comme un simple constat, que le livre est sur la table. En réalité, l'analyse montre que tous les actes de discours peuvent être formulés dans les termes : « je déclare », « je promets » « j'avertis ». Finalement, dans la prise de parole, la personne qui parle, et ne se contente pas de transmettre de l'information, se désigne chaque fois elle-même. Toute parole, en tout cas celle où les personnes s'impliquent, est celle d'un « je » (ou « nous ») qui dit quelque chose sur quelque chose à un autre « je », un « tu » (ou un « vous »). Dans la parole échangée, les deux sont impliqués (7).

La participation des personnes commence donc avec la prise de parole, une parole qui engage toujours d'une manière ou d'une

(5) Voir **Paul Ricœur**, *Soi-même comme un autre*, Coll. « Points essais », 1996. Ricœur se situe à la suite des débats des années 1960 sur la mort du sujet

et l'anti-humanisme théorique. Entre le sujet exalté de Descartes et le sujet humilié de Nietzsche, il cherche une voie rigoureuse pour une interprétation du sujet et de l'identité personnelle. Les développements ci-dessous doivent beaucoup à cet ouvrage difficile, mais qui donne beaucoup à penser.

(6) **Paul Ricœur**, « Approches de la personne », *Lectures 2*, 1990, p. 204.

(7) L'interpellation est donc réciproque et c'est en quelque sorte parce que je suis interpellé que je me reconnais comme celui à qui la parole est adressée.



autre les personnes investies dans la relation, que celle-ci soit interpersonnelle ou vécue dans un groupe de personnes. Devant d'autres, la personne dit « je » : elle affirme ce qu'elle pense, ce qu'elle veut et, par là, elle est unique et singulière. Toute parole suppose un « je » qui ose se dire ; encore faut-il que la personne puisse être le sujet de sa parole et non être réduite au rang d'objet, ou invitée au conformisme, au bavardage, à la simple répétition qui nient la parole. Permettre aux personnes de prendre la parole sur leur vie, et sur ce qui les concerne, est un enjeu essentiel, pour les personnes mais aussi pour les groupes humains et la société.

« Qui agit ? » L'action a sa logique, ses contraintes, son objectivité, mais elle conduit nécessairement à un agent de l'action. Celui-ci se perçoit auteur de ses actes, mais son action n'est pas isolée ; elle est toujours interaction qui engage d'autres personnes. Le simple fait de poser la question « qui agit ? » fait apparaître à quel point le partenariat n'est pas acquis dans les pratiques de l'intervention sociale, combien la prise en compte des possibilités d'action des personnes est difficile, à quel point le soutien de tous les acteurs est essentiel...

## Chômeurs : du silence à la parole

*L'idée de faire participer les personnes accompagnées par « Solidarités Nouvelles face au Chômage » à la vie de l'association a pris corps. Il s'agissait de « donner la parole » à ces personnes afin de mieux prendre en compte, dans la vie de l'association, leurs besoins et leurs aspirations, de mieux connaître leurs problèmes et leurs solutions et de leur permettre de s'organiser entre elles. Double rôle d'information de l'ensemble de l'association et d'auto-organisation de chômeurs. Il s'agissait de mettre en pratique une démarche définie ainsi par Jean-Baptiste de Foucauld : « passer du silence à la parole, de la parole à la représentation, de la représentation à la participation » (1).*

*La prise de parole pour des personnes qui en ont longtemps été privée n'est pas toujours une opération facile. Les aidés qui ont été exclus pendant longtemps du « droit à la parole » peuvent avoir des difficultés à l'exercer. Ce qui correspond aux phrases entendues : « Est-il bien vrai qu'on me redonne ce droit ? », « À quoi ça sert d'en parler, ils savent bien ce qui me fait mal », « Ne va-t-on pas se servir de ma parole contre moi ? » et « C'est un piège, on fait semblant de m'écouter, je ne suis qu'un alibi. »*

*Les personnes privées de parole pendant longtemps peuvent aussi, lorsqu'elles ont franchi l'étape précédente, abuser du droit retrouvé à la parole. Non par malignité, mais parce qu'après avoir été longtemps réduites au silence ou lorsque les choses sont trop dures à porter, la parole est un puissant exutoire. De là une parole qui devient « envahissante ». Il faut prendre en compte ce phénomène et tenter de mettre en place des solutions pour qu'il reste supportable par le groupe.*

**Charles Mérigot**, *Solidarités Nouvelles face au Chômage*

(1) Jean-Baptiste de Foucauld, « Une citoyenneté pour les chômeurs », in *Droit Social* n° 7-8, juillet-août 1992.

## Raconter son histoire

Que l'agir soit – en tout cas puisse être – humanisant pour les personnes, est largement reconnu. En revanche, il est plus rare d'insister sur l'importance du récit pour le devenir des personnes. En réalité, le récit semble essentiel à cet égard. Pourquoi ? Parce que le langage, l'action et la responsabilité se déploient dans le temps ; celui d'une vie qui se déroule de la naissance à la mort. Qu'est-ce qui fait qu'une vie demeure identique dans le cours du temps ? Une identité est évidente, au moins apparemment, celle de l'individu qui a la même fiche d'état civil de sa naissance à sa mort. Or cette identité est seulement la permanence d'une continuité plus ou moins externe : une « mêmété » de l'individu. Mais qu'en est-il de la continuité du « je », de soi-même, de la personne ? Il s'agit d'une autre identité, celle visée par la question : « qui suis-je dans la durée ? ». Les aléas de l'existence, l'impact des événements, les ruptures de situation font que cette question se pose quelquefois d'une manière dramatique.

La permanence du même individu et la continuité du « je » se nouent notamment dans le récit de son histoire que tente une personne, lorsqu'elle récapitule son passé dans un récit qui, lui, est toujours au présent. La personne n'est pas déterminée une fois pour toutes ; elle demeure elle-même dans la ré-interprétation perpétuelle de son histoire (8). La personne qui raconte est un sujet actif et non un simple spectateur, surtout si elle parle de son propre parcours de vie. Elle raconte à d'autres ; encore faut-il qu'elle soit entendue comme personne racontant. À cet égard, les nombreux récits auxquels les personnes « en difficulté » sont contraintes souvent, mais aussi invitées parfois, voire dont elles prennent l'initiative, peuvent être personnalisants ou, au contraire, par défaut d'écoute, plus ou moins négateurs de leur passé et de leur présent, et donc d'ouvertures possibles vers leur avenir.

Dans l'écoute, l'accompagnement, le partenariat, « l'agir avec », les personnes, quel que soit le côté du guichet où elles se trouvent, attendent probablement toutes d'être reconnues avec ce qui les habite, le « souhait d'une vie accomplie, avec et pour les autres, dans des institutions justes » (9).

Aucune personne ne se fonde elle-même, mais elle s'atteste (10) comme un être agissant et souffrant, un sujet humain, aussi bien dans ses paroles que dans les actes dont elle se reconnaît responsable, et ce, dans le temps. Il est des attitudes d'écoute et d'accompagnement, mais aussi des formes de détresse, susceptibles de le rappeler.

(8) L'identité d'un être humain est en perpétuelle transformation, selon une reconstruction qui se fait par la capacité de raconter son histoire, tant à l'échelle de chaque personne qu'à celle d'un groupe, d'une nation...

(9) Cf., dans *Soi-même comme un autre*, cette formulation du désir éthique.

(10) Entre l'exaltation du sujet chez un Descartes et son humiliation chez un Nietzsche, Ricœur utilise ce terme d'« attestation » pour dire le genre de certitude que le sujet humain peut avoir de lui-même.

Claude Royon

# LA PARTICIPATION

## *jusqu'au pouvoir de dire non*

Les « Rencontres Acteurs » sont des formations mises en œuvre par le CNLRQ (1). Elles rassemblent, sur trois week-ends et dans trois Régies différentes, une vingtaine de stagiaires venus de toute la France (2). À partir d'une adhésion volontaire au projet des Régies, elles ont deux finalités : celle d'en faire des « acteurs » du quartier, s'ils ne le sont déjà ; et celle de créer une « culture commune » aux Régies.

De nombreuses contradictions apparentes dans la réalité des Régies de quartier se retrouvent dans la mise en œuvre des formations « Acteurs », notamment les positionnements des stagiaires. On pourrait presque dire que cette formation repose sur ces contradictions. Ces expériences, déjà anciennes, permettent d'esquisser une « manière de voir », toujours en débat, de ce qu'est le volontarisme participatif des Régies de quartier.

Les stagiaires offrent une palette complètement hétérogène de « participants ». La formation repose sur un principe de volontariat et pourtant nombre d'entre eux, salariés, auront une journée de récupération. On demande à des personnes en difficulté de positionnement social de définir leur place d'habitant et de salarié. Il leur faut préciser un projet personnel (« s'en sortir ») et un projet collectif de transformation sociale et urbaine : « si on peut aider les autres... ». La plupart sont mal à l'aise avec l'organigramme de leur Régie : y clarifier sa place est souvent ressenti comme un apprentissage marquant : « j'ai compris comment marche une Régie ».

La Régie étant une association et « une entreprise pas comme les autres », on a toujours, dans ce type de structure, une vision idéale de l'acteur, qui se situerait parfaitement entre l'habitant et le salarié, quitte à justifier le fait de pousser

parfois les stagiaires à partir en formation : « c'est mon directeur qui m'a dit d'y aller » (3). Et le formateur rêve de l'émergence de ce stagiaire idéal sans injonction.

Le stagiaire n'est-il acteur que parce qu'on lui a forcé la main ? La majorité vient librement et revient avec plaisir. De plus, les stagiaires assimilent toutes les contradictions relevées comme la traduction d'une réalité mouvante, difficile à cerner, qui traverse le stage, mais qui n'est pas plus ni moins effrayante que les situations du quartier. Et les contradictions deviennent alors véritablement matière pédagogique : la condition du choix n'est-elle pas d'avoir au moins deux termes, qui demandent une explication, une clarification ? Le stage sert alors de « réduction » de cette réalité. On y modélise un espace de démocratie, dont la matière est le groupe présent et toutes les contradictions relevées plus haut. C'est dans cet espace « réservé » que les stagiaires font leurs armes : s'exprimer, s'opposer, argumenter, trier, faire un choix, accepter et renoncer. Quitte à dire non : récuser sa participation à la prochaine session (un ou deux stagiaires par session !). Quitte aussi à quitter la Régie à l'issue de la formation, comme certains stagiaires ont pu l'annoncer et ...le faire.

**Abdel Bendriss**  
*Formateur au service des  
« Rencontres Acteurs »*

(1) Comité National de Liaison des Régies de Quartier.

(2) Par acteurs le CNLRQ désigne, « sans distinction de métier ni de niveau professionnel : les salariés de la Régie, les membres de son Conseil d'administration, les adhérents de l'association et ses bénévoles, les anciens salariés de l'association et les habitants, les partenaires particulièrement impliqués dans la vie de la régie », in *Cahier des charges Rencontres Acteurs*, CNLRQ, Mars 2001.

(3) Propos entendus dans la séquence « les raisons de ma venue », en début de session.

# DES FREINS ET DES OBSTACLES REDOUTABLES

*par Vincent Berthet \**

Pourquoi, à tous les niveaux du fonctionnement des sociétés et particulièrement en France, l'objectif de la « participation » des citoyens qui sont, pour un temps ou pour longtemps, les « usagers » ou les « bénéficiaires » de la solidarité en reste-t-il le plus souvent au stade du discours ? Et dans les contextes où cette participation est vraiment reconnue comme essentielle, à quels obstacles s'affronte-t-on ?

## *L'implication de tous, fantasme des humanistes ?*

« Puisqu'on ne compte jamais pour rien dans les décisions qui sont prises pour notre emploi et notre avenir, interrogeait une ouvrière du textile après l'annonce de la fermeture de son usine, pourquoi serions-nous plus écoutés aujourd'hui comme chômeurs ? » Cette question, comme un grand nombre d'autres qui émanent des personnes ou groupes sociaux en situation de précarité – demandeurs d'asile, mal-logés, paysans sans terre, travailleurs hors-statut, jeunes en errance ou en perpétuelle attente... – ou plus largement de personnes exclues de certains de leurs droits de base, met l'accent sur un obstacle structurel : les sociétés, en particulier dans leurs fonctionnements économiques dès lors qu'ils échappent à une régulation par des communautés locales, sont assez implacablement anti-participatives. La perspective d'« une fraternité dans laquelle les personnes, quel que soit leur statut ou leur reconnaissance sociale, adviennent en humanité les unes avec les autres » (1) est étrangère à la majorité des fonctionnements collectifs. Dans leur ensemble, les correctifs républicains aux situations de grande pauvreté (2) instituent une solidarité à distance et non une logique d'échange social (3). Et l'urbanisme français, avec ses ségrégations diverses, est un bon reflet de cette incapacité constitutive à établir des structures ouvertes à la fraternité.

*\* En coopération avec l'ensemble des organisations co-éditrices du dossier, et avec une reconnaissance particulière aux « usagers du social » qui ont accepté de s'associer à sa préparation.*

(1) C. Royon, lire son article sur les fondements de l'option participative, p. 39. Bien entendu, parler de la fraternité comme contexte indispensable à tout processus de démocratie réelle ne signifie pas que l'on minore la référence à la liberté et à l'égalité. Les formes de « participation » plus ou moins imposées à une partie seulement de la population sont, à plus ou moins court terme, briseuses de participation réelle.

(2) Minima sociaux, Couverture Maladie Universelle, bourses diverses...

(3) Cf. le dossier « RMI : la fraternité sous conditions », *Economie & Humanisme*, n° 351, décembre 1999.

*« Comme je voulais déménager du quartier, les HLM m'ont dit dans un premier temps que le logement était celui qui convenait à ma situation. »*

**A...**, en logement d'urgence, Lunéville

Cet horizon de la fraternité n'est pas non plus naturellement présent dans les représentations des citoyens, dans la façon dont ils envisagent les racines de la cohésion sociale. L'inscription dans la société est très fréquemment confondue avec le maintien d'un



certain nombre d'acquis, l'accès à un certain nombre de gains : j'ai un logement, j'ai un emploi, j'ai les moyens de... ; elle est rabattue sur le registre de l'avoir, sur celui de la conformité apparente, et non conçue sur celui de l'être, et donc de la valorisation des diversités (4). Le pauvre, dans cette optique, doit, au mieux, être aidé pour « recoller au peloton » (5), mais sa parole n'a pas à être écoutée ou soutenue ; elle ne compte pas, elle ne rapporte rien.

La poussée de l'individualisme, sous-jacente idéologiquement au libéralisme économique et facilitée par l'aisance d'une large minorité des habitants de la planète, vient accentuer cette tendance à concevoir la société et le monde selon des logiques plus ou moins nuancées d'*apartheid*. « Les personnes qui connaissent la pauvreté, qui sont exclues de la sphère du travail sont-elles considérées comme de véritables citoyens ? », se demande très légitimement l'équipe de la MIFE de Belfort (6), qui ajoute : « L'égalité politique et juridique ne suffit pas à fonder le lien social ». « La violence des processus d'exclusion laisse les individus sans voix », constate Nathalie Lauriac (7), en cherchant à comprendre les « silences, rejets, indifférences des habitants des quartiers d'habitat social face aux offres ou aux sollicitations à participer ».

Le débat est permis, et d'ailleurs ouvert, quant à savoir si les sociétés actuelles, bousculées par les processus de libéral-globalisation, excluent les approches participatives davantage que les sociétés traditionnelles ou celles des premières révolutions industrielles. À l'écoute d'assez nombreux psychologues, anthropologues, philosophes, la matrice des sociétés, à toute échelle, induit des inégalités dans l'accès au pouvoir, à la parole, aux responsabilités, de même qu'elle véhicule des catégorisations plus ou moins excluantes. « L'ambivalence personnelle et collective est omniprésente » sur ce plan (8), et l'ambition historique d'une société intégratrice est l'affaire d'un combat, difficile mais prometteur, de chaque instant. Pour certains, la radicalité des processus de dissociation, d'entrave à la participation se renforce depuis quelques décennies ; les progrès sectoriels sont en quelque sorte le masque d'une normalisation écrasante, échappant à toute régulation, et même à toute possibilité d'évolution par rapport de forces. Dans ce cas de figure, la « production » d'exclus est non seulement une constante reconnue, mais aussi un facteur structurant de la société, et les voies de leur promotion ne peuvent qu'être parallèles aux fonctionnements sociaux courants.

## La participation, une perturbation

En tout état de cause, la prégnance de ces phénomènes globaux, jointe aux tendances individuelles à concevoir l'autre comme une présence hostile ou, à tout le moins, inutile, pèsent sur les volontés ou les tentatives de processus participatifs.

(4) Les solidarités de métier s'affaiblissant elles aussi (agriculture, monde ouvrier, artisanat...). « Le trop petit paysan, beaucoup préféreraient le voir quitter l'agriculture » (CILDEA, Loire).

(5) Comme on l'a aussi pensé « au Nord » pour des peuples entiers dans les années 1960-1980.

(6) Document de préparation de la Journée de travail organisée à Belfort en septembre 2003, dans le prolongement de la coédition de ce dossier d'Economie & Humanisme. Informations : MIFE-CPSP, Belfort, 03 84 90 40 00.

(7) Chargée d'études à Economie & Humanisme. *Territoires*, n° 436, mars 2003.

(8) Daniel Gonin, psychanalyste et psychiatre hospitalier, in dossier « Soigner sans exclure », Economie & Humanisme n° 327.

En premier lieu, certaines dispositions du cadre administratif ou législatif sont inadaptées à une démarche personnelle de promotion, comme à l'appui à cette démarche par des associations ou autres organisations. On peut évoquer les retards pris par le droit sur la volonté affichée de tenir le citoyen pour... un citoyen (9), le cloisonnement des administrations concernées, l'incompatibilité, très courante, entre les rythmes administratifs et le rythme d'un développement participatif des individus et des groupes : durée plafonnée à 24 mois des « agréments » données par l'Agence pour l'Emploi – permettant aux chômeurs en difficulté d'être employés par des structures d'insertion par l'économie (10) –, autres pratiques d'aide sociale avec injonction de résultat rapide, calibrage très serré des crédits d'heures affectés à l'accompagnement personnalisé (sorties de prison, mesures éducatives, aide aux étrangers, RMI...) par les travailleurs sociaux, délais de traitement des dossiers de demande d'asile incompatibles avec tout projet de vie familiale, etc. La dénonciation récurrente de l'annualisation des financements publics par les associations concernées par le développement participatif sous une forme ou une autre n'a provoqué que peu de changements pratiques en la matière (11). Les limites du financement « par projet » sont aussi mises en avant par les organisations qui tentent ou testent un appui au développement ou une animation sociale plus « impliquants » (12). « Souvent, un parallèle peut être fait entre les contraintes que subissent les allocataires des minima sociaux et les contraintes imposées par les financeurs aux organisations qui les accompagnent », dénote le responsable d'une association de développement social.

(9) Ce n'est qu'en 2002, par exemple, que la loi française a autorisé les familles qui se voient « retirer » un ou plusieurs de leurs enfants à accéder à leur dossier administratif. Lire J.M. Belorgey p. 26.

(10) Sur ce type d'action, cf. le dossier « Intégration sociale, des passerelles pour l'emploi », **Economie & Humanisme**, n° 361, juin 2002.

(11) Soutiens aux dynamiques participatives inscrits dans les Contrats de Ville, conventions pluriannuelles entre les organisations agissant pour l'enfance et (ou) dans les quartiers et les Caisses d'Allocations Familiales par exemple.

(12) S'ajoutent encore, à ces rigidités, des calendriers d'évaluation irréalistes, imposés eux aussi par les organismes financeurs.

*« On nous donnait quelque chose, un peu d'argent pour survivre, et pour nous c'était indispensable. Mais il fallait que nous on donne quelque chose en échange, il fallait prouver, dès le début, qu'il y aurait une évolution. Au départ, on n'a pas besoin de ça ! Au contraire, il faut laisser du temps ! Quand on a manqué du nécessaire, nous mettre ça sur le dos, c'est lourd ! Je comprends qu'il faut que ça vienne un jour, mais pas tout de suite ! Au début, on a besoin de recevoir : nous, on avait déjà fait des démarches, mais ça ne va pas aboutir tout de suite, c'est difficile, ça ne marche pas forcément. »*

**Anne**, agricultrice titulaire du RMI, Loire

Cette assez forte incapacité des pouvoirs à adopter un rapport au temps compatible avec de réelles dynamiques participatives se relie au fait que ces dynamiques, dans leur finalité même, leur sont le plus souvent étrangères. Comme l'amour, la démocratie meurt de n'« être pas aimée »... La démocratie approfondie, bâtie sur l'expression des différences, est perçue comme une menace pour le jeu politique dont la plupart des démocraties semblent s'être satisfaites, et la désertion des urnes – ambivalente il est vrai – ne les pas encore conduites à se renouveler (13).

(13) L'un des enjeux, très incertain, des pratiques de décentralisation tient en ceci : alors que, comme l'observe la MRIE, « le portage politique des démarches participatives fait souvent défaut », un pouvoir local renforcé sera-t-il plus enclin à faire vivre des formes effectives de concertation « de proximité » ?



De plus, et notamment en France, le regard porté sur les pauvres est empêtré, y compris dans une perspective d'aide à leur égard, dans des contradictions très paralysantes (cf. encadré ci-dessous). La solidarité n'échappe pas toujours, ou toujours pas, au piège du dualisme social, du calibrage, par les institutions - et parfois les personnes qui sont en situation d'aider - des droits auxquels il est bon que le citoyen ou le groupe social assisté accède.

## LES STIGMATES DE L'ASSISTANCE

*Entre l'image idéale du citoyen, individu autonome et raisonnable conçu sur le modèle du propriétaire éclairé, et la réalité des pauvres, mendiants, vagabonds, que la Révolution avait hérités de la société d'Ancien Régime, le gouffre était immense (...). Après deux siècles, certains de nos concitoyens sont toujours perçus comme assistés, même quand on parle à leur propos de solidarité ou d'assurance, et la condition d'assisté est toujours regardée comme une déchéance.*

*En fait, combler le gouffre entre le « pauvre dépendant » et le « citoyen » peut se comprendre en deux sens bien différents, entre lesquels, suivant en cela les révolutionnaires, nous n'avons pas fini d'être tirillés. Ces deux sens correspondent à deux manières de lire le mythe du contrat social : soit en considérant l'individu autonome et raisonnable du mythe comme une image de l'essence inaltérable de l'être humain, et en s'appuyant sur cette image pour déterminer la manière dont tout être humain, en tant que tel, doit être traité ; soit, au contraire, en comparant l'existence concrète de chacun aux exigences d'une pareille image, s'en servant ainsi comme critère de jugement des humains.*

*Si l'on se situe dans la première perspective, combler le gouffre entre la condition du pauvre et l'image du citoyen veut dire traiter inconditionnellement chaque pauvre en citoyen, avec l'ensemble des droits et prérogatives afférents ; et pour cela ignorer ce par quoi, dans la manière dont lui-même conduit sa vie, il peut différer du personnage social qui a servi de modèle au citoyen du mythe. Si l'on se situe dans la deuxième perspective, combler ce gouffre veut dire, au contraire, inciter chaque pauvre à se rendre conforme, dans ses actes, à ce personnage du propriétaire éclairé, incarnation de l'individu autonome et raisonnable (...).*

*La première perspective incite à agir envers les pauvres sans prêter attention à la manière dont ils conduisent leur vie ; et les mesures qu'elle amène à prendre sont accusées, quand on se situe dans la seconde, de les entretenir dans des conduites peu dignes d'un citoyen. Cette seconde perspective incite au contraire à leur accorder des aides conditionnelles de nature à les inciter à agir en citoyens ; et cet aspect conditionnel est accusé, quand on se situe dans la première, de bafouer leur dignité de citoyen.*

**Ph. d'Iribarne, *Vous serez tous des maîtres*, Seuil, 1995**

Cette conception « coloniale », ainsi que la tendance, qui lui est souvent liée, à prévoir, y compris dans une perspective de participation ou d'accès à l'autonomie des citoyens en difficulté, les voies, formes, étapes que celles-ci devront revêtir sont l'un des fondements les plus importants du « mal-aider ». Elles génèrent de la dépendance. Dès que son projet à moyen terme et l'essentiel de ses modalités correspondent à des formes contenues et à des exercices imposés (serait-ce par des élus ou autres instances démocratiques), la dynamique participative est étouffée.

*« Un moment, dans ce groupe de formation, on a parlé de l'hygiène. L'hygiène c'est important. Certains disaient que d'après eux, les gens qui ont le RMI n'avaient pas le droit d'aller chez l'esthéticienne par exemple. Pourquoi ? C'est bon que pour les riches ? Je dis non. Une personne qui va chez le coiffeur, même avec le RMI, elle en a bien le droit, et puis ça veut dire qu'elle reprend goût. J'étais la seule à penser ça, peut être parce que les autres étaient d'un milieu autre, ils ne veulent pas admettre que les gens ont droit. C'est vrai que ce n'est pas d'une première nécessité, mais ils ont droit, tout comme eux. Tout le monde a le droit de se faire une folie. »*

**Valérie, Pas-de-Calais**

## **Des murs intimes**

Une dernière catégorie de freins tient à l'assouplissement des potentiels des individus ou des groupes concernés, au point que certains ne formulent pas, ou plus, de demande (14). La première étape d'une démarche de reprise en main de sa destinée est la rupture de dépendances très intériorisées autant que de dépendances matérielles. Plus précisément, sept modalités de ces « obstacles internes » ont pu être mises en évidence (15) : le fatalisme résigné (« cela ne sert à rien de tenter quelque chose »), l'« immédiatisme », c'est à dire l'incapacité à se projeter dans le temps lorsque l'on vit au jour le jour, l'attitude de repli-refuge, la dévalorisation culpabilisante, la conscience magique (le sens de toute mobilisation est ignoré, seule la chance peut fournir une aide), le sentiment de ne pas parler la même langue que les divers intervenants « aidants » ou plus généralement le milieu ambiant, et l'individualisme, dû à l'insécurité de la vie quotidienne notamment.

On le perçoit nettement : toute volonté de solidarité participative qui ne se traduit pas par une capacité d'écoute, de restauration de la confiance dans toutes ses dimensions, et de création d'espaces concrets et progressifs de liberté et d'initiatives est vouée à un échec.

**Vincent Berthet**

(14) Cf. le dossier « Souffrance psychique et intégration sociale », *Economie & Humanisme* n° 339, 1996.

(15) Cf. les travaux de l'Union Rhône-Alpes des Centres Sociaux accompagnée en particulier par Michel Séguier (Mouvement pour le Développement Social Local).

## **RÉORIENTER LES PRATIQUES**

*Par la considération,  
l'écoute, l'échange, mais aussi  
au travers d'engagement partagés  
très concrets, la solidarité peut  
devenir promotionnelle.  
Cette option a également  
des implications politiques.*

# QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

par *Stéphane Bernary* \*

« *Personne ne libère autrui, mais personne ne se libère seul* » (Paulo Freire).  
*Qu'est-ce à dire concrètement ?*

De la confrontation entre les organisations diverses qui expérimentent des solidarités « promotionnelles-participatives » surgissent un certain nombre de convergences, qui sont autant de points d'attention pour ces pratiques.

## Sages-femmes du développement

Il en va en premier lieu d'une constatation, et de l'attitude d'accompagnement qui en découle : à titre personnel ou collectif, les citoyens « à aider » – pour autant qu'ils souhaitent ou acceptent librement cette aide – sont les seuls véritables responsables de leur promotion ; ils sont la première ligne, pour recevoir les coups comme éventuellement pour vaincre, dans cette « guerre contre la pauvreté » dont parle l'Abbé Pierre. Dans la même veine, l'approche participative consiste, en premier lieu, à prendre acte des sociabilités et des formes d'expression et de participation existantes.

Tel est l'un des enseignements des pratiques d'aide à l'insertion par l'habitat « mixte » (1). Lorsqu'elle suppose un déménagement des « pauvres », même très volontaire au départ, dans un immeuble, en un quartier socialement très différent du point de vue de son peuplement, cette pratique n'est pas toujours couronnée de succès, du fait de la rupture des liens que ce déménagement a généré, et de la grande difficulté à entrer dans un jeu d'interactions, vécu comme constructif avec de « nouveaux voisins » d'une autre culture. D'une manière générale, sur le plan collectif, seules les formes de participation instituées qui prolongent, enrichissent, ou tout au moins, ne dévalorisent pas les systèmes d'entraide et les solidarités existants (2) sont opérantes. L'organisme d'appui à des dynamiques participatives, ou les intervenants professionnels et bénévoles qui s'y engagent, donnent priorité à l'écoute, au dialogue, à l'encouragement, au progressif développement des potentiels plus ou moins enfouis (3). « Ils sont invités à passer du face à face au côte à côte » (4). Ils ont constamment à se dessaisir de leur propre projet, ce qu'un certain nombre d'associations de solidarité tentent de faire, en France ou en Europe, après l'avoir appris au contact de leurs partenaires du « Sud », devenus exigeants plus tôt que les groupes sociaux ou les individus « aidés » du Nord quant au respect dû à leur cheminement.

\* **Economie & Humanisme. En coopération avec les organisations co-éditrices de ce dossier.**

(1) Mises en œuvre par Habitat et Humanisme, et par un certain nombre d'autres associations membres de la Fédération des associations pour l'insertion par le logement (FAPIL).

(2) Sous réserve que ceux-ci ne soient pas organisés avant tout au service de quelques-uns ou d'un pouvoir local plus ou moins occulte.

(3) Ce que recouvre le terme et les pratiques d'*empowerment*, mis au point au départ en Amérique du Nord avec des personnes en difficulté psychique, puis élargis à des familles en détresse sociale et à d'autres publics. **F. Ouellet** et **alii**, « Intervention en soutien à l'*empowerment* », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n° 1-2000.

(4) **Éric Lepage**, président de la commission « participation des usagers », Fnars.



Certains organismes d'appui indirect par le financement (5), le conseil ou la « formation d'acteurs sociaux » ont repris à leur compte cette même perspective de reconnaissance des acteurs en place. Il va sans dire que ce type d'accompagnement des dynamiques de libération épouse la lenteur et les aléas du « temps du développement humain », tout en prévoyant, ce que savent si mal faire les pouvoirs publics pour ce qui leur revient, un déclenchement rapide des appuis techniques ou des financements.

## Partir des besoins

En relation avec cette base primordiale, l'accompagnement porteur d'autonomie et de « citoyenneté collective » se caractérise par une attention active aux besoins des groupes sociaux, tels qu'ils peuvent être pensés, concertés et non seulement hurlés ponctuellement – en sachant que le silence est souvent d'ailleurs la première expression des personnes et groupes disqualifiés par le jeu social dominant. Aucun point de départ ou d'ancrage d'une action n'est « mauvais » a priori, si l'on accepte un principe de progressivité dans les apprentissages, l'ouverture, la reprise de confiance en soi-même et dans les autres.

(5) Ainsi la Fondation de France, dans le cadre de son programme « Agir ensemble », attribue-t-elle les fonds en fonction des quatre critères suivants : « pouvoir donné à des projets d'animation sociale aux personnes, capacité du projet à faire reconnaître ses acteurs, dimension collective de l'action, effet durable ».

(6) Cf. la pratique des Régies de quartier, celle du CILDEA (encadré ci-contre), celle des Petits Frères des Pauvres (voir p. 17), les collectifs pour l'alimentation appuyés par le Secours catholique et d'autres associations, certaines structures d'insertion par l'économie...

*« Durant tout le projet, je me suis investi pour gagner ma bourse de 76 €. Je ne regardais pas le travail que je faisais, qui était d'apprendre l'expression par le biais du théâtre, de faire un chantier, d'installer un panneau d'informations sur le quartier, et de réaliser un spectacle qui parlait de tous les problèmes du quartier en mettant une touche de délire.*

*Un jour, après l'école, je suis rentré chez moi et un de mes voisins m'a dit que « c'était bien le panneau que vous avez mis en place », et un autre jour ma prof de français m'a demandé si j'avais participé à ce projet, et on en a parlé avec toute la classe. J'ai pu répondre à plein de questions des potes de ma classe et de ma prof et c'est peut être là que j'ai senti que j'avais fait un truc super pour mon quartier. »*

**R...**, 15 ans, participant de la « Scopados » du Centre social de Rive de Gier (Loire)

Très souvent, le plus concret, ce qui correspond à un besoin matériel marquant (emploi, ressources, logement, sécurité...) ou ce qui paraît être un projet de faible ampleur pour une personne, une famille, une collectivité sera la base d'une authentique démarche participative (6). Les supports de cette démarche ne doivent pas être artificiels.

On ne saurait pour autant confiner l'accompagnement à ces objectifs-là. Le besoin de s'exprimer, de se faire entendre, de dialoguer est essentiel : les réalisations de type culturel « paraverbal » (danse, vidéo, théâtre, musique, journaux...) l'honorent à bon escient (7).

(7) Quoique l'on se demande parfois si le nombre très grand d'initiatives théâtrales (plus ou moins « interactives ») constatées depuis 1998-1999 dans les quartiers, foyers d'hébergement, centres d'accueil de jeunes ne tient pas d'un effet de mode parmi les intervenants sociaux autant que d'un intérêt pour l'expression par le théâtre parmi les personnes concernées.

# POSER DES CLÔTURES POUR ABOLIR LES BARRIÈRES

Un des points forts de l'action d'accompagnement des agriculteurs allocataires du R.M.I. de la Loire dans le cadre du CILDEA (1) consiste depuis plusieurs années à mettre en place des « journées de solidarité ». Elles se déroulent chez telle ou telles personnes suivies et sont préparées, surtout s'il s'agit de chantiers importants comme l'édification d'un bâtiment d'élevage, par l'agriculteur et son accompagnateur (2). L'enthousiasme, la bonne humeur, la réintroduction en douceur d'une dimension d'échange priment sur la lourdeur des chantiers et sur l'avantage matériel qu'ils représentent pour des agriculteurs sans marge financière, et parfois relativement découragés. Le premier chantier a été proposé par un accompagnateur pour le débroussaillage d'un pré. Depuis, de nombreuses autres journées ont été réalisées :

- construction d'une chèvrerie,
  - aménagement de cases pour loger des veaux,
  - installation d'un râtelier « cornadis » et d'un évacuateur à fumier,
  - ramassage de pommes,
  - nettoyage d'une écurie,
  - tri d'animaux en vue d'un contrôle de la D.S.V. (Direction des Services Vétérinaires) et réalisation d'un couloir de contention,
  - nettoyage des alentours d'une ferme afin d'améliorer les relations avec le voisinage et la municipalité,
  - réalisation d'une clôture et aménagement d'un point de vente pour les fromages,
  - débroussaillage d'un pré d'accès difficile, avec prêt de matériel par une C.U.M.A. (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole),
  - déménagement d'une ferme pour s'installer sur une autre exploitation.
- Durant ces journées de solidarité, les

différences selon les fonctions, le sexe, l'âge, les vécus, se nivellent et les co-participants, habituellement « aidants », « aidés » et coordonnateurs, sont repositionnés au même niveau. « C'est parti spontanément, cette proposition d'effectuer, bénévolement et collectivement, du travail chez un agriculteur accompagné, évalue Gisèle, agricultrice accompagnatrice ; aujourd'hui chez celui-ci, un autre jour chez celui-là. Chacun vient selon ses disponibilités, avec ses outils, en fonction du chantier. Chacun apporte son casse-croûte et on mange tous ensemble (3). C'est un temps privilégié d'écoute, d'échange et de partage. Plutôt qu'une équipe, cela ressemble à une famille qui donne de la solidarité. Nous nous découvrons aussi entre paysans, car certains se connaissent bien mais n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Ces chantiers collectifs ne sont pas vécus comme des corvées. Nous posons des actes, c'est différent des conseils habituels. Les "accompagnés" se sentent considérés, reconnus, leurs enfants aussi. Cela dépasse les tendances syndicales ; ce sont des hommes et des femmes qui partagent des convictions profondes et qui essaient de les vivre ensemble. »

**Céline Servos**  
**Jean-Paul Kerveillant**  
*Coordonnateurs CILDEA*

(1) Centre d'Initiatives Locales pour le Développement de l'Emploi et des Activités (Loire).

(2) Sur ce dispositif, voir l'article ci-contre, p. 53.

(3) Dans bien d'autres organisations, par exemple certains Jardins de Cocagne, le repas commun est un levier d'action privilégié.



## « Aidants » pluriels, dynamique d'échange

Le fait d'évoquer des réalisations culturelles permet de faire ressortir le rôle capital que jouent fréquemment des médiateurs d'expression et de participation, que ceux-ci soient reliés aux « communautés » concernées ou leur soient au départ totalement extérieurs. Mais ceux qui tiennent cette place de médiateurs, observe-t-on, sont devant un défi difficile : ne pas s'appropriier, ou téléguider, l'expression ou les modes d'organisation des personnes, tendance d'autant plus forte qu'ils ont certaines compétences, et un univers relationnel riche.

L'une des voies empruntées pour prévenir ce risque est celle de la multiplicité et de la diversité des intervenants dans un processus d'accompagnement ; on doit, plus que tout, mentionner tout ce qui est fait pour que le profil de certains intervenants favorise une identification, « le sentiment d'être aidé par quelqu'un comme moi », et donc facilite l'implication des « bénéficiaires » : un agriculteur aide un autre agriculteur à s'en sortir, comme le pratiquent le CILDEA et un certain nombre d'associations « SOS-paysans », un titulaire du RMI devient bénévole à l'accueil du Secours Populaire, etc.

Le caractère constructif de cette pratique n'est pas contradictoire avec l'apport de « techniciens du développement social local » ou autres intervenants professionnels. Mais il vient souligner à quel point il est indispensable d'instaurer une logique d'échange. C'est l'échange, la co-opération vécue dans un groupe restreint, par exemple dans un quartier, qui permet d'envisager un partage ou une prise de responsabilité à une échelle plus large. L'échange est à la fois moyen et fin d'un accompagnement « promotionnel-participatif ». Il suppose chez tous les « accompagnants » une conscience de leurs propres limites, inachèvements, déchirements intérieurs, afin que s'établisse une coopération dans laquelle chacun donne et reçoit. Le « génie insérant » des Réseaux réciproques d'échanges de savoirs tient en cela : chacun, quel que soit son statut social, s'y inscrit autant à cause de ce qu'il souhaite apprendre de l'autre qu'à cause de ce qu'il peut apprendre à l'autre. Cette dynamique, qui rejoint l'impact social du sport, est anti-stigmatisante ; elle est aussi « consciencieuse » en ce qu'elle permet, au-delà de l'échange d'un service, d'être valorisé dans ses capacités et ses potentiels. En définitive, le meilleur accompagnement ne serait-il pas celui qui n'est pas présenté comme tel, comme action spécifique « pour les titulaires du RMI », « pour les sans-logis », « pour les victimes de violences », etc. Dans un certain nombre de cas, c'est l'avantage que présente l'action d'éducation populaire en milieu rural, les relations entre ceux qui en sont les usagers et ceux qui en sont les animateurs n'étant pas enfermées dans une relation d'aide,

# ACCOMPAGNEMENT EN ORIENTATION PROFESSIONNELLE

## *Les difficultés et aléas de l'autonomie*

Le centre de projets et de suivi professionnel (CPSP) de la MIFE de Belfort accueille, oriente et accompagne les personnes bénéficiaires du RMI en vue d'une insertion socioprofessionnelle. Pour les professionnels du CPSP, un changement important s'est produit. Alors qu'en 2001 les allocataires du RMI étaient assez proches de l'emploi et que beaucoup ont pu s'y insérer, depuis 2002 les personnes accueillies, qui sont toujours envoyées par les travailleurs sociaux, sont beaucoup plus loin de l'emploi. Elles ont pour la plupart des niveaux de formation très faibles (surtout 6, 5 et 5 bis) et une mobilité géographique réduite. Beaucoup ont des problèmes de santé et connaissent une forte solitude. Si les profils des personnes orientées vers le CPSP paraissent relativement nouveaux, en réalité ils existaient déjà, mais ce public n'était guère « touché ».

Alors que la volonté de permettre l'autonomie et la participation des personnes demeure identique, le changement de public a conduit à une forte évolution des méthodes. Les rencontres personnelles débouchent le plus souvent non pas directement sur l'élaboration d'un projet professionnel, mais sur une re-mobilisation des capacités de la personne dans le cadre du « projet d'agir ». Développée par un groupe de travailleurs sociaux et de « conseillers emploi formation insertion », cette démarche vise à permettre à la personne de faire émerger un projet quel qu'il soit, pourvu qu'il lui tienne à cœur et qu'il ait une continuité jusqu'à sa mise en place (1). En un mot, commencer à « faire des choses par soi-même ». Ce premier projet est un début qui vise à retrouver la confiance en soi, à expérimenter des capacités, à permettre d'autres activités (2).

Les personnes accueillies attendent énormément des conseillers profession-

nels : « Vous allez me trouver du travail, n'est-ce pas ? » « Vous ne pourriez pas téléphoner à ma place ? – Non, je vous explique comment vous y prendre. » « Vous ne pourriez pas faire la lettre ? – Non, on va la faire ensemble. » Beaucoup voudraient que les conseillers agissent à leur place. « Ce ne serait pas leur rendre service, objectent ceux-ci. Nous sommes à côté d'eux. » Les professionnels ont un idéal de participation et d'autonomie des personnes, mais cet idéal reste parfois lointain, et les questions demeurent : « Quel est le juste milieu entre accompagner et prendre part à l'initiative ? » L'essentiel est de ne jamais baisser les bras, de ne jamais supputer qu'une personne est « inemployable », de toujours considérer que les personnes au RMI sont comme tout le monde.

L'évolution de l'emploi et du public accueilli n'est pas sans conséquences pour l'accompagnement, qui demanderait plus de temps et de moyens, davantage de soutien et de considération également. La spirale de la précarité a des effets sur l'équipe des conseillers professionnels qui perçoit de plus en plus l'ampleur des besoins et les limites des moyens dont elle dispose. Au point de se demander si le fait d'être « à côté » des exclus ne conduit pas les accompagnateurs à se retrouver eux-mêmes en partie marginalisés dans les dispositifs.

**Claude Royon**  
Economie & Humanisme

(1) Monter une étagère dans la cuisine, se faire soigner, sortir de chez soi pour rencontrer d'autres personnes, répertorier les moyens de se déplacer, repérer des loisirs gratuits et y aller ensemble, ébaucher un projet professionnel...

(2) Au départ, lorsqu'il leur est proposé de participer à un groupe, les personnes sont souvent méfiantes. Après un entretien individuel qui permet de bien expliquer la démarche, les choses sont plus faciles. Souvent la première journée est difficile, les personnes même peu nombreuses (une dizaine) ont en effet besoin de temps pour se connaître.



mais portées aussi par le voisinage, le partage du statut de parent d'élève, d'artisan des fêtes locales, etc. Il est rare actuellement que, en espace urbain, cette expérience d'une appartenance commune soit vécue spontanément.

Dans un accompagnement participatif, c'est dans le prolongement de cette relation d'échange et de ce « dessaisissement » que se greffent des propositions de prise de responsabilité et de formation, dont on ne dira jamais assez l'importance ; la difficulté, mais elle a pu être résolue, est de « passer au stade d'une formation de qualité » sans filtrer démesurément (pour une question de langage, par un contre-coup du vécu d'échec scolaire, etc.) ceux qui y prennent part, et sans que certains s'en excluent eux-mêmes.

*« J'aime bien me former, me former... Apprendre, être plus que je suis. Je vais aller à l'ANPE pour savoir comment faire une formation pour avoir une nouvelle vie... Me mettre de la lumière dans ma tête, enlever tous les problèmes et suivre une autre vie. Je n'arrive pas à avoir un but, je voudrais en prendre plusieurs, mais je ne sais pas lequel prendre. De la lumière pour avoir un but. Je voudrais que la formation m'aide à me dire ce que je veux, à savoir dire ce que je veux. »*

**Amarra**, accueillie et bénévole d'accueil, Pas-de-Calais

L'imagination est requise, en cette matière, autour des contenus et des méthodes de ces formations entourant et facilitant la prise de responsabilités. Plusieurs expériences, en particulier depuis 1998 dans le Pas-de-Calais (8), ont montré à quel point il est fécond de réunir en formation, et pas seulement ponctuellement, des « aidants » et des « aidés ».

Au-delà de ces périodes ou rencontres de formation, c'est bien dans le fonctionnement d'ensemble des organisations d'aide à l'autonomie que la place des « usagers » est parfois prévue. Quand tel est le cas, les résultats sont très positifs pour ce qui est de la qualité des orientations prises par les organisations dans leur présence aux publics les plus en difficulté. Secondairement, cette pratique d'association à la vie d'une organisation est un bon levier d'intégration, pour des citoyens peu actifs collectivement au départ, dans une prise de responsabilités. Des options concrètes très diversifiées ont été prises : création de Conseils d'usagers, expérimentée par le CCAS (9) d'Angers, suivi de certains autres, « collègue » d'usagers dans le conseil d'une association (10) ; représentation très volontariste des usagers aux Assemblées, Congrès, Rassemblements (11)...

L'accompagnement d'une dynamique participative suppose une révolution permanente des pratiques.

**Stéphane Bernary**

(8) Sur initiative de l'URIOPSS et en lien avec le Conseil Général de ce département.

(9) Centre communal d'action sociale.

(10) En Rhône-Alpes, l'Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadjé (ARTAG) voit, par exemple, son Conseil composé à 50 % de Tsiganes « de base ».

(11) Pour s'inscrire au 1er rassemblement national des résidents et responsables des Centres d'hébergement (organisé par la Fnars à Tours, 2002), chaque Centre devait être représenté par un nombre de résidents supérieur au nombre d'animateurs.

# FORMATION PARTAGÉE

## *le croisement des savoirs et des pratiques*

Deux programmes expérimentaux initiés par le Mouvement ATD Quart Monde (1) répondent à un même projet de prendre en compte la parole, l'expérience, les savoirs et les luttes des plus pauvres pour donner à ceux-ci et à leurs représentants la place d'« acteurs auteurs » à part entière dans les relations avec les institutions.

Tout savoir qui s'applique de l'extérieur à la situation des personnes défavorisées, sans se laisser affecter par leur propre compréhension et interprétation, non seulement ne respecte pas les personnes mais s'avère inefficace. C'est l'analyse du vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion qui est le point de départ d'une construction de savoirs croisés et d'une restauration du pouvoir de « l'exclu » sur ses propres conditions de vie. Les détenteurs de savoirs formalisés et reconnus doivent contribuer à cette construction par leurs connaissances propres. Chacun des partenaires de l'échange apporte à l'autre les éléments d'une transformation de son propre savoir. Il ne s'agit pas d'opérer une sorte de synthèse des savoirs. Chacun existe comme auteur de sa propre pensée, comme acteur, et doit être reconnu comme détenteur d'un savoir par les autres.

Il est vrai que les rapports de dialogue sont inégaux. La parole des plus pauvres se trouve souvent manipulée sans même que ceux-ci s'en rendent compte. La compréhension qu'ils ont de leur vie n'est pas vraiment sollicitée. Ils se trouvent alors privés de la capacité de se donner à eux-mêmes les moyens de leur émancipation ; leurs forces de résistance à la misère ne sont pas connues, ni valorisées. La relation entre eux et leurs interlocuteurs se déroule sur une scène sociale où le plus pauvre occupe une place qu'on lui a attribuée. C'est cette place qu'il faut mettre en cause et donc

les représentations qui sont derrière. Du côté des intervenants, en ne reconnaissant pas aux personnes les efforts qu'elles font pour lutter contre la misère – faute d'en favoriser la formulation – on se trompe sur les enchaînements qui y conduisent ou y maintiennent, en projetant sur les situations des schémas d'interprétation pré-établis.

Assurer les conditions d'un réel croisement des savoirs suppose de croiser aussi les pouvoirs. Il s'agit, d'un côté, de gérer le pouvoir dont disposent a priori et inévitablement les acteurs professionnels ou les scientifiques et, de l'autre, de construire et de renforcer les parcelles de pouvoir dont disposent les personnes en difficulté. L'enjeu dans l'accompagnement pédagogique d'une telle formation est de créer les conditions de la réciprocité par l'acceptation fondamentale de l'autre dans son savoir, dans sa parole et dans sa position de co-acteur.

Le partenariat dans le partage de savoirs entre acteurs suppose le respect de l'identité et du rôle de chacun, dans la perspective d'un objectif commun et sans qu'il y ait dépendance d'un acteur par rapport à un autre, donc pouvoir de l'un sur l'autre.

**Claude Ferrand**

*Volontaire du Mouvement  
ATD Quart Monde*

---

(1) Le programme Quart Monde - Université (1996-1998) est parti du constat que les populations en situation de pauvreté et d'exclusion ne contribuent pas à la connaissance (*Le Croisement des Savoirs – Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble*, Éd. de l'Atelier / Éd. Quart Monde, Paris, 1999, 525 p.) ; le programme Quart Monde Partenaire (2000-2001) du constat des malentendus et incompréhensions réciproques entre les populations en grande difficulté et les institutions chargées de leur venir en aide ou de répondre à leurs demandes, (*Le Croisement des Pratiques – Quand le Quart Monde et les professionnels se forment ensemble*, Éd. Quart Monde, Paris, 2002, 228 p.).

# DE LA PRISE DE PAROLE À UN ENGAGEMENT CITOYEN

*par Vincent Plazy \**

*Après avoir été longtemps un objet sans voix de l'intervention sociale, la personne repérée « en difficulté » est aujourd'hui sollicitée pour prendre la parole.*

Des initiatives innovantes résultent de la prise en compte, par les professionnels de terrain, de la quête de reconnaissance sociale des populations confrontées à l'exclusion ; elles sont aussi une concrétisation de la volonté des responsables institutionnels de se mettre à l'écoute des besoins des usagers des services publics formulant une demande singulière. Mais il est aujourd'hui nécessaire de se demander à quelles conditions ces prises de parole participent réellement à une mobilisation pour plus de démocratie et de solidarité dans nos sociétés occidentales.

## **Parler, mais à qui ?**

Dans les quartiers populaires, les « groupes de parole » se sont développés ces dernières années sous l'impulsion des intervenants sociaux. Des habitants, souvent très isolés, se sont ainsi rassemblés et ont pu exprimer ce qu'ils vivaient et ce à quoi ils aspiraient. Les membres de ces groupes disent combien il est important pour eux de s'inscrire ainsi dans des échanges à partir de leurs réalités de vie souvent vécues dans la honte de ne pouvoir les transformer ; ils disent aussi comment une écoute authentique est une première démarche indispensable pour être reconnu dans sa dignité d'homme et de femme. Mais ces groupes butent trop souvent sur les difficultés à être pris en compte comme des interlocuteurs légitimes quand ils veulent interpeller les responsables politiques sur l'impact de leurs décisions.

Dans le même temps, les animateurs des politiques publiques, engagés dans la lutte contre les exclusions, ont cherché à mieux identifier les besoins des populations éloignées des formes dominantes d'expression, de savoir et d'échanges. Des espaces nouveaux de consultation et de débat tentent aujourd'hui de pallier les limites des formes traditionnelles d'intervention sociale ainsi que le déficit grandissant d'expression citoyenne. Mais ces espaces sont vite délaissés par la population s'ils se limitent à être un outil de gestion du service public ou de communication des décisions politiques.

Ainsi, un collectif de chômeurs, invité à participer au Comité de liaison mis en place par l'ANPE, a voulu interpeller sur les causes du chômage et de la précarité, alors que l'ordre du jour portait

*\* Sous-directeur de la Mission Rhône-Alpes d'Information sur l'Exclusion (MRIE)*



sur l'organisation du service rendu par l'ANPE locale. Il a été dit au collectif que cette interpellation ne pouvait être prise en compte dans le cadre du Comité de liaison qui ne pouvait apporter de réponse à ce niveau. Mais les membres du collectif ne pourront réfléchir sur l'amélioration du service rendu que s'ils disposent d'un espace public leur permettant d'être entendus sur ce qui leur paraît essentiel pour la transformation de leurs conditions de vie.

*« Aux organismes de crédit, je dis qu'ils profitent de la fragilité des gens. Il doit certainement y avoir un moyen pour qu'ils donnent avec moins de facilité à des gens qui n'ont aucune ressource. On devrait protéger les gens. Si on ne le fait pas, qui le fera ?... Moi personnellement je ne peux pas le dire en haut, tout en haut : arrêtez de distribuer de l'argent aussi facilement. Toutes les associations, et les autres organismes, devraient agir au plus haut, au niveau des sociétés... On revient à l'État... Les associations n'arrivent pas à aller en haut, aux hommes politiques... Il faudrait quelqu'un qui soit mandaté pour faire passer l'information au niveau du gouvernement, et que ça redescende pour avertir les gens. »*

**Valérie**, accueillie puis embauchée par une association

Il importe alors de se fixer une autre ambition à la prise de parole des destinataires des politiques publiques : construire des espaces de connaissance partagée qui préparent de nouvelles formes de partenariat dans lesquelles les personnes passent du statut de bénéficiaire de l'intervention sociale à celui de co-auteur de transformations sociales.

## **Usagers partenaires à part entière**

Dans le cadre de sa fonction d'animation de la réflexion, la Mission Rhône-Alpes d'Information sur l'Exclusion a animé durant deux ans une action qui a permis à des « usagers » de services publics de contribuer, collectivement puis aux côtés de responsables institutionnels, à l'analyse des causes des difficultés rencontrées et à l'élaboration de propositions pour améliorer l'accès aux droits (1). Cette recherche participative a associé huit groupes d'usagers et une trentaine de cadres d'institutions sociales qui ont travaillé, séparément puis conjointement, à un diagnostic précis des obstacles à l'accès à la protection sociale, ainsi qu'à des propositions concrètes concernant notamment l'information, l'accueil, l'accompagnement et la représentation des usagers les plus en difficulté.

Cette démarche a montré la nécessité à la fois de s'ancrer dans l'expérience des personnes en difficulté, mais aussi de confron-

(1) Voir le rapport « Accès aux droits, quelles améliorations ? », MRE, mai 2002, 208 pages, disponible à la MRE Rhône-Alpes (tél. : 04 37 65 01 93 ; e-mail : mrie.ra@wanadoo.fr).



ter cette expérience avec le regard des acteurs et des institutions, ainsi qu'avec les réflexions des chercheurs et différentes études menées à ce sujet. Il ne s'agit donc pas simplement de reproduire telle quelle la parole des personnes, mais de les intégrer au débat démocratique avec les autres acteurs. Pour ce faire, il faut évidemment leur en donner des moyens, d'où notamment l'accent mis sur des groupes d'usagers au sein desquels un premier débat s'instaure – ainsi qu'un processus de mise en confiance – puis sur leur participation, à égalité avec les responsables institutionnels et associatifs, à l'élaboration de constats et de propositions communs.

En définitive, il s'agit de mettre en œuvre, aussi bien sur le plan de la forme que du fond, cet enjeu de la démocratie, qui est peut-être la « nouvelle frontière » de la lutte contre les exclusions. Le développement de l'individualisation et de la quête d'identité, l'affirmation de l'accès aux droits pour tous renouvelée par la loi de 1998, imposent, comme le propose Mireille Flageul (2), de conjuguer trois « P » : la protection, la promotion et le pouvoir agissant des personnes. La personne en difficulté n'est pas simplement un individu à protéger (sinon ce serait de l'assistance), ni non plus un simple sujet de droit (donc soumis à une certaine « sujétion » à ce droit), elle est un citoyen qui doit avoir part au débat et à la décision pour participer au contrat social.

*« L'exclusion, c'est un mot que je n'aime pas tellement, parce que je l'ai été. C'est ce mot là qui veut dire rejetée. Même écrit, je ne l'aime pas. Je suis prête à me battre contre les exclusions... Le fait de demander de l'aide c'est déjà une gêne ; est-ce que la personne nous comprend ? ... Au CCAS, c'est déjà un lieu de demande sociale. Il faut trouver les mots pour se faire comprendre. Quand je sais m'exprimer, j'en ai moins honte. Nous, on se sent exclus, mais est-ce que la société nous exclut ? On ne sait pas ! »*

**Ammara**, demandeuse d'emploi, en formation

La mise en œuvre de telles initiatives pose la question des modes de représentation institués et de ceux qui seraient à promouvoir. Au cours des travaux, les membres des groupes mobilisés ont acquis des compétences nécessaires pour prendre leur part au débat : connaissance de leurs droits, compréhension des logiques des institutions, identification des enjeux pour une amélioration de leurs conditions de vie... Au-delà des recherches que la MRIE peut animer, ses membres sont témoins d'actions collectives qui permettent à des personnes confrontées aux risques d'exclusion de se positionner comme citoyens. Ces actions s'inscrivent dans des mouvements sociaux qui alternent des périodes de coopération et des périodes de conflit avec les pouvoirs en place.

(2) Consultante ayant appuyé la MRIE tout au long de la démarche « Accès aux droits et Vie quotidienne ».

# WEBTROTTEURS EN HERBE

## *futurs citoyens*

*L'objectif des « webtrotteurs des quartiers » (1) est de permettre à des jeunes de se sentir davantage partie-prenante de leur quartier par le biais de reportages multimédias réalisés en petits groupes et mis sur un site internet.*

Un projet de ce type, qui demande des investissements importants en matériel informatique, existe dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. Actuellement deux groupes fonctionnent, trois autres se mettent en place. Ce vendredi soir, comme chaque semaine, à la MJC Montplaisir, une dizaine de jeunes de 13 à 15 ans, encadrés par deux animateurs, sont au travail sur les ordinateurs. Ils montent le reportage qu'ils ont réalisé le samedi précédent à l'Assemblée générale (AG) de la MJC. « On recentre les photos, on sélectionne le son... Et puis, il faut écrire l'article... » Ils ont commencé voici cinq mois et c'est déjà leur troisième reportage.

Pour couvrir l'AG, un groupe a réalisé un « micro-trottoir » auprès des adhérents, un autre a interviewé des élus, avec chaque fois deux prises de son et deux prises de vue. Ils étaient tous là dès 9 heures ; il est d'ailleurs rare qu'ils soient absents. « Le micro-trottoir ne s'est pas très bien passé... Les gens n'aiment pas être interrogés. » En fait, le taux de refus des personnes présentes à l'AG est très faible. « Les élus, eux, ont bien parlé... » Manifestement le contact est bien passé : élus locaux et responsables associatifs, qui sont informés du projet, ne sont plus des inconnus ou des personnages inaccessibles. Il y a fort à parier que ces jeunes éprouveront moins de difficultés que d'autres pour s'exprimer dans des associations ou des démarches citoyennes. Les animateurs sont convaincus que le travail fait avec eux aujourd'hui

favorisera leur participation plus tard. En tout cas, ce reportage leur a beaucoup appris sur le fonctionnement de la MJC, sur son budget, sur les choix d'activités, la leur notamment.

L'apprentissage du travail d'équipe et l'exercice de la responsabilité partagée sont bien engagés. « On est tous responsables ; et d'abord du matériel... » Comment sont choisis les reportages ? « On propose des projets de reportages et les animateurs nous donnent aussi des idées... » Un projet fait rêver le groupe : une descente en vélo l'été prochain sur la Côte d'Azur : « On fera un reportage sur le voyage... En plus du son et de la photo, on aura une caméra. » La différence avec l'école est volontiers soulignée. « Ici, on prend des responsabilités... À l'école, en informatique, il y a un programme et on le suit... Ici, on réalise les projets qu'on a choisis, on est plus responsables... Les adultes nous prennent au sérieux. »

Ont-ils changé avec ce projet ? « Non... On se connaissait déjà par ailleurs. » Mais un animateur est persuadé, lui, qu'ils ont beaucoup changé : « Il y a cinq mois, vous seriez-vous écoutés comme maintenant ? » Pour les animateurs, cet outil est mobilisateur. S'il est sans doute difficile d'en mesurer l'efficacité à moyen terme, manifestement il intéresse les jeunes et permet leur participation à la vie sociale, en étant reconnus par des adultes. Il favorise les initiatives, la prise de responsabilité, le travail d'équipe, la découverte des autres et le désir de communiquer (2).

*Entretien réalisé par Claude Royon*

(1) L'idée est née à Marseille dans le cadre de l'association Initial qui a pour objectif de développer l'accès et les usages des technologies de l'information et de la communication auprès des publics exclus de l'évolution technologique ([www.initial.org](http://www.initial.org)).

(2) Les reportages sont mis en ligne sur le site du 8ème arrondissement de Lyon ([www.lyon8art.org](http://www.lyon8art.org)) et sur le site du réseau national ([www.webtrotteurs-quartiers.org](http://www.webtrotteurs-quartiers.org)).



## Professionnels et institutions, des déplacements à opérer

Les structures, qui ont collaboré aux travaux de la MRIE en mobilisant des usagers des services publics, s'interrogent sur leur rôle pour être au service d'une parole de personnes en difficulté (3). Dans ces nouvelles formes de mobilisation, d'expression et d'action des acteurs qui n'ont pas la culture traditionnelle militante, la constitution de forces sociales nées de la mobilisation collective questionne le rapport aux institutions qui attendent des propositions « justes » à leurs yeux, c'est-à-dire adaptées aux pré-occupations de gestion et légitimées par une représentativité de ceux qui s'expriment.

Plus généralement, la contribution citoyenne, inscrite sous le vocable de « participation » dans les dispositifs actuels de l'action sociale, de l'insertion et de la politique de la ville, doit s'inscrire dans une ambition partagée : la construction partenariale de réponses aux questions sociales associant ceux qui vivent ces réalités sociales. Elle peut se concrétiser dans des projets qui ont des finalités très diverses (4).

La mise en oeuvre de telles actions nécessite tout à la fois un portage politique, une évolution des règles institutionnelles, un positionnement professionnel qui privilégie « l'agir avec » et non « l'agir pour », et enfin un soutien aux populations engagées (5).

Les institutions doivent aujourd'hui accepter que les missions de leurs agents évoluent. Elles doivent admettre l'idée que les initiatives menées puissent traverser des périodes conflictuelles au cours desquelles l'intérêt collectif est amené à être redéfini. Il leur faut aussi accepter que ces mêmes initiatives puissent déranger, lorsqu'elles s'appuient sur des règles de participation et des repères de fonctionnement collectif atypiques. Faute d'opérer ces déplacements, les initiatives risquent d'être confisquées aux personnes (6).

Aujourd'hui il existe des diagnostics précis sur ce qui produit et ce que produit l'exclusion ; de nombreuses propositions sont réunies pour une réelle amélioration de l'accès aux droits inscrit dans la loi d'orientation de 1998. Il reste maintenant à gagner la volonté politique et à fédérer les initiatives locales afin que les populations vivant au quotidien l'insécurité sociale contribuent effectivement aux transformations indispensables à la cohésion de la société. Au-delà de la prise de parole, c'est bien un engagement citoyen qui est à construire avec les personnes destinataires des solidarités.

Vincent Plazy

(3) Qui ne se limite pas à illustrer l'action publique des élus, ni aux objectifs d'amélioration du fonctionnement des institutions, ni aux stratégies des représentants traditionnels de la société civile (syndicats, grandes associations, ...).

(4) La recherche d'amélioration des lois et des dispositifs, mais aussi la participation citoyenne aux orientations de l'action publique, ou encore la création de nouvelles activités reposant sur une transformation des rapports accueillants-accueillis, aidant-aidés, formateurs-formés.

(5) Voir la plaquette éditée par la MRIE Rhône-Alpes et la Fondation de France, *Agir avec ... un enjeu démocratique de la lutte contre l'exclusion*, novembre 1999, 8 pages.

(6) Dont on affirme trop vite leur incapacité à mener un projet à long terme dans les formes attendues et qu'on renvoie alors encore à un sentiment d'impuissance destructeur.

« Ensemble ». Le mot est courant. La réalité l'est moins. Dans la société, il y aurait d'un côté ceux qui aident et ceux qui ont besoin d'aide, les égoïstes intéressés et les altruistes désintéressés. Il y aurait les « professionnels » et les bénévoles, les « riches » et les pauvres. Il y aurait ceux qui ont des projets et ceux qui devraient apprendre à en avoir ; ceux qui sont confortablement installés dans la société et ceux qui sont en voie d'exclusion. Comment croire, après cela, que les uns et les autres vivent encore tout à fait « ensemble » ?

Depuis plusieurs années, les acteurs des Centres sociaux s'interrogent sur la capacité à « faire société ». Ils refusent collectivement une vision tronquée de la réalité qui stigmatiserait une partie du corps social comme responsable des troubles et dysfonctionnements. Les jeunes, les habitants des banlieues, les pauvres, les étrangers, les gens du voyage sont trop souvent les objets d'injonctions diverses : celles de certains élus politiques évidemment, mais aussi celles de professionnels du social qui réduisent des êtres à leurs handicaps ou leurs souffrances. « Vous devez passer un contrat pour vous insérer. » « Vous avez une difficulté liée à l'emploi, à la maîtrise de la langue. » « Ce quartier est en insécurité, il faut d'abord régler ce problème. » Ces injonctions centrent les efforts entrepris par les personnes ou des acteurs du travail social (y compris dans des Centres sociaux) sur ce qui est justement point de blocage ou symptôme d'un mal-être. Elles ne peuvent que renforcer ces difficultés.

Pourtant, est-ce si compliqué d'écouter et d'accueillir la richesse des personnes et leurs savoirs, et de reconnaître leur dignité ? Ainsi, naissent des parcours qui permettent ici à une femme de ménage

de devenir au fil du temps présidente de son Centre social puis élue municipale (Chambéry), là à des jeunes de rédiger un journal de quartier sur Internet (Lyon 8ème) (1) ou encore, plus simplement, à une centaine d'habitants de se mobiliser pour la fête de leur quartier (Romans, etc.). À partir de l'instant où « celui qui veut aider » accepte de changer son regard, où il se dégage de la toute-puissance, se créent alors des situations où les personnes se développent par elles-mêmes, où elles gagnent du pouvoir d'agir (*empowerment*), où elles créent des solidarités et des actions collectives.

Depuis quelques années, les Centres sociaux mènent en Rhône-Alpes une recherche-action (2) afin de mieux comprendre comment leurs actions peuvent produire de la cohésion sociale. Dans les Centres sociaux, comment des pratiques très concrètes (halte-garderie, accompagnement scolaire, activités culturelles, animation de groupes d'habitants...) créent-elles les conditions d'une intégration de tous dans la société ? Parmi d'autres, deux idées-forces sont apparues.

■ D'une part, trois directions ne peuvent être dissociées dans le processus d'intégration :

- la prise de conscience de l'identité de la personne, de ses racines et de ses potentiels ;
- sa reconnaissance dans des groupes d'appartenance, où un enjeu est partagé par delà les différences de situation et d'identités ;
- sa reconnaissance publique à travers une parole ou une action reconnue comme pouvant contribuer à un mieux-être social.

À Bourg-en-Bresse, c'est dans le quartier pointé « en difficulté » que le Centre social et la municipalité ont trouvé

(1) Voir article p. 60.

(2) Avec le soutien de l'État (FASILD, SGAR) et l'intervention du cabinet de sociologues franco-belge CONFORTE.

# VIVRE ENSEMBLE

## *dynamiques collectives*

l'énergie auprès des habitants pour agir collectivement sur l'avenir du quartier. Au départ, une enquête de voisinage fut menée par la conseillère en économie sociale et familiale du Centre social, un éducateur et un animateur municipal. Les résultats furent présentés à quatre-vingt familles du quartier. À l'issue de ces séances, trente personnes se sont inscrites comme volontaires pour une action collective : faire vivre un dialogue entre certains techniciens de l'office HLM, de la municipalité, et d'autres services intervenant sur le quartier, pour bâtir ensemble des solutions très concrètes à des difficultés pointées durant l'enquête. Il s'agit là de mettre en situation de coopération les « experts du quotidien » que sont les habitants avec les « experts techniques » que sont les salariés des institutions. Ainsi, un groupe d'habitants est entré de plein-pied dans une démarche de reconnaissance publique. De nombreux exemples pourraient être donnés : à Saint-Chamond, des membres de la communauté turque croisent d'autres associations pour animer la fête des enfants (fête traditionnelle turque) ; à Chambéry, l'accueil et l'écoute se font dans des sous-quartiers, au plus près des espaces de vie réels. Les tenants d'une intégration sociale qui passe uniquement par le « vote », une « certaine idée de la République » ou par une aide aux individus dits « en difficulté » ne prennent en compte qu'une partie d'un processus plus complexe. Un être ne se construit pas sur ses manques, mais à partir de ses potentiels et les communautés d'appartenance ne sont pas nécessairement les ennemis de l'intérêt général.

■ Deuxième idée : distinguer très nettement les logiques d'insertion des logiques de cohésion. L'insertion consis-

te à réduire les écarts entre un individu et une norme dont il est exclu. Elle est la compensation d'un droit, ou un accompagnement vers la norme. Mais elle exacerbe l'individualisation des situations. La cohésion permet au contraire à des personnes et des groupes différents de se croiser et de se mettre à l'écoute de leurs enjeux communs pour bâtir une réponse partagée. Elle est créatrice de solidarités et permet à la multitude de se rassembler. À Valence, quand la bibliothèque du quartier a brûlé, ce sont non seulement les travailleurs sociaux, mais aussi des habitants adultes, jeunes, parents ou personnes isolées, commerçants qui se sont réunis pour mettre en place une action qui permette de réagir devant ce type d'actes, et de remettre en route la bibliothèque rapidement. Cette action commune a permis d'échanger sur des convictions et de faire apparaître ce qui rassemblait les gens présents. Les effets de cette dynamique sont divers : l'élaboration d'une parole publique, l'instauration d'un autre type de dialogue entre parents d'enfants utilisant les services du centre de loisirs et équipe d'animation, une démarche d'accompagnement du projet personnel d'une participante, la relance de la dynamique autour de la fête de quartier...

Ainsi les Centres sociaux qui arrivent à travailler à partir de ces repères (3) peuvent être des acteurs de cohésion sociale en suscitant des dynamiques collectives. Celles-ci sont aussi l'occasion de mettre en œuvre des processus de reconnaissance de chaque participant. Pourrons-nous alors cheminer vers une société où chacun ait sa place ?

**Manu Bodinier et François Vercoutère**  
*Rhône-Alpes Centres Sociaux*

(3) Les trois dimensions de l'intégration ; le soutien aux processus d'interactions plutôt que les actions de rattrapage des déficits sociaux.

# ENFIN UNE EXPRESSION DES PAUVRES ?

par Jean-Pierre Bultez\*

*Quand des agriculteurs défilent sous les fenêtres de la Commission européenne ou que les personnes handicapées se retrouvent dans la rue, ils disent qu'ils sont vivants et présents. Quant aux pauvres de l'Union Européenne (1), personne ne leur permet de se retrouver et de manifester. Ils n'ont pas, ou pas encore, de parole collective.*

S'il est un moment crucial de la vie institutionnelle européenne des dernières années, c'est bien celui réunissant les chefs d'État, sous présidence française de l'Union, qui a conclu ses travaux (les moins médiatiques) sur les objectifs communs de la stratégie de lutte contre l'exclusion en Europe. Que s'est-il passé ? Rien de moins qu'un accord sur une stratégie de lutte contre l'exclusion – initiée à Lisbonne en mars 2000 et désormais connue sous le nom de cette capitale – dans un texte préconisant de mobiliser tous les acteurs de la société pour lutter contre la pauvreté. Ce texte propose un objectif encore plus ambitieux : « Promouvoir, selon les pratiques nationales, la participation et l'expression des personnes en situation d'exclusion, notamment sur leur situation, sur les politiques et sur les actions développées à leur endroit » (2).

Ce texte institutionnel de portée européenne (il engage tous les États) est l'aboutissement de longues années de travail de conviction et d'efforts pour que toute stratégie de lutte contre l'exclusion n'élimine pas les acteurs les plus concernés de cette question, à savoir les pauvres eux-mêmes. Même si de nombreux réseaux (ATD, CARITAS, EAPN, EMMAÛS, ESAN, FEANTSA, ...) et organisations socio-caritatives avaient déjà une pratique de l'expression et de la parole des pauvres, voire des plus pauvres, il y manquait un « portage politique ». La réflexion politique européenne n'arrivait pas à les considérer comme des acteurs à part entière de la lutte contre l'exclusion.

## D'où vient-on ?

Dans les années 1980, la pauvreté (au plan européen) se combat par des programmes (« Pauvreté I, II, III ») qui recherchent des modes opératoires transférables ; ce sont les institutions et les organisations d'action sociale, publiques et privées, qui sont interpellées pour faire de l'action innovante. On y trouve des projets faisant participer les personnes en pauvreté, et qui veulent éviter à tout prix que l'on reste dans une dimension assis-

\* Directeur chargé de mission aux Petits frères des Pauvres, Président d'EAPN-France (Réseau européen contre la pauvreté)

(1) Qui seraient plus de 60 millions, soit 18 % de la population.

(2) Paragraphe 4 a.



tancielle. Par ces programmes, l'analyse des processus qui conduisent à la pauvreté et à l'exclusion est enfin engagée.

Dans les années 1990, c'est par la construction de droits – revenu minimum, droit au logement, droit à l'échelonnement des dettes, ... – et des dispositifs complexes que les réponses nationales se mettent en place, mais sans préoccupation majeure de la parole des personnes elles-mêmes en pauvreté. Les droits reconnus apparaissent comme un bon moyen de donner des « capacités » aux citoyens les plus pauvres. Très vite, on s'apercevra qu'il y a loin du droit à l'effectivité du droit.

À Copenhague en 1995, le sommet de l'ONU sur le développement social termine ses travaux par une déclaration très forte : « Nous affirmons qu'en matière économique aussi bien que sociale, les politiques et les investissements les plus productifs sont ceux qui permettent aux gens de tirer le meilleur parti de leurs capacités, de leurs ressources et des possibilités qui leur sont offertes. Nous reconnaissons que le développement économique et social ne peut être assuré d'une manière durable sans la pleine participation des femmes ; l'égalité et l'équité entre hommes et femmes sont pour la communauté internationale un objectif prioritaire qui doit, en tant que tel, se situer au cœur du développement économique et social. »

La recherche s'oriente en Europe, dès 1997, vers la « modernisation de la protection sociale » et des systèmes qui la composent ; il s'agit de moderniser pour mieux faire face à l'évolution sociale : montée du chômage, des discriminations, problèmes de ressources, systèmes de santé et pensions en difficulté dans une Europe vieillissante, surendettement des ménages, accès au logement ... Dans cette phase, les pauvres sont peu présents et peu mentionnés dans les textes de la Commission ou des institutions européennes. Seul, le Conseil de l'Europe dans son programme sur la dignité humaine – *The Human Dignity and Social Exclusion Project* (HDSE Project), conduit de 1994 à 1998 – met en avant l'impératif de la consultation des populations et recommande aux États de mener une « consolidation des partenariats avec les acteurs de la société civile (en particulier les catégories les plus défavorisées ou leurs représentants) et les pouvoirs publics locaux ».

Les ONG réagissent et maintiennent la pression pour que la voix des « sans voix » soit entendue. Elles insistent alors sur la participation individuelle des personnes à la vie économique et sociale par un droit à la formation et à l'éducation tout au long de la vie (1997). Elles appellent aussi à partir de l'expérience des personnes qui vivent la « flexibilité » de l'emploi depuis des années, pour mener une réflexion prospective visant la stabilité de la Sécurité sociale. Elles soulignent surtout le « gâchis » représenté par le non travail, qu'il faut combattre par des plans de déve-

# UNE LOI POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

À Québec, le 13 décembre 2002, le Parlement a adopté à l'unanimité la loi 112. Son article 1 déclare qu'elle « vise à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » (1). On pourrait croire à une avancée inattendue de la lutte pour les droits à quelques mois des élections provinciales. Mais cette loi est bien plutôt un point d'étape important d'une lutte qui s'est structurée, il y a quelques années, au sein de la société civile québécoise.

En 1996, au moment où le Gouvernement québécois a pris un virage résolument néo-libéral en coupant dans les programmes de santé ou d'éducation afin d'atteindre un déficit public zéro, quelques organisations communautaires, syndicales, féministes ou encore de l'économie sociale se sont trouvées unies par le scandale d'une pauvreté croissante. L'idée qu'une loi-cadre était nécessaire pour viser « l'élimination de la pauvreté » fut émise par un petit groupe communautaire des quartiers pauvres de Québec (le CAPMO), puis reprise et débattue par un millier de personnes. Un Collectif rassemblant diverses organisations non partisans s'est constitué sur cette base de discussion.

Jusqu'à-là l'histoire pourrait ressembler à celle du collectif français Alerte qui a fait progresser l'idée d'une loi relative à la lutte contre les exclusions jusqu'à son adoption en juillet 1998. Cependant, l'histoire du Collectif ne fait que commencer. En effet, son premier geste n'a pas été d'aller négocier avec le gouvernement les possibilités d'une telle loi, mais de travailler son contenu avec l'ensemble des citoyens et notamment les

plus pauvres. Ce travail d'éducation populaire à l'échelle d'une société a duré presque deux ans. Des milliers de contributions furent l'objet de débats et de négociations afin d'aboutir à une première version. Des sessions parlementaires populaires ont permis ensuite d'enrichir cette proposition et d'aboutir à un texte unique en mai 2000. Quelques mois plus tard, une pétition, signée par plus de 200 000 personnes, est déposée au Parlement par des députés des trois formations politiques rivales.

Ensuite seulement, s'est engagée une négociation avec les élus politiques du Québec. Elle fut notamment soutenue par la Marche Mondiale des Femmes (2) qui portait comme principale revendication l'adoption de lois-cadres sur l'élimination de la pauvreté. Cette mobilisation des personnes concernées par la pauvreté et l'exclusion a permis des gains importants dans les consciences et dans le texte de loi : la reconnaissance de la dignité de toutes les personnes, la volonté de favoriser leur participation à la vie collective, leur représentation directe au sein du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté... Cette alliance avec les personnes pauvres est révélatrice des fossés qui ont été franchis ces dernières années grâce à la mobilisation citoyenne initiée par le Collectif. À charge maintenant de poursuivre le travail pour que les mesures et les décrets suivent le sens indiqué dans la loi !

**Manu Bodinier,**  
*Rhône-Alpes Centres Sociaux*

(1) Toute l'information sur le texte de loi, l'histoire et l'action du Collectif québécois est disponible sur le site Internet :

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

(2) La Marche Mondiale des Femmes était la suite d'une marche de femmes québécoises contre la pauvreté, réalisée en 1995.



loppement personnalisés. Enfin, et c'est un aspect fondamental, les ONG appellent la Commission Européenne à agir pour que la protection sociale garantisse une série de droits fondamentaux – y compris celui de l'accompagnement social permettant de prendre en main ses propres droits – et suscite par le dialogue social des parcours d'insertion et de qualification, clef de toute participation réelle des citoyens, y compris des plus pauvres.

C'est en 1999 que les choses bougent, avec des interventions menées par les réseaux européens de solidarité pour qu'une stratégie européenne de lutte contre l'exclusion voie le jour. Trois piliers sont évoqués : l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, la promotion d'une approche et d'une action intégrée, la promotion de la participation et du partenariat et notamment la demande « que les populations aient l'opportunité de formuler des propositions et de donner leur avis partout où des décisions sont prises qui peuvent avoir un impact direct sur leur vie et leur communauté ». Le pas est franchi : c'est bien un cadre qu'il s'agit de poser pour qu'un dialogue régulier puisse s'instaurer entre organismes publics, associations et personnes concernées. C'est ce cadre qui est posé en décembre 2000, lors des travaux du sommet de Nice.

Au cours du deuxième semestre 2001, la présidence belge va rendre plus concrète cette option en soutenant l'initiative d'un rassemblement de personnes en pauvreté, venues de toute l'Union européenne et communiquant en onze langues. Une parole européenne de personnes en pauvreté est donc officiellement soutenue et prise en charge, par l'État belge en l'occurrence. Ce qui s'y est exprimé tout d'abord, ce sont les obstacles que les pauvres rencontrent quant ils essayent de prendre part à la société, d'exercer une initiative, d'être des « citoyens actifs ». Mais dans ce forum, l'expression sera vite orientée vers les expériences de savoir-faire et de valorisation des capacités des personnes dans leurs contextes propres (3).

## ***L'Union européenne, un laboratoire ?***

À partir de Nice, les choses se mettent en place avec les Plans d'Action Nationaux pour l'inclusion – PAN i en français et NAP i en anglais – qui devaient être remis en juin 2001 à Bruxelles. Une Méthode Ouverte de Coordination (MOC) balbutie, mais permet de confronter les PAN i des quinze pays de l'Union et de faire apparaître de grandes disparités quant à la compréhension de cette stratégie. Au-delà des mesures que les plans ont mis en avant, souvent simple cumul de mesures existantes – mais ce n'est déjà pas si mal ! –, la question qui apparaît est bien celle du processus et des méthodes qui permettent effectivement de faire qu'il y ait une participation des personnes concernées par ces plans et par cet objectif de cohésion sociale. Cette première

(3) Voir l'encadré p. 30.

édition des PAN n'a pas atteint cet objectif, mais le bilan qui en a été tiré par les États les a conduits à annoncer leur détermination à procéder autrement pour la deuxième édition des plans, prévue pour juillet 2003 (4).

L'Union Européenne semble vouloir bouger dans ce domaine, à l'aube d'un élargissement qui impliquera dix nouveaux pays qui devront eux-mêmes appliquer cette stratégie de lutte contre l'exclusion (MOC, PAN, indicateurs).

Cette stratégie inclut des « indicateurs » permettant de mesurer si réellement la pauvreté et l'exclusion régressent. La première série d'indicateurs – 18 indicateurs – est restée loin des préoccupations des pauvres eux-mêmes. Des propositions ont été faites par des assemblées de personnes en pauvreté pour que ces indicateurs traduisent la quotidienneté de la pauvreté vécue... Du chemin reste à parcourir pour que les systèmes statistiques des États intègrent ces questions ! Mais de nombreuses initiatives, souvent locales et municipales, montrent que le droit à l'expression sur les analyses, les mises en œuvre et les évaluations des politiques publiques se met en place : « *Nothing about us without us* (Rien qui ne nous concerne sans nous). »

La citoyenneté européenne, en définitive, sert-elle à quelque chose pour protéger réellement les pauvres ? La question mérite d'être posée et débattue avec les personnes concernées. On peut en douter au vu des expériences de vie. Plusieurs articles de la Charte européenne des Droits Fondamentaux, adoptée en 2000, relèvent de cette protection : un droit à l'expression (articles 11 et 12), à la sécurité sociale, à l'aide sociale (article 34). Mais il faudra attendre l'intégration de telles dispositions dans le futur traité de l'Union Européenne pour mesurer les changements réels. Dans sa première version d'octobre 2002, un article énonce : « le principe d'une démocratie participative. Les institutions assurent un degré élevé de transparence permettant aux différentes formes d'association des citoyens de participer à la vie de l'Union ».

Enfin, la société civile se voit reconnaître une place dans l'architecture institutionnelle de l'Europe ! Nul doute que ce défi est maintenant à relever !

**Jean-Pierre Bultez**

(4) C'est dans ce contexte que, pour prendre un exemple, le Secrétariat d'État à la lutte contre l'exclusion en France a annoncé son intention de procéder à un appel à projets pour engager une telle démarche participative des publics en pauvreté. Signe que l'on avance vers des pratiques nouvelles des pouvoirs publics pour rendre effective cette impulsion des Quinze à Nice.

# RESTER MAÎTRE DE SON DEVENIR LORSQUE L'ON A BESOIN D'AIDE

par Vincent Berthet \*

Que faire pour que la démarche participative ne devienne pas une incantation, « le nouveau mantra de l'acteur de développement ? » (1). Considérer cette approche de la solidarité comme importante, pour la promotion des personnes et groupes en difficulté – autrement dit pour chaque citoyen, car personne ne peut prétendre qu'il n'aura jamais besoin de l'aide des autres – et pour le bénéfice de la société dans son ensemble, c'est accepter de rebondir d'un défi à l'autre. Autant cette exigence participative est fondée, autant elle n'est jamais simple à concrétiser ; autant elle est séduisante pour qui conçoit le développement humain comme nécessairement lié à une démocratisation en profondeur (2), autant elle bouscule les habitudes institutionnelles, les comportements collectifs, les critères d'« efficacité » des actions de solidarité. La citoyenneté pour tous n'est pas un beau rêve, elle est épreuve qui requiert endurance, souplesse, aptitude et entraînement au jeu d'équipe ; elle est complexe, elle passe par des confrontations et des conflits.

Les défis à relever pour une solidarité promotionnelle et participative, promotionnelle parce que participative, sont éthiques, politiques, économiques, éducatifs.

## Une dynamique des potentiels de chacun

Ils ont une dimension éthique parce que la priorité donnée à la participation est sous-tendue par une conception globale du rapport individu-société, conception orientée par des valeurs. Et ce projet d'ensemble doit être consolidé, enrichi, débattu et défendu en permanence, pour qu'au fil des pratiques de solidarité, qui sont des laminoirs de références et d'idéaux, une logique de participation atteigne réellement ceux qui se trouvent être leurs destinataires. L'intuition participative, pour être succinct, prend racine dans la famille de pensée qui caractérise l'individu comme à la fois membre autonome et co-constructeur de la société dans laquelle il vit et de qui il reçoit des droits ; elle est proche à la fois du « personnalisme communautaire » (3), du projet historique, plus collectif encore, de l'éducation populaire (4), des réflexions les plus actuelles sur la responsabilité de l'homme dans un écosystème unique, fragile et conflictuel.

Selon cette approche, les personnes, les groupes sociaux, les peuples en difficulté sont foncièrement utiles, du fait de leur singularité (personnelle, culturelle...), et de par les échanges qu'ils

\* Rédacteur en chef  
de la revue  
Economie &  
Humanisme

(1) William Cowie, article introductif du numéro spécial sur le Développement participatif de la *Revue canadienne d'études du développement*, vol. 21, 2000.

(2) « Pratiques démocratiques et développement », tel est le thème de la session 2003 d' *Economie & Humanisme*, ouverte à tous (Lyon, 5-6 septembre 2003).

(3) Fruit du travail d' **Emmanuel Mounier** sur l'interdépendance responsabilisante entre individu autonome et environnement social.

(4) Lire **Élisabeth Leclerc-Gueuret**, « Promouvoir des initiatives dans une orientation d'éducation populaire », *Economie & Humanisme* n°355, décembre 2000.

peuvent développer avec d'autres. Ils peuvent avoir été agressés, amputés de certains de leurs droits essentiels, d'où un besoin d'aide pour restaurer « leur droit d'avoir des droits » (5) ; mais jamais ils ne se réduisent à un statut de victime, et encore moins de rebut, de « perdants » désignés. La solidarité à dominante assistancielle est donc une insulte, un déni d'humanité, pour ce profil de résistant blessé en train de se relever, et avide de réciprocité, que l'approche participative reconnaît en toute personne. Cette approche est une dynamique des potentiels humains.

Son risque est une normativité de l'engagement participatif, une participation sur injonction, une dérive vers une « exigence d'exemplarité des plus pauvres » (6) dénoncées à maintes reprises dans cette revue, et également, comme l'a analysé par exemple le sociologue Serge Ebersold, une sur-valorisation de l'investissement requis de chaque individu, au point de tomber dans un « accès au mérite » aux bénéfices de la solidarité (7).

(5) Selon l'expression d'**Hannah Arendt**.

(6) Point d'attention particulier du CNLRQ.

(7) Lire par exemple « Les enjeux de l'ambition participative », *Vie sociale*, n°1/2002.

## LES DROITS FONDAMENTAUX

*« En tout premier, être reconnu tel que l'on est, avec ses qualités et ses difficultés : pas la peine de nous montrer du doigt.*

*Droit à la famille : préserver par tous les moyens son intégrité ; l'expulsion des familles de leur logement est inadmissible, le droit au logement est à inscrire comme fondamental, avec un espace vital minimum.*

*Droit à une éducation et une formation adaptées à chacun, pas seulement pour les élites. Nous avons des droits et des devoirs, mais nous ne sommes pas des marchandises ; nous n'avons pas un coût, nous n'offrons pas des avantages. »*

Extrait de la « lettre à ceux qui nous gouvernent » écrite lors de la Rencontre des résidents, professionnels et bénévoles des Centres d'hébergement, **Fnars**, octobre 2002.

## Les lacunes du politique

La perspective participative-promotionnelle porte en elle des défis politiques. En effet, elle interroge le fonctionnement des pouvoirs ; elle fait ressortir les limites de la démocratie de délégation et de représentation, des limites qui ne seraient pas accidentelles, mais constitutives. Le jeu politique standard est peu apte à faciliter, ou tout au moins à accueillir des dynamiques participatives. Le citoyen, au regard de ces dynamiques, n'est pas en effet le votant, le contribuable, l'administré mais celui qui affiche son désir de contribuer lui-même, avec d'autres, au respect de ses droits reconnus. Et cette représentation est éloignée de celle, beaucoup plus passive, que la plupart des politiques ont des personnes en difficulté.



Corollairement, ce citoyen demande à être entendu et considéré par les politiques comme un interlocuteur valable pour l'élaboration ou l'amélioration des dispositions et dispositifs qui le concernent. Et comment vivre ce dialogue lorsque les critères de recrutement et les modalités de « carrière » des politiques les voient progressivement (ou parfois d'emblée) devenir des étrangers au tissu social « pauvre », et a fortiori au tissu social marginalisé ? (8) Plus fondamentalement encore, la requête participative met en relief la lourdeur des processus de délibération et de décision (lourdeur renforcée par l'empilement des strates de pouvoir, de l'échelon municipal à l'échelon européen) face aux besoins sociaux vécus intensément par certaines catégories ; le politique doit revoir ou, au minimum, actualiser sans cesse sa gestion des temporalités et sa culture de la concertation. Rien n'est plus destructeur de motivation citoyenne, plus contraire à l'ambition participative que les pseudo-concertations rapportées seulement à l'application des mesures décidées par l'État ou un autre échelon de pouvoir.

L'optique de la participation interroge, enfin, la qualité démocratique de l'ensemble des relations sociales et du vécu entre citoyens dans chacun des territoires et espaces de vie sociale (quartiers, espaces intercommunaux ruraux, lieux de rencontre divers...) ; « si la participation est à la peine, ce n'est pas « la faute à la société », cela tient à des freins internes et extérieurs aux groupes d'habitants, évalue par exemple l'un des responsables de Rhône-Alpes Centres Sociaux ; nous sommes toutes et tous concernés par le déficit démocratique de nos sociétés, au sens du manque de conscience et d'action commune entre citoyens ».

## **Quelle éducation du regard sur la différence ?**

C'est principalement au domaine de l'emploi que se rapportent les défis économiques de la participation. Globalement, dans l'écheveau des politiques et des décisions économiques qui ont un impact sur l'emploi, quelle place donne-t-on à la quantité des emplois accessibles à des publics en difficulté, et à la « qualité intégratrice » de ces emplois ? L'écart semble souvent immense entre la valorisation du travail par la société et ses corps dirigeants et la « volonté » qui s'applique à la sauvegarde et à la bonification de l'emploi peu ou pas qualifié. « Le travail et ses revenus ne sont que des facteurs secondaires de participation à la vie sociale », semblent dire aux travailleurs précaires ou privés d'emploi un certain nombre de ceux qui ne se concevraient pas eux-mêmes en dehors d'un emploi solide et reconnu.

Sur le plan éducatif, les défis du « droit à la citoyenneté » pour tous sont multiples. Ils s'appliquent aux familles, aux réseaux

(8) La défiance très répandue à l'égard de l'action politique des responsables d'associations de solidarité et d'animation sociale a fortement contribué à tarir le flux des dirigeants politiques bien au fait des problèmes sociaux de base.

relationnels de proximité et d'affinité, au système scolaire : quelle culture de la coopération, de l'agir ensemble, et quelle formation au respect des différences, à la valorisation des potentiels cachés, à la solidarité distincte du secours y véhicule-t-on ?

*« Quand j'étais p'tite fille dans une petite ville,  
chantait avec une ironie savoureuse la québécoise Pauline Julien,  
il y avait la famille, les amis, ceux qui étaient comme nous  
et puis y'avait les autres ; c'était l'italien, le polonais,  
l'homme de la ville d'à côté, le pauvre,  
le guetteux, le moins bien habillé.  
Et ma mère, bonne comme du bon pain,  
ouvrait sa porte, rarement son cœur.  
C'est ainsi que j'apprenais la charité, mais non pas la bonté,  
la crainte, mais non pas le respect... »*

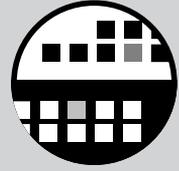
Ces mêmes interrogations s'adressent aux médias. Pour chaleureux que soient les spectacles télévisés du *charity business* ou la plupart des reportages sur la culture des « autres », n'entérinent-ils pas l'idée d'un « pauvre » confondu avec ses incapacités, objet de compassion voire de solidarité concrète, mais relativement inerte ? Le changement de cap progressif, mais très radical, de beaucoup d'associations de solidarité (en France, celles du réseau « Alerte » principalement ; au niveau européen, celles qui sont membres d'EAPN - Réseau européen contre la pauvreté), qui considèrent maintenant leurs anciens « bénéficiaires » comme des « citoyens actifs contre l'exclusion qu'il y a lieu d'appuyer » reste souvent incompris des médias, ou mis sciemment à l'écart des émissions, magazines, reportages de grande diffusion.

Par rapport à la percée de la visée participative dans les pratiques de solidarité, l'heure n'est pourtant pas à la désespérance. Des réalisations nombreuses se consolident dans des univers et des domaines d'intervention très divers, y compris face à des problèmes difficilement mobilisateurs comme le traitement de l'urgence sociale (9) ; une véritable culture du développement participatif se diffuse dans les institutions associatives, et à un moindre titre, publiques. Le cadre législatif, en France et en Europe, a amorcé une évolution en ce sens. Ces évolutions doivent être appréciées à leur juste valeur, et la vigilance se poursuivre, tant la pente facile de l'aide sans fraternité demeure attractive...

**Vincent Berthet**

(9) Cf. le travail mis en place pour « participatiser » l'accueil et le traitement des situations d'urgence par le CCAS de Besançon.

**chroniques**



**L'économie aujourd'hui**

*La chronique d'Yves Crozet*

***Retraites : ce que solidarité  
et équité veulent dire***

Page 74

**Éthique et raisons d'agir**

*La chronique d'Hugues Puel*

***Le désir d'Europe  
et ses ambiguïtés***

Page 78

# L'ÉCONOMIE AUJOURD'HUI

## *La chronique d'Yves Crozet \**

### **Retraites**

#### ***Ce que solidarité et équité veulent dire***

Plus s'approche la période critique qui va voir s'accélérer les départs en retraite des générations du *Baby Boom* (1), et plus s'aiguisent les tensions autour de la question du financement des retraites. Sur ce sujet, s'affrontent le patronat, les syndicats et le gouvernement, ce qui est assez curieux puisque cette question n'est pas de même nature que celle des salaires par exemple. Est en jeu, en effet, non pas le revenu total au long de la vie, mais ce qu'en seront, successivement, les parts relatives. Tout accroissement (diminution) de la part relative du revenu net d'activité, réduit (accroît) la part correspondant à la retraite perçue après la cessation d'activité. En d'autres termes, l'arbitrage est inter-temporel. Il s'agit là d'un choix purement personnel qui, en toute logique économique, devrait se régler par le recours à l'épargne (2).

Or, ce qu'enseigne l'expérience des dernières décennies est une double carence de ce point de vue : l'arbitrage inter-temporel entre revenu d'activité et retraite ne peut se régler ni au seul niveau individuel ou familial, ni par la seule épargne, appelée aussi capitalisation. Il ne peut passer que par un système d'assurance à vocation universelle et principalement assis sur un système de répartition. Il est donc nécessaire de rappeler les enseignements de l'expérience, d'un siècle environ, sur la supériorité des systèmes de retraite par répartition. Mais ce constat en appelle un autre : l'effacement, tout aussi logique, de la légitimité des régimes spéciaux de retraite ; ce qui explique les blocages actuels. Pour en sortir, il faudra revenir aux sources du système par répartition en redéfinissant ce qu'il faut entendre par solidarité d'une part et équité d'autre part.

#### **De la capitalisation à la répartition**

L'éclatement de la bulle spéculative sur les marchés financiers aura au moins eu un effet positif : la mise au placard des projets de « fonds de pension à la française » présentés comme « la » solution à la question du financement des retraites. Comprendons-nous bien : que des personnes souhaitent constituer un patrimoine de valeurs mobilières est tout à fait légitime à l'échelle individuelle, et même souhaitable à l'échelle de la nation. Il faut donc que de tels instruments puissent exister en France pour les salariés du secteur privé, comme ils existent déjà pour ceux du secteur public (3). Mais il est stupide de les présenter comme une solution universelle, et cela pour trois raisons principales. La première renvoie à la dimension macro-économique du partage de la valeur ajoutée. Les deux suivantes tiennent aux risques encourus.

■ Il y a une impossibilité logique à asseoir l'intégralité du système de retraite sur la capitalisation. Les revenus versés aux retraités représentent déjà 12 % du PIB et atteindront 15 % dans les décennies à

---

\* *Professeur à l'université Lyon 2.*

(1) La reprise de la natalité s'est dessinée en France dès la fin de l'année 1942, il y a donc 60 ans, pour s'accélérer en 1945-1946. Les couples n'ont donc pas attendu la fin de la guerre pour procréer, pour la simple raison que la grande majorité des soldats français ont été démobilisés dès l'été 1940.

(2) Pour un économiste, l'épargne est une consommation différée, donc un moyen de transférer un revenu de l'année « n » à l'année « n+m ».

(3) Premier exemple d'une longue liste de paradoxes : ce sont ceux-là même qui dénoncent à juste titre les risques d'un système fondé sur la capitalisation qui gèrent depuis des décennies l'équivalent d'un fonds de pension à la française, réservé aux fonctionnaires.



venir. Si ces sommes ne devaient provenir que des revenus des placements, il faudrait accroître très sensiblement la part des revenus de la propriété dans le revenu total (4). Cela exigerait une forte croissance des taux d'intérêt et serait à l'origine d'un ralentissement des investissements et de la croissance. Il est possible de se constituer, à titre privé, un patrimoine en vue de la retraite, mais il faut avoir conscience du caractère non généralisable de cette solution et des risques encourus.

■ Premier risque : les cours des valeurs mobilières, et donc les revenus qu'elles génèrent, fluctuent énormément. Fonder les retraites sur la capitalisation revient à placer les retraités face à des risques élevés et inacceptables (5).

■ Second risque : celui où les sommes capitalisées sont investies dans une seule valeur, celle de la société où travaille la personne qui épargne (6). De tels placements constituent une marque de confiance, un engagement dans la firme qui ont un sens. Mais ce placement risqué ne peut garantir un revenu futur pour la simple raison que l'espérance de vie des individus dépasse très largement l'« espérance de vie en bonne santé » d'une firme (7), quel qu'elle soit !

Faire clairement la distinction entre placement à risque et assurance aide à bien comprendre l'enjeu fondamental des retraites : comment être certain que les revenus que l'on promet seront bien au rendez-vous dans plusieurs décennies ? Face à cette incertitude radicale, ni les firmes, ni les marchés financiers ne fournissent une garantie suffisante. Les solutions individuelles ou familiales ne sont pas plus adaptées, *a fortiori* en période de fragilisation des liens conjugaux et de faible natalité (8). Le seul acteur qui puisse offrir une garantie durable est celui dont l'espérance de vie est supérieure, et même très supérieure à celle des individus : l'État.

Pour s'acquitter de cette tâche, l'État a besoin de se protéger lui-même des risques encourus en finançant les presta-

tions de l'année « n » par les cotisations de l'année « n », et non par d'hypothétiques revenus de placements antérieurs (sauf de façon marginale). Cette logique d'assurance s'est progressivement imposée par le biais des régimes spéciaux de retraite.

## Régimes spéciaux : de la légitimité à l'obsolescence

Lorsqu'au tout début des années 1930, le gouvernement Tardieu a présenté ses projets de caisses de retraite, il s'est heurté à une double opposition. Celle des conservateurs, qui affirmaient que ce problème relevait de la sphère familiale, et celle de la CGTU (9), qui fustigeait cette tentative du système capitaliste d'éloigner les masses de la révolution prolétarienne en leur promettant une garantie de revenu (10). Une défiance généralisée incita à la mise en place de systèmes de retraite réservés : chaque catégorie professionnelle limitant la solidarité à ses seuls adhérents. Les premières mutuelles portaient de l'idée selon laquelle la solidarité, pour éviter les com-

(4) Sauf à affecter aux retraites l'intégralité des actuels revenus de la propriété. Autrement dit, asséoir les retraites sur la seule capitalisation exige de remettre en cause le droit de propriété : encore un beau paradoxe !

(5) À tel point que, contrairement aux idées reçues de ce côté-ci de l'Atlantique, la plupart des systèmes américains de retraite ne sont pas fondés sur la capitalisation mais sur la répartition. Encore une idée reçue à revoir !

(6) Les exemples abondent, dans les pays anglo-saxons, de salariés et retraités ruinés par la faillite des systèmes de retraite « maison » (Maxwell, Enron, ...).

(7) Les salariés de France Télécom, qui ont souscrit à la vente d'actions de leur entreprise, savent ce qu'il en est.

(8) Quel adulte aujourd'hui serait prêt à faire confiance à ses seuls descendants pour financer sa retraite ?

(9) La CGTU était issue d'une scission de la CGT. Elle regroupait les sympathisants communistes et traduisait dans le monde syndical l'éclatement de la gauche au Congrès de Tours (décembre 1920).

(10) La gauche révolutionnaire se souvenait sans doute de la formule de Bismarck. Mettant en place des systèmes de retraite, par répartition, dès 1883 (un demi siècle avant la France !), il déclarait en substance : « les socialistes peuvent bien jouer de la flûte aux travailleurs, moi je leur apporte une garantie de ressources. »

portements de passager clandestin, ne peut fonctionner qu'à l'intérieur d'un groupe homogène. Première étape donc de l'apprentissage de la solidarité.

La France ne s'est convertie que lentement, et incomplètement, à l'idée selon laquelle l'État est en dernier ressort le garant du versement des retraites. Même après le travail de réflexion conduit au sein du Conseil National de la Résistance (CNR) et la mise en place de la Sécurité Sociale en 1946, de multiples régimes spéciaux ont été maintenus. Chacun espérait se préserver du risque de la mutualisation complète des ressources, ce qui ressemble fort à un opportunisme de cigale. Tout régime spécial suppose que ses ressources seront indéfiniment suffisantes pour assurer les retraites de ses membres. Le problème est que, pour des raisons économiques et démographiques, il arrive toujours un moment où un régime spécial se trouve en déséquilibre. Les uns après les autres (11), ils viennent alors frapper à la porte du régime général et invoquent d'autant plus la solidarité nationale qu'ils en ont été les plus farouches opposants !

Le choc démographique des années à venir étant universel (12), la seule réponse socialement juste et politiquement acceptable est la progressive disparition des régimes spéciaux puisque tous deviendront déficitaires. Mais cette évolution est lourde de menaces pour les syndicats qui recrutent la plus grande partie de leurs adhérents parmi les bénéficiaires de régimes spéciaux, dont certains sont déjà largement soutenus par des subventions publiques (13). Il devient de plus en plus difficile de défendre les régimes spéciaux au nom de leur statut d'avant-garde, préfigurant ce que la croissance et les luttes sociales permettront de généraliser. Il est pourtant clair que certains leaders syndicaux essaient de maintenir cette fiction en demandant purement et simplement l'abandon de la réforme Balladur pour le secteur privé.

## Gouvernement et syndicats

Même si l'idée d'un retour en arrière est tentante, il saute aux yeux que le refus de toucher aux régimes spéciaux empêche les syndicats d'aborder sereinement les réformes nécessaires et de faire du débat sur les retraites un temps fort de la démocratie mettant en lumière les nouvelles dimensions de la solidarité. Le gouvernement ne les y aide pas lorsqu'il propose un quasi *statu quo* pour EDF-GDF (14) en le finançant par une taxe spéciale sur l'énergie. Une telle « solution » appelle deux remarques :

- Soit il s'agit d'un exemple à suivre et il devient inutile de changer les règles du jeu des retraites. Il est même possible d'aligner le régime du privé sur celui du public et de financer le surcoût en augmentant tel ou tel impôt. Dans ce cas, le gouvernement n'a pas à lancer un grand chantier sur les retraites, il lui suffit de désigner les impôts qu'il va augmenter, ou les dépenses qu'il va diminuer en échange des dotations aux caisses de retraite.
- Soit cette solution n'est pas généralisable, car elle augmenterait trop les prélèvements obligatoires ou conduirait à rogner d'autres dépenses publiques indispensa-

---

(11) Des agriculteurs aux mineurs, en passant par les cheminots et le clergé, la liste est longue des régimes déficitaires pris en charge par la solidarité nationale. Elle va s'allonger dans les années à venir avec les électriciens et gaziers, les fonctionnaires d'État et, un peu plus tard, ceux des collectivités locales.

(12) À 60 ans, l'espérance de vie est aujourd'hui de 20 ans pour les hommes, et de plus de 25 pour les femmes. La durée moyenne de la retraite représente donc plus de la moitié du temps d'activité, contre moins du quart il y a 30 ans !

(13) La palme revient aux cheminots, qui reçoivent annuellement de l'État une dotation spéciale de 2,2 milliards d'euros, soit un peu plus de 7 000 euros par an et par retraité.

(14) Ce dossier est exemplaire des arrières-pensées des uns et des autres. Le gouvernement souhaite avant tout rendre EDF privatisable en la déchargeant de la bombe à retardement des futures charges de retraite. Les syndicats voulaient se servir de cet accord exemplaire en termes de maintien des avantages acquis. Quant aux salariés, se montrant encore plus opportunistes que gouvernement et syndicats réunis, ils ont par référendum refusé majoritairement le changement. Qui a parlé de solidarité ?



bles : éducation, infrastructures, armée (15),... Alors, toute solution particulière doit être désignée pour ce qu'elle est, une solidarité de façade, fondée sur la translation fiscale (16) !

Ce sont donc au moins autant les syndicats que le gouvernement qui se trouvent en position délicate dans ce dossier. Si les uns et l'autre veulent éviter de tomber dans le piège de l'immobilisme, ils doivent avancer dans le sens d'une unification progressive des régimes, seul gage de la solidarité, laquelle ne peut être traitée par une succession de négociations catégorielles. Aucun régime spécial pris séparément n'a intérêt à céder quoi que ce soit et il serait plus judicieux de procéder de façon globale sur ce dossier, par exemple par un référendum.

Mais une telle démarche ne se fait pas à la hussarde. Elle demande une longue phase de sensibilisation qui dépasse les seules contraintes financières. Le contrat social qui fonde un système universel par répartition ne se résume pas à une histoire de gros sous. Il faut aussi avancer dans le sens d'une plus grande visibilité individuelle et d'une plus grande équité. Comme cela se fait depuis plusieurs années en Suède, chaque actif doit être informé régulière-

ment de ses droits, et ceux-ci doivent être modulés en fonction des situations et des aspirations. Il n'est pas possible de réclamer, comme le patronat, un allongement de la durée des cotisations tout en poussant les salariés vers la sortie après 55 ans ! Il faut organiser la possibilité de travailler au-delà de 60 ans pour ceux qui le souhaitent. Dans le même temps, les actifs soumis à des travaux pénibles, ceux dont l'espérance de vie à 60 ans est de moins de 10 ans, doivent bénéficier d'une retraite précoce. D'autres professions au contraire (17), doivent être incitées à travailler plus longtemps. Bref, il y a des innovations à faire. Mais pour cela, il faut sortir de la tyrannie du *statu quo*, accepter plus de transparence et plus de différence. Vaste programme dans un pays qui a la phobie du face-à-face et la passion, verbale, de l'égalité !

**Yves Crozet**

(15) On ne peut à la fois se plaindre de l'hégémonie américain et demander de réduire les dépenses militaires de l'Europe, de même que l'on ne peut pas à la fois demander de donner plus à l'éducation et plus aux retraités. Les fonds publics ne sont pas extensibles à l'infini.

(16) Attitude qui consiste à reporter sur d'autres la charge fiscale nécessaire à la couverture d'une dépense publique.

(17) L'auteur de ces lignes par exemple, qui risquerait autrement de faire comme M. Juppé et de demander sa retraite avant 58 ans !

# ÉTHIQUE ET RAISONS D'AGIR

## *La chronique d'Hugues Puel \**

### ***Le désir d'Europe et ses ambiguïtés***

1950 : l'Europe d'Adenauer, de Schuman et de De Gasperi. Trois hommes marqués par l'absurdité de deux guerres mondiales qui ont détruit une Europe de 1900, aux superbes ressources économiques, scientifiques et culturelles. Trois catholiques convaincus de leur mission d'œuvrer pour la paix. Un Allemand, un Français, un Italien nourris de culture d'Europe centrale. L'Allemand est un rhénan qui cherche la renaissance de l'Allemagne à distance de ses origines prussiennes. Le Français est né au Luxembourg, possède une forte culture germanique et a acquis en Allemagne une partie de sa formation de juriste. L'Italien est né dans cette région de l'Italie du nord qui faisait partie de l'empire austro-hongrois, démantelé après la première guerre mondiale. Lorsque les trois hommes se rencontrent, pour parler du plan Schuman, proposition française de mise en commun du charbon et de l'acier, ils se comprennent parfaitement... en allemand.

La construction de l'Union européenne (UE) est le plus beau projet géopolitique du vingtième siècle. À travers les lenteurs et les tâtonnements des négociations, les étapes ne sont pas brûlées, les particularismes sont respectés, les procédures démocratiques sont à l'œuvre partout. La technocratie est active, et si elle outrepassse son rôle, les pouvoirs élus sont là pour le lui rappeler ; grâce à elle, les dossiers avancent. La réussite de l'UE se lit dans la séduction qu'elle exerce. En sorte que le désir d'Europe s'exprime dans notre actualité avec force, mais non sans ambiguïtés.

### **Un désir ardent**

Quel désir plus ardent que celui de la Turquie ? Le problème de l'entrée de la Turquie dans l'Europe a été soulevé avec

éclat par le président de la Convention chargée de fusionner les traités existants à l'origine de l'UE, en vue de préparer une véritable constitution politique. Valéry Giscard d'Estaing déclara que les frontières de l'Europe s'arrêtaient à la Turquie. La contradiction a été apportée avec quelque malice par le premier ministre grec, Costas Simitis : « La Turquie a été une grande puissance européenne depuis le seizième siècle et l'Empire ottoman a joué un rôle dans la création de l'Europe qui existe aujourd'hui... François 1er avait une alliance avec Suleiman. Il y avait cet axe ottoman contre les Habsbourg. M. Giscard d'Estaing a oublié que c'est donc la France qui a introduit la Turquie en Europe » (1).

Le débat ne porte pas seulement sur une interprétation historique qui conduirait également à la candidature de la Russie à l'UE (2). Les raisons du désir ardent de la Turquie à s'intégrer dans l'Europe ont des ressorts cachés : ceux que dévoilent un journal d'Ankara, sous la plume d'un de ses rédacteurs : « Existe-t-il dans le vaste monde un autre pays où intellectuels, analystes, politiciens et commentateurs se retrouvent tous dans le même credo ? Tout ce que la Turquie compte de leaders d'opinion parvient, après maints débats et réflexions, à cette seule et unique conclusion : l'adhésion. Un constat qui les pousse à être convaincus que les dynamiques internes de la Turquie ne changeront jamais et qu'il revient aux « dynamiques externes »

---

\* *Économiste, administrateur de l'association Economie & Humanisme*

---

(1) **Costas Simitis**, « La Turquie est une puissance européenne depuis le seizième siècle. Il serait négatif de l'exclure », *Le Monde*, 9 janvier 2003.

(2) **Jean-Claude Casanova**, « Europe : la porte étroite », *Le Monde*, 6 janvier 2003.



de prendre le relais. Mais qualifier d'« insuffisantes » les dynamiques internes, c'est déjà avouer un manque de confiance, voire du mépris pour nous-mêmes » (3).

Certains reportages entretiennent des doutes sur ce désir ardent. Pour se conformer aux règles de la démocratie en Europe, la Turquie a décidé qu'une radio et une télévision en langue kurde seraient désormais légales. Mais les décrets d'application en sont encore au stade de projets et ceux-ci s'annoncent restrictifs. Il en va de même pour les conditions d'enseignement de la langue kurde (4).

C'est grâce à la volonté du président de la République française d'alors, le même Valéry Giscard d'Estaing, que la Grèce est entrée dans l'Europe. La raison était politique et culturelle : la démocratie n'a-t-elle pas été inventée sur les rives de la mer Égée ? Or la Grèce n'était à l'époque de son entrée dans la Communauté européenne qu'un pays balkanique sous-développé, à peine sorti de la dictature militaire. Elle est aujourd'hui dans l'UE et sa monnaie est l'Euro. Son Premier ministre préside le Conseil des gouvernements européens pendant ce premier semestre. Sa brillante diplomatie lui a permis de transférer sur l'Europe son contentieux avec Ankara, notamment avec la question de Chypre. Les hommes font l'histoire, mais pas exactement celle qu'ils croient faire.

## Un désir absent

L'histoire des rapports du Royaume-Uni avec le continent européen est sous le signe des occasions manquées. Certes, il y eut le grand discours de Churchill le 19 septembre 1946 : « Si l'Europe s'unissait un jour pour partager son héritage commun, il n'y aurait pas de limites au bonheur, à la prospérité et à la gloire dont pourrait jouir sa population de 3 ou 400 millions d'âmes » (5). Mais le héros de la seconde guerre mondiale n'était plus au pouvoir. Le gouvernement britannique a

dédaigné l'entrée dans la Communauté du charbon et de l'acier en 1950, ainsi que le traité de Rome en 1957. Sa candidature a été refusée à Mac Millan par De Gaulle en 1963. « Ne pleurez pas, milord », déclarait avec ironie le Général, reprenant une chanson célèbre d'Edith Piaf. Cette candidature a fini par être acceptée après la mort du Général au début des années 1970. Mais on soupçonnait ce pays de ne vouloir faire partie du club que pour ne pas avoir l'inconvénient de n'en être pas. Ne chercherait-il pas à réduire le projet européen à la création d'une vaste zone de libre-échange ? Margaret Thatcher jugeait trop élevée la contribution britannique au budget commun. *I want my money back*, disait-elle, comme si elle réclamait une réduction de cotisation à un club qui l'avait déçu, mais dont elle n'osait pas se retirer.

Avec le travailliste Tony Blair, une évolution importante se produisait. Une volonté de participation du Royaume-Uni à l'Europe monétaire s'exprimait dans les discours du Premier ministre. Des coopérations militaires avec la France se nouaient. Mais quel est donc le désir d'Europe de ce pays ? Denis MacShane, ministre britannique délégué aux affaires européennes, s'explique : « L'année 2003 verra-t-elle le grand retour de l'Europe terre à terre ? Celle par laquelle nous avons posé la première pierre de la construction européenne dans les années 1950... » Le ministre ne manque pas d'air. Le « nous » ne comprenait pas le pays qu'il représente. De plus, le ministre se trompe. Le projet charbon-acier n'était pas d'abord un projet économique, mais un projet politique et spirituel de réconciliation entre européens qui s'étaient sauvagement combattus.

(3) Nury Mert, *Radikal* traduit par le *Courrier international* n° 636, 9-15 janvier 2003, sous le titre « L'Union européenne, cache-misère de la politique turque ».

(4) *Le Monde* des 15-16 décembre 2002 et *The Economist* du 21 décembre 2002.

(5) Cité par Jean Lecerf, *Histoire de l'Unité européenne*, Paris, Gallimard, 1965, p.14.

Voici la perspective qu'il offre à l'Europe en ce début d'année 2003 : « Le différentiel de richesse qui existe aujourd'hui entre les États-Unis (dont les 250 millions de citoyens génèrent chaque année un PIB en euros de 10,7 milliers de milliards) et l'Europe (370 millions de citoyens ; 8,5 milliers de milliards d'euros) est de 2 milliers de milliards. L'UE doit maintenant se donner pour priorité de combler ce fossé. » Voilà très précisément l'objectif qui révèle l'absence du désir d'Europe. La référence n'est pas l'Europe, mais l'Amérique. Or, l'Europe n'est pas seulement un projet économique ; c'est un projet politique et social. Dans un monde du développement durable et solidaire, l'objectif pertinent n'est pas la création maximum de richesses définies selon les termes très contestables des comptabilités nationales, mais la promotion de rapports sociaux renouvelés. L'objectif n'est pas l'*american way of life*, dont nous savons les disgrâces si nous lisons les analyses de l'économiste américain Paul Krugman (6), mais la création d'un véritable modèle social européen, avec des protections développées face au chômage, aux accidents de la vie, aux risques d'exclusion, à la maladie et à la vieillesse. Dans une telle orientation, le niveau élevé de la fiscalité et des prélèvements parafiscaux est à la fois une nécessité et un objectif. L'accroissement des inégalités, tel qu'il advient aux USA depuis vingt ans, est inacceptable dans l'Europe de Bismarck, de Beveridge et de Pierre Laroque.

En 2000, un professeur d'Oxford, Larry Siedentop, a publié un ouvrage sur la démocratie en Europe (7). Il y souligne la nécessité d'un véritable projet politique inspiré par l'idéal démocratique. La Grande-Bretagne a de la pratique démocratique la plus longue expérience en Europe et, dans la théorie politique, la pensée la plus riche et la plus vigoureuse. Or elle est absente du débat sur la démocratie en Europe. Roy Jenkins, récemment décédé, fut président de la Commission européenne de 1977 à 1980. Dans un dis-

cours de 1979, que cite dans sa notice nécrologique *The Economist*, Jenkins s'en prenait au défaut d'adaptation et au refus du changement de son pays (8).

## Un désir frustré

Un paysan polonais déclare à un journaliste de *La Croix* : « Je vois que l'entrée dans l'UE ne nous apportera strictement rien. Bruxelles veut réduire le nombre de laiteries. Alors qui va acheter mon lait ? Les Européens veulent nous imposer des normes d'hygiène qu'ils n'ont jamais su respecter eux-mêmes. Allez voir dans les étables de l'UE comment ils font pour se débarrasser des eaux usées ! Si on entre dans l'UE, on n'aura que du chômage en plus » (9). On sait avec quelle âpreté les représentants polonais ont négocié leur entrée dans l'Union. Ils sont très conscients de l'état d'une partie de leur opinion.

Il est vrai que les Quinze n'ont pas été très généreux pour accueillir les dix nouveaux pays membres. Les négociations ont été rudes. Une conjoncture économique stagnante leur offre une excuse. Face à cela, les nouveaux sont dans une situation mélangée de satisfaction et de frustration. Le journal hongrois de Budapest, *Népszabadság*, l'exprime très bien : « Cet accord final, obtenu à l'arraché, permet qu'un large public puisse se rendre compte que l'UE, ce n'est pas Byzance : c'est plutôt un système au sein duquel il faut se battre très dur pour chaque intérêt particulier et fondamental et, à la fin, il faut faire des concessions », mais « désormais, la Hongrie fait partie, en tant qu'État membre parfaitement égal aux Quinze

(6) Voir son article du *New York Time Magazine* traduit dans le *Courrier International* n° 636 du 9-15 janvier 2003, intitulé « Main basse sur l'Amérique » qui montre les dérives ploutocratiques de ce modèle.

(7) **Larry Siedentop**, *Democracy in Europe*, Penguin Books, Londres, 2000, 253 p.

(8) *The Economist*, 11 janvier 2003.

(9) Jaroslaw Wasilewski, exploitant agricole à Oleday, à l'est de Varsovie, *La Croix*, 12 décembre 2002.



d'aujourd'hui, de cette organisation politique, économique, juridique, sociale qui est certes fort complexe, mais qui fonctionne néanmoins. »

Toutefois la frustration demeure : « En considérant que les nouveaux membres recevront moins de subventions que les États membres actuels, les objections des pays candidats sont justifiées pour trois raisons : Pourquoi ne sommes nous pas égaux en cela aussi ? Le but n'est-il pas d'atteindre le niveau européen le plus rapidement possible ? Et si oui, ne faudrait-il pas nous accorder davantage d'argent ? Enfin, comment peut-on concilier le principe de l'égalité des chances avec le fait qu'un agriculteur autrichien, évidemment plus riche, obtienne deux à trois fois plus de subventions qu'un agriculteur hongrois ? » (10)

## Un désir éprouvé

On l'a dit, l'Allemagne et la France constituent le moteur de l'Europe. Il était en panne. Il se relance : compromis attentiste sur la réforme de la politique agricole commune qui tourne le dos à la solidarité internationale, compromis jugé dangereux et irresponsable par les fédéralistes sur la présidence européenne à deux têtes. Pourtant, il faut se réjouir de cette reprise, dans la mesure où elle prolonge l'acquis du mouvement politique inauguré en 1950, et qui a manifesté sa vigueur dans les années 1970 et 1980.

Le désir d'Europe de l'Allemagne et de la France est un désir éprouvé par les événements qui ont succédé à la chute du mur de Berlin, puis par les cinq ans de cohabitation gouvernementale impuissante. Désir éprouvé, en un autre sens, par une longue coopération qui pourrait aboutir à terme à la fusion des deux pays. Il traverse en effet le long cheminement que le philosophe Paul Ricoeur a décrit dans un ouvrage dirigé par l'éthicien allemand Peter Koslowski et consacré à imaginer l'Europe (11). Selon

le célèbre philosophe, la construction d'un *ethos* nouveau pour l'Europe suppose le passage par trois modèles d'intégration, classés par ordre croissant de densité spirituelle, et qui ont à voir avec l'identité et l'altérité. C'est d'abord le modèle de la traduction, afin de se comprendre, et dans tous les sens du terme, celui des mots et celui du sens. Il y a ici quelque inquiétude à savoir que les jeunes allemands et les jeunes français apprennent de moins en moins la langue de l'autre. C'est ensuite l'échange des mémoires, ce qui suppose une intensification des échanges. Il faut souhaiter que l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ) maintienne au moins son budget, alors que celui-ci est menacé et qu'il serait urgent de l'accroître au service de la nouvelle Europe qui émerge de l'élargissement (12). Il y a enfin, étape de la plus grande densité spirituelle, le modèle du pardon afin que ressuscitent les promesses non tenues du passé et que s'ouvre l'avenir.

À un niveau moins profond, il est intéressant de mieux connaître les valeurs des Européens. Une enquête sociologique, la troisième en vingt ans, nous permet de voir que si les différences culturelles ne disparaissent pas, une certaine convergence s'opère dans ce que nos sociologues appellent les valeurs post-matérialistes (13). Effet de l'élévation des niveaux de vie, il rend possible les rapprochements des peuples. Sans eux, les institutions communes n'ont pas grand avenir.

Hugues Puel

(10) « Vendredi 13 décembre : une journée historique vue de Budapest », *Courrier International* n° 633, 19-25 décembre 2002.

(11) P. Koslowski et alii, *Imaginer l'Europe*, Paris, Le Cerf, 1992, p.107-116.

(12) *Le Monde*, 21 janvier 2003.

(13) *Futuribles*, n° 277, juillet-août 2002.

## ...Informations sociales...

Créée en 1946, *Informations sociales* est éditée par la CNAF. Outil de réflexion et d'information pour les praticiens du social, la revue, **avec huit numéros dans l'année**, est construite sur des dossiers thématiques qui associent les spécialistes et les acteurs d'une question sociale.

**Demande de spécimen  
GRATUIT**  
Dernier numéro auprès de :  
[ysabelle.michelet@cnafr.cnafrmail.fr](mailto:ysabelle.michelet@cnafr.cnafrmail.fr)

### Abonnement

- 8 numéros (1 an) : 32.01 €
- 16 numéros (2 ans) : 57.93 €
- vente au numéro : 4.57 €

CNAF  
Service abonnements  
23, rue Daviel  
75634 Paris cedex 13



## territoires

### la revue de la démocratie locale

revue mensuelle publiée par l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (Adels)

## Militant-e-s au pays des canuts

*action collective et débat démocratique à Lyon*

Au sommaire : **l'écologie politique**  
**la concertation et la participation**  
**la coopération décentralisée**  
**et la solidarité internationale**

Ce dossier a été élaboré avec les revues *Economie & Humanisme*, *S!lence* et *Diagonales Est-Ouest*.

Il est le premier numéro d'une série de documents approchant la démocratie locale à l'échelle d'un territoire donné.

n° 436 - mars 2003 - 6,86 €

Adels / Territoires 108-110, rue Saint-Maur - 75011 Paris

Tél : 01 43 55 40 05

E-mail : [territoires@adels.org](mailto:territoires@adels.org) - Site internet : [www.adels.org](http://www.adels.org)

rubriques



**Le défi de  
vivre ensemble**

*Jean Clément et Hugues Puel*  
**Retour aux réalités humaines  
de l'entreprise**

Page 84

**Démocratie et développement  
des territoires**

*Sébastien Caquard*  
**La cartographie, inadaptée  
aux concertations publiques**

Page 87

**Monde pluriel et  
civilisation solidaire**

*Gérard Bertolini*  
**Mouvements transfrontières  
de déchets, un dispositif  
de contrôle à consolider**

Page 91

*Les intitulés  
des trois rubriques  
régulières de la revue  
correspondent aux trois axes  
de développement  
d'Économie & humanisme*

# *Le défi de vivre ensemble* **RETOUR AUX RÉALITÉS HUMAINES DE L'ENTREPRISE**

*par Jean Clément et Hugues Puel \**

L'actualité économique a multiplié les informations sur les extravagances du capitalisme financier, avec des scandales en tout genre : multiples délits d'initiés, hommes politiques achetés, journalistes soudoyés, comptes truqués, analystes financiers incompétents, paradis fiscaux utilisés, patrons paranoïaques et conseillers cyniques à la une, salariés licenciés et retraités ruinés. Le spectacle du monde va-t-il présenter maintenant une autre face, celle des réalités humaines de l'entreprise, considérée comme communauté de travail produisant des choses utiles et oeuvrant pour le bien commun ? On le souhaiterait.

## ***L'hypothèse de la « gestion partagée »***

Un colloque au Conseil économique et social de la République (octobre 2002) pourrait donner à le penser (1). Le concept de Société à gestion partagée (SAGP), qui y était présenté, est né d'une recherche menée par le cercle Condorcet de Rennes, animée par Patrick Guiol, Yves Lambert et Olivier Sabouraud et publiée par la revue *Panoramiques* (2). Ensuite, le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise) et *Économie & Humanisme* ont été associés aux initiateurs pour approfondir la réflexion et élargir le débat. S'en est dégagé un ensemble de questions délicates dans le champ intermédiaire entre le capitalisme libéral et l'économie administrée.

■ Celle, tout d'abord, du droit de « l'entreprise », en tant que collectivité d'apporteurs de capitaux certes, mais aussi d'apporteurs de travail et de compétence. En effet, si différentes formules de sociétés commerciales organisent le droit des apporteurs de capitaux, elles ignorent le collectif de travail et ne reconnaissent pas l'entreprise comme véritable sujet de droit. L'interrogation n'est pas nouvelle si l'on se rappelle la formule mémorable de Pie XI, reprise par la suite par Jean XXIII, déclarant que le contrat de salariat ne suffit pas, mais doit être complété par un contrat de société. La tradition sociale chrétienne affirme la supériorité du travail sur le capital, défend l'idée d'une propriété visant à la destination universelle des ressources communes de l'humanité et considère de façon critique la domination du capital sur la vie économique. Telle est aussi la pensée de tous les humanistes qui se demandent pourquoi l'entreprise comme réalité humaine n'a pas de reconnaissance juridique directe et n'existe qu'à travers le truchement du droit commercial, du droit fiscal, du droit pénal et du droit du travail.

**\* Administrateurs de l'association *Économie & Humanisme*.**

(1) L'invitation était faite au nom de Philippe Dechartre, vice-président du Conseil économique et social, mais le colloque était organisé par la toute nouvelle association pour la promotion de la Société à gestion partagée (SAGP). Bernard Ducamin, conseiller d'État, a assuré l'animation de la réflexion collective.

(2) Patrick Guiol, Yves Lambert et Olivier Sabouraud (dir.) *La démocratie dans l'entreprise : une utopie ?* Éditions C. Corlet, *Panoramiques*, 2000.



■ Non moins importante, s'agissant de favoriser la participation des salariés « apporteurs de travail » à l'exercice du pouvoir, celle de cette exception française que constitue la forme de société à Conseil d'Administration et Président Directeur Général, avec ses comportements monarchiques et hiérarchiques que favorise la concentration entre les mêmes mains des pouvoirs de direction et de contrôle.

Face à ces interrogations, la SAGP innoverait, par l'institution de deux assemblées générales, l'une composée des actionnaires, l'autre des salariés en tant que tels (soit la moitié, ce qui conduirait à une société à gestion paritaire, soit au moins une minorité de blocage, qui ouvrirait à une société à gestion partagée). Mais avant d'envisager la mise au point de cette nouvelle formule, qui assurerait une représentation substantielle aux salariés, ne peut-on pas utiliser les ressources de la société par actions simplifiée (SAS) ? Plus modestement, dans un souci d'efficacité, tenter de définir un cahier des charges sur la base duquel serait délivré un label de gestion partagée ? Ou plus ambitieusement, un certificat de gestion partagée à partir de normes de bonne gestion sociale et sociétale établies par des autorités nationales, européennes ou mondiales ?

## **Des formes de direction collégiale laissées en déshérence**

Concernant l'exercice du pouvoir, ne peut-on tout simplement généraliser la forme de société à directoire et conseil de surveillance ? Elle a été instituée par la loi de 1966 qui, justement « pour faciliter la participation des salariés à la vie économique de l'entreprise », prévoit que la direction de la société est assurée collégalement et de manière permanente par le directoire ; celui-ci a une obligation générale de « gestion sociale », ses membres doivent être des personnes physiques et, sans aucune restriction, ils peuvent être, et le sont souvent, des salariés titulaires d'un contrat de travail.

Ce « Directoire », par son rôle et ses attributions, sa collégialité et surtout sa composition, constitue en soi, et d'ores et déjà pour les salariés – au moins ceux impliqués dans la direction de l'entreprise – un niveau important d'expression et de mise en œuvre de leur volonté d'évolution vers des pratiques managériales participatives. N'est-il pas révélateur que seulement 5 % des sociétés françaises aient opté pour ce type de pratique ?

Comment, par ailleurs, encourager l'introduction de la formule du conseil d'entreprise qui fusionne délégué du personnel, délégué syndical et comité d'entreprise selon une proposition du Centre des Jeunes Dirigeants en 1996 (3) ? Comment mettre à

(3) Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise, *L'entreprise au XXIème siècle*, Paris, Flammarion, 1996.



profit les ressources de la nouvelle société européenne qui, après trente ans de négociations, a fait l'objet d'un accord à la fin de l'année 2001 ?

Ne faut-il pas également renforcer la représentativité syndicale et lui trouver une nouvelle légitimité, enjeu majeur du renouveau du syndicalisme des salariés, considérablement affaibli en France? Le conseil d'entreprise peut-il se développer dans l'entreprise sans modification législative ? La question d'un véritable droit de l'entreprise est incontournable.

Ces questions sont complexes sur le plan technique. Elles sont aussi sensibles sur les plans politique et éthique. Avec la crise économique, financière et boursière, on peut faire l'hypothèse d'une redistribution des cartes sur la planète. Nous sortons d'une phase de libéralisme économique déchaîné, de capitalisme flamboyant, d'inégalités croissantes, avec une confiance déraisonnable dans les forces du marché. Peut-être entrons-nous dans une phase où les marchés seront encadrés par des règles plus strictes, où l'organisation des services publics fera l'objet de soins attentifs, où les collectifs de travail seront réhabilités et renforcés, où le syndicalisme trouvera une nouvelle légitimité, où l'estimation de la richesse sera fonction de valeurs authentiquement humaines, où les indicateurs de performance sociale seront redéfinis, où les entreprises ne seront plus jugées à l'aune des dividendes versés à leurs actionnaires, mais à celle du service réel rendu à la société.

Voilà bien des raisons de ne pas rester inerte au plan de la pensée et de l'action dans le contexte agité, voire frénétique, de ce début de siècle.

**Jean Clément et Hugues Puel**

# LA CARTOGRAPHIE, INADAPTÉE AUX CONCERTATIONS PUBLIQUES

*par Sébastien Caquard \**

Quel que soit le domaine d'application, il est largement admis que la participation des citoyens aux débats les concernant est intimement liée à leur accès à une information complète et compréhensible. Parmi tous les moyens disponibles pour diffuser ce type d'information, la carte est souvent considérée comme particulièrement bien adaptée (1). Pourtant, au-delà de potentialités évidentes, on peut s'interroger sur les limites inhérentes à la cartographie pour favoriser le débat public (2).

## **Un support de diffusion inégalitaire de l'information**

En premier lieu, toute carte est décodée en fonction de critères propres à chaque individu dans chaque situation. Cette diversité des niveaux de lecture d'une même carte est illustrée par les propos d'un ingénieur d'une Agence de l'eau : « Nous, à l'Agence, on est très technocratique ; mais les élus, eux, quand on déploie une carte, ne regardent pas les limites hydrologiques. Ils regardent où ils sont élus et les limites des cantons » (3). Cette diversité des objectifs de lecture est aussi largement dépendante de l'expérience cartographique de chaque individu. En tant que langage, une carte sera assimilée différemment en fonction de l'expérience personnelle du lecteur. Il est donc évident que les acteurs les plus récemment impliqués dans les démarches de participation publique (principalement les citoyens et leurs représentants), auront le plus de difficultés pour assimiler l'information représentée. Il leur sera alors d'autant plus difficile de la compléter ou de la critiquer, c'est-à-dire de s'en servir comme base pour s'exprimer. Les cartes ne peuvent donc en aucun cas être considérées comme des supports neutres et égalitaires d'aide à la participation publique. Elles n'ont d'ailleurs jamais eu cette vocation.

Dès leur apparition au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, les cartes thématiques ont toujours eu deux fonctions principales : analyser des phénomènes se rapportant aux territoires (cartes d'analyse) ; et diffuser une partie de ces résultats en direction d'un public plus ou moins restreint (cartes de communication). Cette dualité a perduré tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle sans jamais être remise en cause. Pourtant cette dualité ne semble pas devoir favoriser la production de cartes destinées à la participation publique. En effet, elle implique dans un premier temps que les problématiques cartographiées soient définies par les experts qui conçoivent les cartes. Elle induit ensuite que, parmi les résultats obtenus

*\* Géographe, chercheur associé à l'Université de Dartmouth (États-Unis).*

(1) Dans cet article, le terme « carte » caractérise plus particulièrement les cartes thématiques, c'est-à-dire celles qui cherchent à montrer une organisation de l'espace non perceptible en vision zénithale, contrairement à ce que proposent les cartes topographiques (cf. **G. Palsky**, *Des chiffres et des cartes. La cartographie quantitative au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Comité des travaux historiques et scientifiques, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris, 1996, 331 p.).

(2) Certains des éléments présentés sont développés plus en détail dans une autre publication en cours de parution : S. Caquard, « Internet, Maps and Public Participation : Contemporary Limits and Possibilities », in **M. Peterson**, *Maps and the Internet*, Elsevier, 2003, p. 343-355.

(3) **B. Latour et J.-P. Le Bourhis**, *Donnez moi de la bonne politique et je vous donnerai de la bonne eau...*, Rapport sur la mise en place des Commissions Locales de l'Eau pour le compte du Ministère de l'environnement, Centre de Sociologie de l'Innovation, École Nationale Supérieure des Mines de Paris, 1995, 79 p.

nus, ces mêmes experts choisissent ceux qu'ils estiment intéressant de communiquer.

Cette double influence génère le fait que les cartes qui vont finalement être diffusées sont conçues, non pas en fonction des attentes du public auquel elles sont censées être destinées, mais des objectifs des experts qui les ont réalisées. Pour paraphraser Wood (4), on peut donc dire que les cartes de communication sont des outils d'experts, déguisés en supports diffusés au grand public. Ce type de document s'inscrit donc beaucoup plus dans une conception centralisée des processus décisionnels que dans une approche moins hiérarchisée de prise de décision telle que la participation publique.

## La carte, outil de pouvoir

L'idée selon laquelle les cartes sont subjectives, et représentent un point de vue particulier, a été mise en évidence depuis de nombreuses années. En revanche, l'idée selon laquelle les cartes ont toujours cherché à connoter la vérité et la réalité est beaucoup plus récente (5). Harley démontre que la carte n'est jamais neutre ; lorsqu'elle paraît neutre, c'est la sournoise « rhétorique de neutralité » qui tente de nous en persuader (6). Cette idée est développée par Wood (7), pour qui la carte est la seule forme d'image générée par l'homme qui fasse abstraction du point de vue personnel de son auteur, de sa subjectivité, contrairement à la peinture, au dessin, à la photographie, voir même aux essais et récits. Or d'après lui, ce ne sont pas les sociétés traditionnelles, mais plutôt les sociétés modernes avancées qui fabriquent des cartes. Il en déduit que ce sont les ambitions territoriales des États modernes et des États primitifs qui les ont précédées, ainsi que l'exploitation explicite des ressources et le commerce déployé, qui exigent, en tout premier lieu, l'existence de la cartographie. Plus une société est consumériste, plus les cartes y seront présentes et plus elles auront un rôle important dans la stabilité et la longévité des États et des pouvoirs en place.

La carte apparaît donc comme un instrument de pouvoir redoutable, dont l'efficacité sera d'autant plus grande qu'elle sera associée à des valeurs morales. En effet, comme le note Cornu (8), « le pouvoir, quel qu'il soit, a toujours le souci de ne pas être contesté (ou le moins possible). Sa meilleure stratégie est de s'associer à des valeurs morales : alliance du temporel avec le religieux, ou du politique avec une idéologie présentée pour le succès d'une bonne cause ». La participation publique peut alors être envisagée comme une « valeur morale » susceptible de favoriser le maintien de la stabilité politique. L'intégration de cartes dans les démarches de participation publique devient donc un moyen d'asseoir les pouvoirs en place, et non une opportunité laissée aux citoyens de les contester. Sous ses formes conventionnelles,

(4) **D. Wood**, « How Maps Work », *Cartographica*, vol. 29 (n° 3&4), 1992, p. 66-74.

(5) On pourra se référer ici à différents travaux existants : **D. Wood**, and **J. Fels**, « Designs on signs / Myth and meaning in maps », *Cartographica*, vol. 23 (N°3), 1986, p. 54-103. ; **J.B. Harley**, « Deconstructing the map », *Cartographica*, n° 2, vol. 26, 1989, p. 1-20 ; **L. Cambrezy** et **R. Maximy**, *La cartographie en débat - Représenter ou convaincre*, Karthala-ORSTOM, Hommes et Sociétés, 1995, 198 p.

(6) **J.B. Harley**, op. cit.

(7) **D. Wood**, op. cit.

(8) **G. Cornu**, *Sémiologie de l'image dans la publicité*, Les Éditions d'organisation, Eco Sup, 1990, p.18.



la carte peut donc être assimilée à un outil de pouvoir, beaucoup plus qu'à un support de contre-pouvoirs. On peut alors se demander quelles sont les perspectives envisageables pour inverser cette tendance.

## Évolutions technologiques et perspectives

Depuis les années 1960, les cartes ont connu de véritables changements technologiques sous l'influence de l'évolution informatique. Ces changements se sont manifestés notamment par le développement des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les années 1980, par l'émergence de cartes dynamiques et multimédias dans les années 1990 et, plus récemment, par l'avènement d'Internet comme média de diffusion. Ces changements ont eu diverses conséquences sur la manière d'envisager la cartographie au service de la participation publique.

Si l'on s'intéresse tout d'abord aux impacts positifs, on peut noter que la démocratisation des technologies est de plus en plus utilisée pour l'expression de contre-pouvoirs. Des groupes de citoyens opposés à certains projets peuvent développer leur propre outil cartographique pour faire valoir leurs points de vue. Les exemples de SIG participatifs se multiplient, même s'ils restent encore majoritairement expérimentaux (9). D'autre part, l'élargissement de l'accès aux cartes via Internet favorise la diffusion d'une culture cartographique. De plus en plus d'utilisateurs se familiarisent donc avec la manipulation de ce type de document. Cela devrait théoriquement permettre d'améliorer leur compréhension générale et favoriser l'émergence de regards critiques les concernant. Pourtant, malgré ces quelques signes encourageants, la cartographie numérique ne fournit pas de solution idéale pour favoriser le débat public.

Parmi les multiples critiques qui lui sont adressées, on peut citer celles de Harley (10). D'après lui le développement des SIG a incité les cartographes à se soucier plus des questions technologiques que des conséquences sociales de ce qu'ils représentent. L'intérêt des cartographes pour la technologie peut s'expliquer par la reconnaissance scientifique qu'elle leur apporte. Les cartes qu'elle permet de réaliser sont souvent considérées comme plus rationnelles, plus scientifiques, donc plus objectives. Ce raccourci omet bien évidemment toutes les étapes subjectives successives qui débouchent sur la production de cartes numériques : choix des données, des méthodes d'analyse, des outils de traitement, des formes de représentation, de diffusion, etc. Même si elles peuvent apparaître plus objectives, les cartes « technologiques » restent donc totalement dépendantes d'une série de choix par définition subjectifs. De ce point de vue-là, ces évolutions technologiques s'inscrivent donc dans la continuité de

(9) Sur cette question des SIG pour la Participation publique, on pourra consulter : **P. Jankowski, et T. Nyerges**, *GIS for Group Decision Making : Towards a Participatory, Geographic Information Science*, 2001, 273 p. On pourra aussi visiter le site Internet du NCGIA, dont l'initiative 17 se rapporte aux « Collaborative Spatial Decision-Making » : <http://www.ncgia.ucsb.edu/research/i17/>

(10) **J.B. Harley**, « Cartography, Ethics and Social Theory », *Cartographica*, Vo. 27 (N°2), 1990, pp.1-23.

la conception de la carte comme outil de pouvoir, beaucoup plus que dans la remise en cause de cette fonction.

Cette continuité n'est pas nécessairement fortuite. Elle trouve une partie de son explication dans le fait que les principaux producteurs de ces outils et données sont généralement de grands organismes publics ou privés. Ces organismes peuvent alors être soupçonnés de reproduire le principe de l'utilisation de la carte (sous une forme technologique) comme support privilégié de maintien et de diffusion de leur pouvoir. On peut même penser que cette dimension s'est accrue avec Internet. En effet, en permettant de disséminer largement des conceptions spatiales sous des formes qui paraissent objectives, Internet peut être considéré comme un moyen de renforcer la fonction de la carte comme outil de pouvoir et non de la remettre en cause. Contrairement à une idée communément répandue, la seule amélioration de la communication cartographique est donc loin d'être suffisante pour favoriser la participation publique.

Pendant des décennies, les décisions ont été prises par des experts, à partir de documents d'experts. Les débats ne sont ouverts au public que depuis peu et souvent de manière partielle. Pour que cette ouverture dépasse le seul effet d'annonce et devienne effective, deux options se dessinent en terme de diffusion de l'information : soit les experts adaptent leur discours aux besoins des néophytes, soit les néophytes s'adaptent au discours des experts. Pour l'instant, il semble que ce soit surtout les nouveaux acteurs qui aient fait l'effort d'essayer de mieux comprendre les documents techniques mis à leur disposition. Mais cette tendance ne concerne pas la majorité des citoyens. Si l'on veut les impliquer largement dans des démarches participatives, il va falloir leur proposer des informations qui répondent à leurs besoins, à leurs attentes, à leurs expériences. Pour cela, une remise en cause de l'ensemble du processus décisionnel conventionnel est requise, et notamment de la manière d'analyser et de diffuser l'information sous forme de cartes. La métamorphose de la carte-outil de pouvoir en carte-support de concertation ne peut s'envisager qu'à travers une dénonciation de la fallacieuse dimension objective des cartes. Les évolutions technologiques offrent des opportunités pour faciliter cette dénonciation. Mais celle-ci ne pourra être effective sans une volonté réelle des institutions productrices et détentrices de l'information. C'est probablement à ce niveau là que l'évolution sera la plus longue et la plus difficile à réaliser (11).

**Sébastien Caquard**

(11) Cet article s'est inspiré des remarques constructives de Nathalie Molines, que je tiens à remercier.

# MOUVEMENTS TRANSFRONTIÈRES DE DÉCHETS

*Un dispositif de contrôle à consolider*

*par Gérard Bertolini \**

En l'absence de règles spécifiques (et effectivement appliquées), les flux transnationaux de déchets ont tendance à suivre les « pentes » économiques et sociales et leur importance est d'autant plus grande que ces pentes sont fortes, en particulier le différentiel des coûts. Dans les pays industriels, l'élimination des déchets s'avère de plus en plus difficile et coûteuse, en raison de réglementations sanitaires et environnementales plus draconiennes, du refus des populations d'accueillir des installations pour les traiter et de traitements plus sophistiqués. Sous la pression des écologistes, le recyclage connaît un regain d'intérêt, mais il s'avère difficile et coûteux et trouve sa justification économique principale dans le coût évité par rapport à l'élimination.

## **Des destinations privilégiées**

Les pays cibles des transferts de déchets présentent les caractéristiques suivantes : pauvreté économique, législation environnementale interne faible, voire inexistante ou peu appliquée, faibles moyens financiers, techniques et humains de surveillance de leurs frontières, sous-information à différents niveaux, avec peu de connexions aux réseaux d'information internationaux. De plus, leur « bilan démocratique » fait ressortir des entraves au droit d'association, à la constitution de syndicats et aux actions des populations, ainsi qu'une corruption très développée, à tous niveaux. Ces pays sont donc politiquement faibles, minés par de fortes tensions et des conflits, atteints par un dépérissement des pouvoirs centraux, des structures administratives et des pouvoirs judiciaires, ce qui conduit à une absence de contrôles et de poursuites. Ce fut par exemple le cas de la Somalie, et l'éclatement, en Europe, du bloc de l'Est et de l'URSS a accru les trafics dans cette partie du monde. Des situations d'endettement et une position de débiteurs vis-à-vis des pays industriels les conduisent à subir de fortes pressions : annulation de dette contre accueil de déchets, moyen ultime de se procurer des liquidités, par exemple, et autres chantages ; éventuellement, exportation de déchets sous couvert d'assistance humanitaire. De faibles coûts en main d'œuvre (en Chine, par exemple, le coût de la main d'œuvre est de l'ordre de 1,5 \$ par jour) sont favorables au recyclage, même s'il s'effectue dans des conditions sanitaires et environnementales déplorable, l'utilisation de navires en mauvais état, sous pavillon de complaisance, avec des équipages peu qualifiés et bon marché, permettant de limiter les coûts de fret.

La délocalisation d'activités industrielles polluantes vers des

*\* Économiste ,  
Directeur de  
Recherche au CNRS  
(LASS)  
Université Lyon 1*



pays en d veloppement r duit ces  changes, sans pour autant apporter de r ponse au plan sanitaire et environnemental.

## ***Nouvelles r gles du jeu, mais flous pr judiciables***

Au cours des ann es 1980, un certain nombre de trafics et de projets relatifs   des exportations de d chets vers des pays du Tiers monde, en particulier de l'Ouest du continent africain, ont  t  d couverts, et les  pop es de navires comme le Zanoobia, le Karin B ou le Banya, transportant des d chets, ont d fray  la chronique (1). Ces affaires, m diatis es, ont touch  l'opinion publique et ont interpell  le politique. Au souci croissant de prot ger l'environnement, y compris   l' chelle mondiale, s'ajoutent des raisons d' quit  et d' thique.

Pour s'efforcer de r guler ces  changes, des accords internationaux ont donc  t  pass s, notamment la Convention de B le, sign e en 1989, entr e en vigueur en 1992, puis ratifi e par plus de 150 pays (mais pas par les  tats-Unis), interdisant l'exportation vers les pays en d veloppement de d chets destin s    tre  limin s. Les pays qui ont ratifi  la Convention se sont engag s   fournir les informations correspondantes ; mais certains ne respectent pas cet engagement. Alors que les exportations des uns devraient co ncider avec les importations des autres, les statistiques  tablies (2) accusent de fortes diff rences, surtout pour les  changes entre pays non membres de l'OCDE. De plus, la distinction entre  limination et valorisation est parfois sujette   caution.

Qu'est-ce en effet qu'un d chet, un d chet « dangereux », un d chet « valoris  » ? Les d finitions varient suivant les pays ; la liste retenue par la Convention de B le ne co ncide pas avec les listes « rouge » et « orange » de l'OCDE ; de plus, dans le temps, les listes sont  volutives, et sous couvert de d chets d clar s non dangereux se cachent des d chets dangereux. Vis- -vis d'une valorisation  nergie, certaines d nominations, par exemple « combustibles d riv s ou alternatifs », appellent la m fiance (3). Le recyclage fait trop souvent figure de « mot de passe » pour l galiser les transferts ; il peut  tre fictif, n' tre que tr s partiel ou s'effectuer dans des conditions d plorables : c'est, par exemple, le cas des batteries plomb-acide (export es par les  tats-Unis vers le Mexique, le Br sil, les Philippines, etc.) et des ordinateurs en fin de vie (vers la Chine, l'Inde ou le Pakistan, avec pour origine principale les  tats-Unis) (4).

Fin 1997, la Conf rence des parties   la Convention de B le a adopt  un amendement visant l'interdiction d'exportation vers les pays en d veloppement des d chets dangereux, m me s'ils sont destin s    tre valoris s. Celui-ci devait entrer en vigueur en

(1) **F. Roelants du Vivier**,  
*Les vaisseaux du poison*,  
Sang de la Terre, 1988.

(2) Statistiques publi es  
par le PNUE, Secr tariat  
de la Convention de B le  
(<http://www.unep.ch/basel>).

(3) Tel est, par exemple,  
le cas de trafics entre  
l'Allemagne et le Paraguay, de  
1989   1992,  
qui ont  t  d couverts  
beaucoup plus tard.

(4) Basel Action Network (BAN),  
Silicon Valley Toxics Coalition  
(SVTC), avec les contributions de  
Toxics Link India, Scope  
(Pakistan)  
et Greenpeace Chine,  
« Exporting harm (the  
high-tech trashing of Asia) »,  
f vrier 2002.



1998, il a été approuvé par l'Union Européenne, il a incité la Chine à prendre des mesures restrictives, mais son application se heurte encore aux réticences de certains pays.

## De la règle à son application

Aux échanges légaux s'ajoutent divers trafics, dont le volume est très difficile à estimer. Le problème consiste en premier lieu à les repérer. Les Services des douanes et de police des ports sont dans l'impossibilité d'assurer un contrôle matériel de tous les échanges. Dès lors, le contrôle est « aléatoire », ou bien il s'appuie sur des indices, des soupçons, ou des dénonciations. À Rotterdam, plus de 5 millions de conteneurs transitent chaque année. Environ quatre-vingt par jour sont passés aux rayons X. Selon les autorités portuaires, près de 500 tentatives d'expéditions illégales de déchets dangereux sont découvertes chaque année. En France, le bilan des contrôles exercés par les Services des douanes pour le respect des dispositions du Règlement européen du 1er février 1999 a été, en fin d'année, de 397 constats de transferts irréguliers. Pour l'année 2000, l'Allemagne fait état de 159 cas de transferts illégaux.

Certains flux sont difficiles à repérer, car ils sont le fait de sociétés transnationales ou font intervenir des sociétés écrans ou de multiples intermédiaires : des négociants ou *brokers*, etc. Ceux qui se livrent à des trafics illégaux ont une grande capacité d'adaptation vis-à-vis des contrôles et des nouvelles règles. Il s'agit de réseaux organisés et sophistiqués, puissants et sans scrupules ; le trafic des déchets est lui-même lié à d'autres trafics : armes, matières nucléaires, drogue, etc. À l'import-export s'ajoutent les immersions en mer, le cas échéant sous couvert d'accident. Depuis plusieurs années déjà, pour s'efforcer d'apporter des réponses, certains pays européens développent des forces de police spécialisées dans le domaine de l'environnement (5).

La coopération internationale est notamment le fait d'Interpol. Déjà, en 1992, l'Assemblée générale tenue à Dakar a créé un groupe de travail concernant la criminalité environnementale ; l'effort a été poursuivi et la troisième Conférence internationale sur les délits contre l'environnement a été organisée à Lyon en octobre 1998. De plus, pour s'efforcer de contrôler les mouvements transfrontières de déchets, les pays membres de l'Union Européenne coopèrent depuis 1992 au sein du Réseau IMPEL : Réseau pour l'application de la loi sur l'environnement. Suite au Traité de Maastricht (en 1992) et à la Convention EUROPOL (6), l'Office européen (intergouvernemental) de police, implanté à La Haye, a commencé à fonctionner, de façon limitée, en 1994. En 1999, le Traité d'Amsterdam, puis le Conseil européen de Tempere ont confirmé et renforcé son rôle. Il a été demandé

(5) C'est en particulier le cas aux Pays-Bas, avec le MIOT, <http://www.home.wxs.nl/~greenhou/index78.htm>, et en Belgique : Revue *Incidences* (Belgique), 7 mai 2001 (supplément au n° 188).

(6) EUROPOL : [www.europol.eu.int](http://www.europol.eu.int)



explicitement qu'Europol s'occupe des trafics illicites et atteintes à l'environnement.

Vis-à-vis des contrevenants, aux sanctions administratives s'ajoutent le cas échéant des poursuites civiles et pénales. La Convention de Bâle indique qu'une exportation illégale constitue un crime, qui doit être puni par la législation nationale ; cependant, les pénalités et sanctions diffèrent suivant les pays. De plus, un reproche souvent formulé à l'encontre de la justice est sa lenteur. À ce sujet, les Pays-Bas ont mis au point une procédure accélérée. Une autre question est celle de la spécialisation de certains magistrats (par exemple en Belgique), voire de tribunaux spécialisés dans les délits écologiques. S'y ajoute le besoin d'une entraide et d'une coopération plus poussée au niveau international. Le Conseil de Tempere, en octobre 1999, a créé une unité de coopération judiciaire : EUROJUST, composée de procureurs, de magistrats et d'officiers de police des États membres de l'Union. De son côté, la Commission des libertés publiques du Parlement européen a demandé à la Commission Européenne de remédier à la pléthore d'initiatives en matière de coopération judiciaire et de les refondre en un tout cohérent et complet. La construction d'un véritable « espace judiciaire européen » demandera encore du temps.

La Commission des droits de l'homme de l'ONU s'intéresse également à la question, en liaison avec le PNU Environnement. En 1997, elle a nommé un Rapporteur Spécial, l'Algérienne Fatma-Zohra Ksentini, qui a publié plusieurs Rapports (7) et a effectué des missions de terrain dans quelques pays. Cependant, elle reste fortement tributaire des informations qu'elle reçoit, peut déclencher une procédure d'instruction contradictoire, mais n'a pas de pouvoir de police, ni de pouvoir judiciaire. Force est de reconnaître, à l'heure actuelle, le rôle irremplaçable de réseaux internationaux de militants de l'environnement tels que Greenpeace (8), BAN (Basel Action Network) (9), Traffic Europe, WWF, etc., pour alerter l'opinion publique et les autorités, et aider les victimes à faire valoir leurs droits. Sur le terrain, les collectivités locales, les syndicats de travailleurs, les associations et les groupes locaux devraient jouer un rôle majeur, mais ils se heurtent trop souvent à un défaut d'écoute des autorités nationales.

Le souci croissant d'un contrôle des mouvements transfrontières de déchets s'inscrit bien comme un progrès vers une civilisation plus solidaire, mais qui reste à consolider.

**Gérard Bertolini**

(7) F.-Z., Ksentini (devenue Ouhachi-Vesely), Rapports 1998 à 2002 <http://www.unhchr.ch/html/men u2/7/b/mtow.htm>

(8) Greenpeace International Toxics Campaign : <http://www.greenpeace.org/~toxic/html/content/splash.html>

(9) Basel Action Network (BAN) : <http://www.ban.org/>

documents



**Le livre du trimestre**

**Songhaï. Quand l'Afrique relève la tête**

*Godfrey Nzamujo*

Page 96

**Voir, lire**

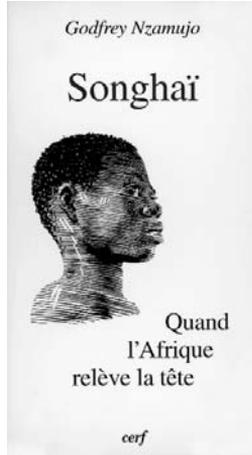
Page 97

*Le livre du trimestre*  
**SONGHAÏ.**  
**QUAND L'AFRIQUE RELÈVE LA TÊTE**

*par Godfrey Nzamujo*  
Paris, Cerf, 2002, 143 p.

« L'Afrique est mal partie » disait René Dumont il y a bientôt 50 ans ! Et pourtant ce continent est riche de ressources naturelles, et humaines, et porteur d'expériences incomparables en matière de développement. Godfrey Nzamujo est de ceux qui contribuent à ouvrir de nouvelles voies pour permettre au plus grand nombre de subvenir à ses besoins, dans un cadre collectif paisible. « Nza » est un dominicain nigérian de 52 ans qui a lancé en 1985 l'expérience Songhaï. Ses interventions en Europe et aux Etats-Unis contribuent à populariser peu à peu cette très belle aventure humaine et économique.

Songhaï, royaume béninois prospère avant la colonisation, est aujourd'hui un ensemble de quatre fermes-écoles implantées au Bénin et au Nigeria. Sur le principe d'interdépendance entre élevage, pisciculture et production végétale (les déchets des uns nourrissent les autres), Songhaï a formé plus de 900 élèves fermiers, et compose un réseau d'une centaine de fermes s'inspirant de ces méthodes. Valorisant autant les formes traditionnelles d'exploitation que l'échange d'expérience entre le Nord et le Sud, à travers Internet, les fermes de Songhaï apprennent à valoriser toutes les parties des animaux – production de boudins, pâtés et jambons... – et développent de nouvelles formes de mécanisation pour égrener le maïs ou battre le riz. Appliquant de manière très concrète et pragmatique les principes du développement durable, les fermiers pratiquent une observation intelligente de la terre et valorisent au maximum toutes les ressources



naturelles. On pense aussi à l'expérience de Pierre Rabbhi, qui « du Sahara aux Cévennes » a lui aussi popularisé des méthodes de production agricole innovantes, accessibles aux plus pauvres.

Mais au-delà, faisant notamment référence à la pensée sur le développement, de Louis Joseph Lebret, fondateur d'Economie & Humanisme, l'auteur présente un système d'action concret articulant les dimensions sociales, économiques et spirituelles. Intérêt individuel et dynamique économique collective peuvent être étroitement liés, de même que dynamique de marché et dynamique culturelle et sociale. La synergie Nord-Sud doit permettre à toutes les régions de la planète d'avoir accès au savoir et à l'expérience humaine, les savoir-faire de l'Afrique étant à valoriser notamment vis-à-vis des problèmes sociaux et environnementaux du Nord.

Pour ne pas avoir peur de la mondialisation, Nza encourage les Africains comme les européens à devenir des « danseurs cosmiques », suivant en souplesse les changements, tout en avançant avec un pied solidement appuyé sur les traditions. Il montre comment la réflexion éthique, permettant de se redire pourquoi et pour qui chacun tente l'aventure de sa vie, est un levier essentiel pour redonner sens au travail, à la production et à l'échange de richesses. Rendre les pauvres producteurs est possible, Songhaï le fait !

**Cyril Kretschmar**

---

## « voir »

---

### Site WEB du GELD

Créé en 1999, le Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations est l'observatoire national de lutte contre les discriminations raciales. Il gère le numéro d'appel gratuit 114, dispositif d'écoute et de signalement des victimes et témoins de discriminations.

Outre son intérêt intrinsèque, le site du GELD <http://www.le114.com> est particulièrement bien réalisé sur le plan graphique et très facile dans sa navigation. On y trouve de nombreuses informations pratiques sur les discriminations : actualité, fiches techniques, textes, références juridiques, sélection de films, liens... et un abonnement possible à une lettre électronique. Sous la forme de rapports ou de notes, les travaux de recherche du GELD sont disponibles en téléchargement au format PDF : *Une forme méconnue de discrimination : les emplois fermés aux étrangers (secteur privé, entreprises publiques, fonctions publiques)* (mars 2000) ; *Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social* (mai 2001)...

Véritable petit centre de ressources sur la thématique de la discrimination, le site présente également de façon très claire les démarches envisageables pour témoigner. Enfin, l'aspect ludique des potentialités du multimédia n'est pas oublié avec l'« Espace Découverte ». À enregistrer dans ses « favoris ».

**Martin Clément**

---

## « lire »

---

### Société

INSEE

#### France, portrait social

Édition 2002-2003.

INSEE, coll. « Références », Paris, 2002, 242 p.

Comme chaque année, l'INSEE publie cette référence annuelle indispensable pour actualiser ses connaissances sur la société française.

L'ouvrage s'articule étroitement aux *Données sociales*, publiées tous les trois ans, où les analyses sont plus développées.

On entre dans « le portrait social » selon ses besoins : trouver rapidement une synthèse sur un sujet (30 fiches mettant en regard données chiffrées et analyses) ; embrasser les phénomènes marquants repérés au cours de l'année (une série d'articles de 10 pages) ; lire une chronologie en matière de politiques économiques et sociales ; « creuser » quelques sujets issus d'études approfondies menées par l'INSEE. Pour l'année écoulée, les auteurs soulignent le ralentissement de l'emploi, la stabilisation de la durée moyenne d'études, ou encore « l'embellie » des naissances ... ; ils s'attardent aussi sur les déterminants sociaux des inégalités scolaires.

Autant dire que l'ouvrage est dense et que sa lecture se fait plutôt « par petites touches ».

**Sophie Ebermeyer**



Geneviève IACONO

### **Gestion des ressources humaines**

*Montchrestien et Gualino Éditeur,  
Paris, 2002, 296 p.*

Cet ouvrage est original à deux titres : son regard est ample et la variété des données prises en compte est considérable. À ce titre, il rendra service tant aux étudiants qu'à tous ceux qui s'intéressent aux questions de ressources humaines. De plus, l'approche est très personnelle. L'idée de présenter cette foisonnante matière dans la perspective de quatre défis à relever pique la curiosité du lecteur : défi du temps avec la dictature de l'urgence dans le traitement des affaires, défi du territoire avec la nécessaire prise en compte de l'environnement physique et humain, défi de la complexité avec tout l'environnement juridique de la vie des entreprises, défi de la responsabilité avec les enjeux éthiques de cette fonction d'entreprise qui est sans doute la plus délicate de toutes. Cet ouvrage est à recommander tant pour le fond que pour son excellente présentation pédagogique.

**Hugues Puel**

Bertrand LABASSE

### **Une dynamique de l'insignifiance.**

### **Les médias, les citoyens et la chose publique dans la « société de l'information »**

*Presses de l'Ensibb, coll. « Références »,  
Lyon, 2002, 271 p.*

L'auteur conteste l'importance généralement accordée aux nouvelles technologies ; en réalité, c'est l'échange public d'informations, de connaissances et d'opinions, donc notamment l'exercice du journalisme, qui est un problème majeur. Les citoyens désertent l'espace public, comme le montrent l'évolution du lectorat de la presse, la participation électorale, l'affaiblissement des connaissances... Or, cette situation n'est guère analysée (la dernière enquête solide, menée en France sur les

connaissances économiques des citoyens, date de plus de trente ans). La dynamique de l'insignifiance est donc déjà fortement engagée et touche à l'exercice du débat démocratique. Quels remèdes et qui pour les prescrire ? L'espoir d'un changement ne peut venir des publicitaires ou des industriels des nouvelles technologies, mais plutôt des journalistes, des pouvoirs publics... Il y a urgence : en effet, sans informateurs, il n'y aura ni information... ni société. Un livre particulièrement stimulant.

**Claude Royon**

Pierre-Michel MENGER

### **Portrait de l'artiste en travailleur**

*Éd. du Seuil, Paris, 2002, 96 p.*

Les « intermittents du spectacle » préfigurent ce que sera la forme de travail des professions qui effectuent une activité de création intellectuelle (chercheurs, publicitaires, journalistes, ...) : engagements limités dans le temps, employeurs multiples, salariat en pointillés alternant avec du chômage indemnisé, revenus très inégaux en fonction de la réputation et du talent. Pression des employeurs ? En partie, mais aussi nécessité fonctionnelle, car le travail de création se situe à la frontière de l'entreprise et du salariat, de l'expression personnelle et du lien de subordination. Les artistes, si souvent rebelles au capitalisme, en deviennent le fer de lance. On peut émettre quelques doutes sur la généralisation d'un tel modèle, mais le livre est stimulant. Dommage que le style en rende la lecture inutilement difficile.

**Denis Clerc**

Marie DURU-BELLAT

### **Les inégalités sociales à l'école**

*PUF, Paris, 2002, 250 p.*

Pour l'auteur, les inégalités sociales à l'école tendent à se renforcer au fil du temps,



par des mécanismes cumulatifs. Si, dans le primaire, les écarts ne s'accroissent guère, les choses se gâtent ensuite, au collège, notamment à cause du système des options, qui contribue en fait à constituer des classes « d'élite ». En outre, les familles les plus défavorisées poussent moins leurs enfants que les autres, tandis que, à l'inverse, les classes hétérogènes stimulent plus les élèves pénalisés socialement qu'elles ne freinent les élèves socialement favorisés. Enfin, le rôle des établissements et des maîtres est non négligeable. Au total, si les déterminants sociaux existent, ils ne sont pas tout-puissants : ni Boudon, ni Bourdieu. Nuancé, appuyé sur un nombre impressionnant de travaux, ce livre fera date.

**Denis Clerc**

## Éthique

Jean-Yves Naudet (dir.)

### **Ethique et propriété**

*Centre de recherches en éthique économique et des affaires et déontologie professionnelle. Librairie de l'Université d'Aix-en-Provence Éditeur, 2002, 330 p.*

Avec ténacité, Jean-Yves Naudet poursuit ses colloques d'éthique, dont voici le huitième. Le doyen Jacques Mestre rappelle opportunément que le droit de propriété très individualisé du code Napoléon donne lieu à présent à une théorie de l'abus de droit qui prend en compte, non sans difficultés, la dimension collective de la propriété. Le philosophe Jean-François Mattei situe la propriété entre l'être et l'avoir et rappelle la théorie de Locke pour qui c'est le travail qui fonde la légitimité de la propriété. L'exposé de l'éthicien allemand professeur à Osnabrück aboutit à une présentation de la doctrine catholique de la propriété, selon une articulation métaphysique qui fait l'impasse sur ses variations dans les textes officiels. Cela provoque une

réaction justifiée, de Bruno Etienne, qui met en cause cette construction. En fait, la véritable doctrine catholique est celle des Pères de l'Église, fort bien exposée par Henri de France. La synthèse de Jacques Garello montre que l'on peut être un économiste libéral, disciple de Bastiat, et s'inscrire dans la tradition catholique. On peut en discuter, mais c'est intéressant.

**Hugues Puel**

Dominique LHUILIER

### **Placardisés.**

#### **Des exclus dans l'entreprise**

*Le Seuil, Paris, 2002, 232 p.*

C'est le livre noir de l'entreprise. Les études de cas de mise au placard sont multipliées par ce psychologue qui a su recueillir de bien douloureuses confidences. Des typologies sont avancées. Il y a les inutiles (trop vieux, bras cassés, surnuméraires) et les nuisibles (syndicalistes, fortes têtes et dirigeants déchus). Nous assistons au processus de leur exclusion au sein même de l'entreprise, ainsi qu'à la dégradation de leur moi et de leurs relations familiales et amicales. Quelques voies pour en sortir sont esquissées : la réorientation, le souci de soi et le retour aux autres, retrouver la parole et participer à l'action collective. Ici le travail n'est pas en disparition, comme ce fut et c'est encore le cas avec le chômage, mais il est en dépression.

**Hugues Puel**

Yves CONGAR

### **Mon journal du Concile**

*Le Cerf, Paris, 2002*

*Vol. I (1960-1963) 595 p.*

*Vol II (1964-1966) 632 p.*

Le père Congar, témoin et acteur majeur du Concile Vatican II a tenu un journal minutieux et très personnel. Il a demandé que sa publication ne soit pas autorisée



avant l'an 2000. Ceux qui ont été concernés par cet événement liront avec passion ce formidable document, qui met en avant le combat idéologique de quelques évêques et théologiens courageux, et une aventure spirituelle où les croyants reconnaissent la marque du Saint Esprit à travers le chaos de son déroulement. Le pouvoir de la Curie est décrit avec précision. « Rome ne s'intéresse qu'à son autorité, pas à l'Évangile » (I, 74). « La papauté a usurpé la place de l'*Ecclesia* [le peuple de Dieu] et des évêques » (I, 526). Lancé, mais non organisé par Jean XXIII, Vatican II connut un parcours chaotique que Paul VI essaya de maîtriser, non sans erreurs tactiques. « Le Concile n'a été ni conçu, ni dirigé » écrit Congar (II,302), qui raconte les manœuvres malhonnêtes de hiérarques ecclésiastiques modifiant de leur propre initiative des textes déjà votés en commission. En fin de compte, le Concile produisit des documents remarquables sur la définition de l'Église comme peuple de Dieu, affirma la liberté religieuse et redonna son sens à la vraie tradition évangélique. Le « Journal » révèle la part qu'y prit le père Congar. La figure du père Lebreton apparaît à la fin du Concile et Congar note son apport à la production du document « L'Église dans le monde de ce temps » ainsi que le courant d'air frais qu'il fait souffler sur l'appareil romain.

Hugues Puel

## Économie

Jean-Paul FITOUSSI  
**La règle et le choix**

*Le Seuil, coll. « La Républiques des Idées », Paris, 2002, 95 p.*

Comment faire que la politique économique de l'Europe soit à la fois efficace et démocratique ? À l'encontre de la doctrine néo-libérale, il s'agit de concevoir des institutions et procédures qui rétablissent un pouvoir politique des sociétés euro-

péennes sur les choix économiques. L'auteur s'attache principalement à la Banque Centrale Européenne. Le corset trop sévère que l'Europe s'est donné avec le Pacte de stabilité nécessiterait d'abord une révision : les investissements publics, générateurs de productivité dans le temps, devraient être sortis des déficits budgétaires annuels. Mais c'est surtout la composition et les processus de décision de la BCE qui devraient être revus, particulièrement avec l'élargissement de l'Union. On pourrait alors espérer pour l'UE une gouvernance par les *choix*, plutôt qu'un jeu de *règles* incompréhensibles pour le citoyen absent de la définition d'objectifs qui répondent au besoin de la société.

Bernard Carrère

Pierre MUSSO (dir.)  
**Le territoire aménagé  
par les réseaux**

*Éditions de l'Aube Datar, coll.  
Bibliothèque des territoires », 2002,  
276 p.*

Territoire et réseaux ne sont pas antagonistes, mais entrent dans des dynamiques conjointes, donnant de nouvelles dimensions à l'espace et au temps. Si l'on ajoute la société dans son rôle pivot, on réunit les éléments de base d'une recomposition de l'aménagement des territoires. L'ouvrage présente les agencements entre les divers types de réseaux physiques ou immatériels et les territoires, et les ouvertures – mais aussi les risques d'exclusion – qu'offrent à la société ces nouveaux outils de développement. Au front de ces réseaux d'une puissante cohérence technique et économique, la zone des usages et des services s'étend et offre nombre de libertés possibles. On retrouve alors, au cœur du processus, le social face à ses capacités d'aménager son espace de vie en retournant à son profit les déterminismes techniques souvent prégnants. Analyses qui invitent à échapper aux simplismes, aux mots à la



mode et aux idées reçues qui entourent les termes de « réseaux » et de « territoires ».

**Bernard Carrère**

Paul KRUGMAN

**« Le cauchemar américain »**

article dans le *New York Times Magazine*,  
20 octobre 2002

Le Professeur de l'Université de Princeton porte un jugement sévère sur l'évolution de la société américaine soumise à la vague néo-libérale : le « rêve américain tourne au cauchemar ». Le revenu des super-riches (0,01 % des foyers fiscaux) qui représentait 70 fois le revenu moyen en 1970, lui est 300 fois supérieur en 1998. Aujourd'hui, 13.000 foyers riches disposent ensemble du même revenu que les 20 millions de familles les plus pauvres. Cette dislocation sociale résulte moins d'une dynamique économique incontrôlée que d'une politique voulue par l'administration (Bush vient encore de faire voter des réductions de droits de succession et des allègements fiscaux sur les revenus du capital). L'auteur de « *La mondialisation n'est pas coupable* » dévoile les pouvoirs et les avidités à l'œuvre dans l'économie des États-Unis. La sanction est vite venue avec le scandale Enron et autres malversations. On en revient ainsi, une fois de plus, à la question du « pour quoi ? » de l'économie.

**Bernard Carrère**

Les cahiers de l'économie sociale n°1  
**Coopération et économie sociale  
au « second » XXème siècle.**

Claude Vienney (1929-2001).  
Cahier coordonné par André Chomel  
Institut de l'économie sociale et  
l'Harmattan, Paris, 2002, 159 p.

Cet ouvrage est essentiellement composé d'un long entretien d'André Chomel et Marie-Claire Malo avec Claude Vienney qui

fut un des penseurs de l'économie sociale pendant la deuxième moitié du vingtième siècle. De brèves hommages sont ensuite rendus à celui qui fut un important théoricien des organisations coopératives à la suite de Charles Gide et Georges Fauquet et parallèlement à Henri Desroche. Ce document est à recommander à tous ceux qui se sentent concernés par le mouvement de l'économie sociale et solidaire.

**Hugues Puel**

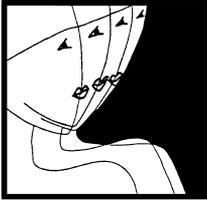
Frédéric LORDON

**La politique du capital**

Éd. Odile Jacob, 2002, 348 p.

Le capital rêve de puissance, et pas seulement de profit. La rationalité supposée des patrons cache souvent un désir d'expansion ou de survie, mobilisant « la ressource infinie du désir de lucre pour la réinvestir en un désir de faire », ce que Spinoza appelait le « *conatus* ». Illustration : la bataille boursière qui, en 1999, a opposé la *Société générale* et la *BNP* pour le contrôle de *Paribas* (la *BNP* essayant en outre de manger la *Générale*), dont l'auteur dit qu'elle aurait pu s'intituler « Les Marx Brother's à la Bourse ». Ce qui lui permet de déchiffrer les dessous de la *corporate governance*, de la « création de valeur » et du capitalisme financiarisé. Si l'on parvient à passer sur un langage quasi-précieux et des citations en langue anglaise, le livre est fascinant et l'analyse brillante.

**Denis Clerc**



# MIGRATIONS SOCIÉTÉ

La revue bimestrielle d'analyse et de débat  
sur les migrations en France et en Europe

janvier - février 2003 vol. 15 - n° 85 176 p.

**ÉDITORIAL** : Une "nouvelle" politique ? ..... *P. Farine*

## ARTICLES :

- \* Éducation interculturelle à l'école : stéréotypes, préjugés et pédagogie interculturelle dans les manuels scolaires de l'école élémentaire en Italie : résultats d'une recherche ..... *A. Portera*
- \* L'attraction naturelle du Costa Rica ..... *W. Rodriguez*

## DOSSIER : Travail et migrations

- \* Le travail clandestin au grand jour : un objet utile pour nos économies ? ..... *B. Quemada*
- \* Le goût amer de nos fruits et légumes : l'exploitation de migrants clandestins dans l'agriculture en Europe ..... *N. Bell*
- \* Les immigrés et l'évolution du marché du travail en France ..... *F. Brun*
- \* Marché du travail et intégration sociale des immigrés et de leurs descendants : deux années de réflexion au Commissariat général du Plan ..... *J.-L. Richard*
- \* Le travail des Algériens à Paris depuis 1945 ..... *D. Baillet*
- \* Y a-t-il une économie turque à Berlin ? Questions d'identité dans une société multiculturelle ..... *A. Pécoud*

## *Quelques regards sur les syndicats et la question migratoire*

- \* Le point de vue du SMCSE sur l'Allemagne ..... *G. Pollice*
- \* Le point de vue de la CSC sur la Belgique ..... *P. Carlino*
- \* Le point de vue de l'UNSA sur la France ..... *S. Darwane*
- \* Le point de vue de la CISL sur l'Italie ..... *S. Pezzotta*
- \* Le point de vue du CGIE sur la Suisse ..... *F. Narducci*
- \* Bibliographie sélective ..... *C. Pelloquin*

**AU FIL DES JOURS** ..... *P. Farine*

## NOTES DE LECTURE

Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution  
(de Patrick Weil) ..... *P. Oriol*

**DOCUMENTATION** ..... *C. Pelloquin*

**Abonnements - diffusion** : CIEMI : 46, rue de Montreuil - 75011 Paris  
Tél. : 01 43 72 01 40 ou 01 43 72 49 34 / Fax : 01 43 72 06 42  
E-mail : [ciemiparis@wanadoo.fr](mailto:ciemiparis@wanadoo.fr) / Siteweb : [www.ciemis.org](http://www.ciemis.org)  
France : 40 € Étranger : 50 € Soutien : 70 € Le numéro : 10 €

ATTAC

**En finir avec la criminalité économique et financière**

Éd. Milles et une nuits, coll. « Les Petits Livres » n° 46, Paris, 2002, 141 p.

ATTAC

**Que faire du FMI et de la Banque mondiale ?**

Éd. Milles et une nuits, coll. « Les Petits Livres » n° 42, Paris, 2002, 93 p.

Alain BEITONES, Philippe GILLES, Maurice PARODI

**Histoire des faits économiques et sociaux de 1945 à nos jours**

Dalloz, coll. « Économie », 2ème édition, Paris, 2002, 468 p.

Annie BLETON-RUGET (dir.)

**Pays et frontières culturelles en Bresse**

Écomusée de la Bresse bourguignonne, Château – 71270 Pierre-de-Bresse 2002, 149 p.

COLLECTIF

**Les énergies renouvelables face au défi du développement durable**

Global Chance, coll. « Les cahiers de Global Chance » n° 15, Suresnes, 2002, 106 p.

COLLECTIF

**Entretiens internationaux de l'aménagement et du développement du territoire**

(28/29/30 janvier 2002, Cité des Sciences et de l'Industrie). Actes DATAR, CDC, OCDE, 2002, Paris, 282 p.

COLLECTIF

**Aperçu de la sécurité sociale en Belgique**

Ministère Fédéral des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, Bruxelles, 2002, 555 p.

Corinne DAMERVAL (dir.)

**Autour du parrainage**

Édition Licorne, coll. « Villes plurielles », Amiens, 2003, 271 p.

Gaston DAYANAND

**Les racines des palétuviers. « L'épopée des héros de la cité de la joie »**

Les Éditions de l'Atelier, Paris, 2003, 304 p.

INRS

**Maîtrise des risques. Prévention et principe de précaution.**

Actes (colloque du 6 novembre 2001, Institut Pasteur)

INRS, coll. « Les entretiens de l'INRS », Paris, 2002, 116 p.

Bertrand JACQUIN-RAVOT

**Réussir la qualité par tous**

Chronique sociale, coll. « Savoir communiquer », Lyon, 2002, 140 p.

Fernande LAMONDE (dir.)

**La gestion des âges. Face à face avec un nouveau profil de main-d'œuvre**

Les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 2002, 236 p.

André STEIGER

**À l'origine de l'humanité. Genèse et Évolution. Un pas plus loin**

Chronique sociale, coll. « Comprendre la société », Lyon, 2002, 112 p.

Jean-Paul TERRENOIRE (dir.)

**Sciences de l'homme et de la société.**

**La responsabilité des scientifiques**

L'Harmattan, coll. « Espace théorique », Paris, 2001, 323 p.

Armand TOUATI (dir.)

**Aux limites de l'Humain**

Desclée de Brouwer, « Cultures en mouvement », Paris, 2003, 188 p.

# PENSEZ à vous abonner !

(cochez votre choix)

- Nom : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Prénom : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Commune : \_\_\_\_\_
- Code Postal : \_\_\_\_\_
- Pays : \_\_\_\_\_
- Date : \_\_\_\_\_
- Signature :

## DÉSIRE UN ABONNEMENT

(4 numéros par an)

### ● ABONNEMENT 1 AN

France :  44 €

CEE :  50 € Hors CEE :  49 €

### ● ABONNEMENT 2 ANS

France :  80 €

CEE :  92 € Hors CEE :  90 €

### RÈGLEMENT :

- Paiement comptant joint au bulletin,  
 oui  non  
ou  
■ sur présentation d'une facture,  
 oui  non  
(si oui, nombre d'exemplaires...)

### RÈGLEMENT À L'ORDRE DE :

## Economie & Humanisme

14, rue Antoine Dumont  
69372 Lyon cedex 08 France  
Contact - Fatima Harbouche  
Tél. 33 (0)4 72 71 66 66  
Télécopie 33 (0)4 78 69 86 96

courriel : fatima.harbouche@economie-humanisme.org

web : <http://www.economie-humanisme.org>

## DERNIERS DOSSIERS

### 1998

N° 344 : La coopération Europe-Amérique latine : proximité, altérité, complexités \*/\*\*

H.S. 6 : Le pari de l'emploi pour tous, un risque à partager

N° 345 : Demain le droit d'asile : de nouvelles frontières

N° 346 : Santiago, Lyon, Montréal : partenaires pour le développement urbain \*\*

N° 347 : Face à l'exclusion, une nouvelle économie sociale en Europe ?

### 1999

N° 348 : Être cadre dans une économie mondialisée

N° 349 : Le désarroi des samourais : vie économique et société au Japon

N° 350 : Le développement local, une dynamique internationale

N° 351 : RMI : la fraternité sous conditions ?

### 2000

N° 352 : Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe \*

N° 353 : Emploi et discrimination raciale : le dégel ? \*\*

N° 354 : L'utopie d'une économie de changement social

N° 355 : Vie associative et démocratie : éloge de la fragilité

### 2001

N° 356 : Intégration sociale et solidarité internationale : quelles convergences ?

N° 357 : De l'insouciance à la responsabilité. Quel pouvoir pour les consommateurs ?

H.S. 8 : Entrepreneurs et salariés.

Les coopératives d'activités

N° 358 : Crise mondiale de la pêche.

Un test pour le développement durable

N° 359 : Déplacements et transports publics.

Un avenir pour la ville

### 2002

N° 360 : Développement durable, développement de l'homme ?

N° 361 : Intégration sociale : des passerelles pour l'emploi

N° 362 : Demain, quel monde rural ?

Et pour qui ?

N° 363 : Vaincre l'illettrisme



Disponible en version : anglaise \*/ espagnole \*\*. Les revues épuisées peuvent être obtenues en photocopie au prix de 0,15 € la page, plus envoi.

# LIBRAIRIES

## dépositaires de la revue

### 07 Privas

LIBRAIRIE LAFONTAINE  
4 place de l'Hôtel de Ville

### 12 Rodez

LA MAISON DU LIVRE  
Passage des Maçons

### 13 Aix-en-Provence

LIBRAIRIE DE PROVENCE  
31 cours Mirabeau  
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ  
12 A rue Nazareth  
SILOË LE BAPTISTÈRE  
13 rue Portalis

### 13 Marseille

LIBRAIRIE PAÏDOS  
54 cours Julien (6e)  
SAINT-PAUL SILOË  
47 bd Paul Peytral (6e)

### 25 Besançon

CAMPOUNOVO  
50 Grande Rue

### 25 Montbéliard

L'ESPACE SILOË  
5 place St Martin

### 26 Romans

LIBRAIRIE LA MANUFACTURE  
Place Maurice Faure

### 26 Valence

LA PROCURE PEUPLE LIBRE  
2 rue Emile Augier

### 27 Evreux

UNIVERS DU LIVRE  
34 rue du Docteur Oursel

### 31 Colomiers

LIBRAIRIE LA PRÉFACE  
35 allée de Rouergue

### 31 Toulouse

LA PROCURE CHEMIN NEUF  
33 rue Croix Baragnon

### 34 Montpellier

LIBRAIRIE SCRUPULE  
26 rue du Faubourg Figuerolles  
SAURAMPS ET CIE  
Le Triangle

### 35 Rennes

LA PROCURE MATINALE  
9 rue Bertrand

### 38 Grenoble

LIBRAIRIE NOTRE DAME  
2 rue Lafayette  
LE SQUARE  
2 place. du Docteur Léon Martin

### 38 Vienne

LUCIOLES  
(Œil de la lettre)  
13 place du Palais

### 42 Firminy

PRÉFACE  
8 avenue de la Gare

### 42 Saint-Etienne

LIBRAIRIE  
BLANDINE BLANC  
19 rue Pierre Berard  
LIBRAIRIE  
CULTURE ET FOI  
20 rue Berthelot

### 44 Nantes

SILOË L.I.S.  
2 bis rue Georges Clémenceau  
VENT D'OUEST  
(Œil de la lettre)  
5 place Bon Pasteur

### 46 Figeac

LE LIVRE EN FÊTE  
27 rue Orthabadiat

### 49 Angers

LIBRAIRIE CONTACT  
3 rue de Lepneveu

### 50 Saint Lo

PLANET ®  
Route de Baudre  
Centre Commercial Intermarché

### 51 Reims

LA PROCURE LARGERON  
13 rue Carnot

### 59 Lille

LIBRAIRIE  
LE FURET DU NORD  
11 place Général de Gaulle

### 60 Chantilly

LA PROCURE  
1 avenue Général de Gaulle

### 63 Clermont-Ferrand

LA PROCURE LA TREILLE  
1 place de la Treille

### 69 Lyon

LIBRAIRIE DECITRE  
6 place Bellecour (2e)  
LIBRAIRIE LA PROCURE-LÉO  
9 rue Henri IV (2e)  
LIBRAIRIE  
DES NOUVEAUTÉS  
(Œil de la lettre)  
26 place Bellecour (2e)  
LIBRAIRIE SAINT-PAUL  
8 place Bellecour (2e)

### 72 Le Mans

SILOË LIBRAIRIE  
38 bis pl. des Comtes du Maine

### 75 Paris

TIERS MYTHE  
21 rue Cujas (5e)  
LIBRAIRIE ART ET ACTUALITÉ  
19 avenue de Ségur (7e)

### 81 Dougne

SILOË SAINT-BENOÎT  
Abbaye d'En-Calcat

### 85 La Roche-sur-Yon

SILOË  
58 rue Joffre

### 87 Limoges

LIBRAIRIE PETIT  
3 place Denis Dussoubs

### 88 St Dié-des-Vosges

LIBRAIRIE LE NEUF  
15 rue d'Alsace

### 90 Belfort

LES AMIS DU 18  
Faubourg de Montbéliard

### 91 Corbeil-Essones

LES YEUX OUVERTS  
6 chemin des Bas-Vignons

### CH Genève

LIBRAIRIE DU BOULEVARD  
(SILOË)  
34 rue de Carouge

*Association,  
éditrice de la Revue*

**Economie & Humanisme**

### Conseil d'Administration :

Eric Baye, Olivier Brachet,  
Anne Brémaud, Bernard Carrère,  
Luc Champagne, Jean Clément,  
Denis Clerc, Paul Loubet,  
Hugues Puel, Gérard Sarazin,  
Eric Sottas, François Tricard,  
David Vallat, Jean-Laurent Valois,  
Jean Vidaud, Marc Viret.

### Délégué général :

Cyril Kretzschmar.

*Le dossier  
de ce numéro  
a été élaboré  
en partenariat  
avec :*

**CILDEA**

**CENTRE D'INITIATIVES LOCALES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES ACTIVITÉS**  
Maison Moizieux, Rue de la chaux - 42130 BOEN



**FONDATION DE FRANCE**

40 avenue Hoche - 75008 PARIS

**LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES** Association reconnue d'utilité publique  
33 avenue Parmentier - 75011 PARIS



**MIFE** - Cité des métiers

Place de l'Europe - BP 980 - 90020 BELFORT Cedex



**MRIE RHÔNE-ALPES**

14 rue Passet - 69007 LYON



**RHÔNE-ALPES CENTRES SOCIAUX**

Rue Eugène Chavant - BP28 - 26101 ROMANS CEDEX

Tél. 04.75.05.04.14. Fax. 04.75.05.32.12.

[uracs@rhone-alpes.centres-sociaux.org](mailto:uracs@rhone-alpes.centres-sociaux.org)

[www.rhone-alpes.centres-sociaux.org](http://www.rhone-alpes.centres-sociaux.org)

ISSN 02459132



**SECOURS CATHOLIQUE**

106 rue du Bac - 73341 PARIS CEDEX 07

**Vente au numéro :**

11,50 €

**Commande franco de port :**

France : 12,50 €

CEE : 13,50 €

Hors CEE : 13 €